

Juin | 2014

Etude sur la prostitution des mineurs et ses liens avec la migration et la traite dans la ville de Niamey au Niger

Rapport Final

Charles HOUNMENOU, Ph.D.

Consultant International pour l'étude

E-mail: chounmenou@yahoo.fr

Abdou MAINA

Statisticien démographe - Consultant National

E-mail: mainaabdou@yahoo.fr



En collaboration avec



Avec le soutien financier de



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Direction de la coopération
au développement et
de l'action humanitaire

Table des matières

Remerciements	1
Résumé Exécutif	3
Liste des sigles et abréviations.....	5
Liste des tableaux, figures et graphiques	7

Introduction 11

1. Méthodologie de la recherche..... 15

1.1 Définition des concepts 16

1.2 Délimitation du cadre de l'étude et échantillonnage 20

1.2.1 Délimitation du cadre de l'étude.....20

1.2.2 Echantillonnage21

1.3 Etapes de mise en œuvre de l'étude 22

1.3.1 Analyse du contexte de l'étude et atelier de cadrage avec les acteurs clés..... 22

1.3.2. Techniques de collecte des données.....23

1.3.3. Formation des agents enquêteurs23

1.3.4 Collecte des données.....24

1.3.5 Traitement et analyse des données24

1.3.6 Difficultés rencontrées25

1.3.7 Limites de l'étude25

2. Caractéristiques et ampleur de la prostitution des mineurs 27

2.1. Profil des mineurs en situation de prostitution..... 28

2.1.1 Age des mineurs29

2.1.2 Statut de scolarisation et niveau d'éducation scolaire des mineurs.....30

2.1.3 Obédience religieuse des mineurs31

2.1.4 Situation matrimoniale des mineurs31

2.1.5 Activité principale des mineurs32

2.1.6 Environnement familial33

2.2 Pratique de la prostitution par les mineurs 36

2.2.1 L'âge au premier rapport sexuel36

2.2.2 Temps passé dans la pratique de la prostitution37

2.2.3 Nombre moyen de jours de prostitution pour une semaine ordinaire38

2.2.4 Nombre approximatif de clients pour une semaine ordinaire.....38

2.2.5 Nombre moyen d'heures de prostitution pour un jour ordinaire39

2.2.6 Nombre moyen de passes pour un jour ordinaire39

2.2.7 Périodes de prostitution.....40

2.2.8 Contreparties reçues par les mineures40

2.2.9 Lieux et méthodes de rencontre des clients43

2.2.10 Lieux des passes44

2.3 Facteurs de vulnérabilité à l'entrée et à la pratique de la prostitution 45

2.3.1 Situations sociales vécues avant d'entrer en situation de prostitution.....45

2.3.2 Raisons de la poursuite de la pratique de prostitution.....47

2.4 Profil des clients et types d'actes sexuels demandés 51

2.5. Caractéristiques des intermédiaires impliqués dans la prostitution des mineurs..... 52

2.6 Perceptions des intermédiaires responsables de sites de prostitution 55

3. Mobilité des mineurs en situation de prostitution.....	59
3.1 Lieux d'origine des mineurs en situation de prostitution	62
3.2 Caractéristiques des sites de prostitution des mineurs	65
3.3 Age au premier départ de la famille et principales raisons de changement de lieu de résidence	67
3.3.1 L'âge au premier départ de la famille	67
3.3.2 Principales raisons de changement de lieu de résidence	69
3.3.3 Caractéristiques des intermédiaires impliqués dans la mobilité des mineurs.....	70
3.4 Analyse de la mobilité des mineurs pour la pratique de la prostitution.....	71
4. Santé et Sécurité des mineurs en situation de prostitution	73
4.1 Perceptions des mineurs des risques et conséquences de la prostitution.....	75
4.2 Prévalence d'IST/MST dans la pratique de la prostitution et stratégies de prévention et protection.....	76
4.3 Prévalence de la violence dans la pratique de la prostitution et stratégies de protection.....	82
4.3.1 Violences subies par les mineurs.....	82
4.3.2 Recours pour secours en cas de violences lors des passes	83
5. Perceptions par les mineurs de voies de sortie de la prostitution	85
5.1 Perceptions des mineurs en situation de prostitution des ressources d'assistance.....	86
5.2 Conditions envisagées pour abandonner la pratique de la prostitution.....	88
6. Réponse nationale à la prostitution des filles mineures.....	91
6.1. Cadre juridique et institutionnel de l'étude.....	92
6.1.1. Cadre juridique international	92
6.1.2. Cadre juridique national	93
6.1.3. Cadre institutionnel	95
6.2. Programmes et interventions organisationnels	96
6.2.1 Caractéristiques des structures intervenant dans la protection des mineurs	96
6.2.2. Activités et collaboration des structures en réponse à la prostitution des mineurs	97
6.3. Limites de la réponse nationale à la lutte contre la prostitution des mineurs.....	105
Recommandations	107
Conclusion	113
Références bibliographiques.....	115
Annexes.....	119

Remerciements

Cette étude, ainsi que celles réalisées au Bénin et au Burkina Faso, apporte une nouvelle lumière sur la prostitution des mineurs et ses liens avec la migration et la traite en Afrique de l'Ouest grâce au Programme Afrique Contre la Traite et l'Exploitation Sexuelle des enfants (PACTES) mis en œuvre par ECPAT France et ECPAT Luxembourg en collaboration avec leurs partenaires dans les trois pays.

Nous remercions Madame Eléonore Chiossone et le bureau de coordination régionale d'ECPAT France et ECPAT Luxembourg à Ouagadougou à travers sa Directrice Fatoumata Alfa Cissé et son chargé de projet Karim Sankara pour leur appui technique. Nous exprimons notre profonde gratitude au personnel de l'Association Nigérienne pour le Traitement de la Délinquance et la prévention du crime (ANTD) à Niamey, à travers son Président Idrissa Amadou, pour leur appui constant et leur disponibilité tout au long du processus de réalisation de cette étude. Nous tenons à remercier également les représentants d'institutions et d'organisations à Niamey qui se sont rendus disponibles pour les entretiens réalisés dans le cadre de l'étude. Nos remerciements vont également à l'endroit des mineurs anonymes et des intermédiaires intervenant dans la prostitution des mineurs qui ont participé à ces études.

Nous exprimons enfin notre gratitude à toutes les autorités et représentants d'institutions et associations qui ont participé aux ateliers de cadrage et de validation. Cette étude n'aurait pas été possible sans l'appui et l'abnégation des membres de l'équipe de consultants et du personnel de terrain (agents enquêteurs, chefs d'équipe, superviseurs) et de traitement des données (agents de codification et de saisie).

L'équipe de consultation
Charles HOUNMENOU, Ph.D.
Abdou MAINA

Résumé Exécutif

Dans le cadre de la lutte contre la prostitution des mineurs, ECPAT France et ECPAT Luxembourg, avec leurs partenaires régionaux, ont commandité 3 études dans les villes de Niamey au Niger, de Djougou et Malanville au Bénin et de Ouagadougou au Burkina Faso. L'objectif principal de ces études est de contribuer à une meilleure compréhension des liens qui existent entre la mobilité des enfants et leur situation de prostitution dans les villes cibles. 205 mineurs en situation de prostitution dont 192 filles et 13 garçons ont été interrogés à Niamey, ainsi que 10 responsables de structures de prévention et de protection des enfants et 5 intermédiaires de prostitution.

La mobilité des mineurs en situation de prostitution a été explorée à travers les quatre points suivants : lieux d'origine des mineurs en situation de prostitution ; caractéristiques des sites de prostitution et de résidence des mineurs ; âge au premier départ de la famille, changement de résidence dans les six années avant l'étude et principales raisons de ce changement ; rôle des intermédiaires dans la migration des mineurs ; et analyse de la mobilité des mineurs pour la pratique de la prostitution.

Au Niger, 9 mineurs en situation de prostitution enquêtés sur 10 sont ressortissants du Niger, et la plupart d'entre eux sont originaires de Niamey. On note cependant une certaine mobilité au sein même de la ville pour la pratique de prostitution de ces mineurs.

Ensuite, les résultats indiquent que 6 mineurs enquêtés sur 10 n'ont jamais quitté leur famille. Cela implique que la plupart d'entre eux pratiquent la prostitution tout en résidant avec leurs parents ou des membres de leur famille proche, ce qui soulève le problème du rôle des parents dans l'éducation des mineurs ou de leur « complicité » dans la pratique de la prostitution de leurs enfants. En outre, la majeure partie des mineurs enquêtés à Niamey n'a pas connu de mobilité liée à des situations de confiage, de traite ou de migration. Près de 25% d'entre eux ont néanmoins quitté leur famille entre 6 et 15 ans. Cette séparation précoce peut constituer un facteur de vulnérabilité à l'entrée de la prostitution, car les mineurs ont dû alors se prendre en charge et subvenir à leurs besoins.

Concernant les motivations qui sous-tendent le changement de lieu de résidence des mineurs enquêtés, elles ne sont pas prioritairement liées à la pratique de la prostitution mais plutôt à un besoin de rejoindre leur famille. Les résultats démontrent ainsi que les mineurs enquêtés ne sont pas des victimes de réseaux organisés de traite.

Les principaux facteurs de vulnérabilité à la prostitution des mineurs enquêtés ne sont pas majoritairement liés à la mobilité de ceux-ci, mais plutôt à une combinaison de facteurs économiques et de situations sociales difficiles. En effet, un très fort pourcentage de mineurs a subi des viols/abus sexuels (4 enquêtés sur 10), une situation de mariage forcé (plus d'1 sur 10) et/ou de grossesse non désirée (plus de 2 sur 10).

On note également que la majorité des mineurs poursuivent la pratique de la prostitution pour des raisons socioéconomiques, et particulièrement pour satisfaire des besoins fondamentaux tels que se nourrir, se loger, payer ses études et soutenir ses parents ou ses propres enfants. Il faut

toutefois remarquer qu'un grand nombre de mineurs déclare utiliser leurs revenus pour se procurer des biens tels que des téléphones portables.

Les résultats obtenus ont des implications pour les structures intervenant dans la protection des enfants afin de développer des programmes répondant mieux aux besoins des mineurs en situation de prostitution. De même, ces résultats attirent l'attention des décideurs des sphères exécutives, judiciaires et législatives sur la nécessité d'initier une politique sociale prenant en compte les besoins socioéconomiques de cette population vulnérable. Dans cette direction, bon nombre de recommandations découlant de l'étude ont été faites afin de prévenir le phénomène, protéger les mineurs victimes et renforcer le cadre juridique et la coopération entre les structures.

Liste des sigles et abréviations

ANTD	Association Nigérienne pour le Traitement de la Délinquance et la Prévention du Crime
BIT	Bureau Internationale du Travail
CADBE	Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant
CDE	Convention Internationale des Droits de l'Enfant
CEDEAO	Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CNSPDE	Comité National pour la Survie, la Protection et le Développement de l'Enfant au Niger
CONAFE	Coalition des ONG en Faveur de l'Enfant
DUDH	Déclaration Universelle des Droits de l'Homme
ECPAT	End Child Prostitution, Child Pornography and Trafficking of Children
EDS MICS	Enquête Démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples au Niger
ESEC	Exploitations Sexuelles à des fin Commerciales
INS	Institut National de la Statistique
MPFPE	Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant
MPATDC	Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire
OEV	Orphelins et Enfants Vulnérables (surtout du fait du VIH/Sida)
OIT	Organisation Internationale de Travail
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PACTES	Programme Afrique Contre la Traite et l'Exploitation Sexuelle
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SEJUP	Services Educatifs, Judiciaires et Préventifs
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

Liste des tableaux, figures et graphiques

Liste des tableaux

Tableau 1 : Répartition des mineurs de Niamey en situation de prostitution selon leurs caractéristiques sociodémographiques	28
Tableau 2 : Répartition des enquêtés selon le sexe des clients.....	29
Tableau 3: Répartition des mineurs de Niamey en situation de prostitution selon le statut de scolarisation et le niveau d'éducation scolaire	30
Tableau 4: Répartition (%) des mineures selon l'activité principale et la nationalité	32
Tableau 5: Répartition (en %) des mineures en situation de prostitution selon leur environnement familial actuel	33
Tableau 6: Répartition (%) des garçons mineurs en situation de prostitution selon l'âge actuel et l'âge au premier rapport sexuel.....	36
Tableau 7: Répartition (%) des filles mineures en situation de prostitution selon leur âge actuel et l'âge au premier rapport sexuel.....	36
Tableau 8: Répartition des mineurs en situation de prostitution selon l'âge actuel et l'âge du premier rapport sexuel pour les deux sexes.....	37
Tableau 9: Répartition des mineurs (%) par rapport à la durée dans la pratique de la prostitution	37
Tableau 10: Répartition des mineurs en situation de prostitution selon leurs expériences sexuelles.	38
Tableau 11: Répartition des mineurs selon le nombre moyen de passes pour un jour ordinaire	39
Tableau 12: Répartition des mineurs par rapport à la période habituelle de prostitution	40
Tableau 13: Répartition des enquêtés selon le type de contreparties reçues pour la prostitution.....	41
Tableau 14: Répartition (%) des mineurs en situation de prostitution selon le coût moyen d'une passe	41
Tableau 15 : Estimation de la moyenne des contreparties reçues en espèces par les mineurs sur la base des fréquences des passes	42
Tableau 12 : Répartition (en %) des mineures selon les lieux habituels de rencontre avec les clients potentiels.....	44
Tableau 17: Répartition des mineurs selon les situations sociales vécues avant de passer en situation de prostitution.....	45
Tableau 18: Répartition des mineurs selon les raisons de poursuite de la pratique de la prostitution.....	47
Tableau 19: Répartition des enquêtés selon leur niveau d'éducation et la poursuite de la prostitution pour des biens non essentiels	50
Tableau 20 : Répartition des mineurs en situation de prostitution selon les types de prostitution	51
Tableau 21: Répartition des mineurs en situation de prostitution selon la tranche d'âge des clients	51
Tableau 22 : Répartition des mineurs en situation de prostitution selon les caractéristiques de leurs intermédiaires	53
Tableau 23 : Répartition (en %) des mineures en situation de prostitution selon la nationalité	62
Tableau 24 : Répartition des mineurs en situation de prostitution selon le changement ou non de résidence au cours de 6 dernières années et l'âge au 1er départ de la famille	68

Tableau 25 : Raison principale de changement de lieu de résidence antérieur pour aller dans la ville actuelle	69
Tableau 26 : Répartition des mineures selon le profil des intermédiaires ayant joué un rôle dans leur migration	70
Tableau 27 : Répartition des mineurs selon leur mobilité pour la pratique de la prostitution	71
Tableau 28 : Répartition (en %) des mineures en fonction de leurs connaissances des situations de risques sanitaires et autres liés à la prostitution	75
Tableau 29 : Répartition des mineurs selon la fréquence d'utilisation de préservatifs et la contraction d'IST/MST	76
Tableau 30 : Répartition (%) des mineurs en situation de prostitution selon les raisons de la non utilisation systématique des préservatifs avec leurs clients	76
Tableau 31 : Lieux et mode d'approvisionnement en préservatifs	77
Tableau 32 : Répartition des mineurs selon qu'ils utilisent des méthodes contraceptives autres que le préservatif	78
Tableau 33 : Répartition des mineurs ayant contracté une fois des IST/ MST en fonction des recours pour des soins médicaux	78
Tableau 34 : Répartition des mineurs ayant contracté une fois des IST/ MST en fonction des recours pour des soins médicaux	79
Tableau 35 : Répartition des mineurs ayant fait leur test de dépistage du VIH/SIDA en fonction de la période du test	79
Tableau 36 : Répartition des mineurs n'ayant pas fait le test de dépistage du VIH/SIDA en fonction des raisons évoquées	80
Tableau 37 : Statut de scolarisation et test de dépistage du VIH	80
Tableau 38 : Répartition des mineurs selon la fréquence de violence physique et pécuniaire de leurs clients	82
Est-ce qu'il arrive que tes clients soient violents avec toi ?	82
Tableau 39 : Proportion des mineurs ayant été victimes de violence de la part des membres de leur communauté	83
Tableau 40 : Répartition des mineurs selon le recours en cas de violences subies	83
Tableau 41 : Répartition des mineurs ayant eu des contacts avec des structures d'assistance et de protection des enfants	86
Tableau 41 : Répartition des structures enquêtées selon la catégorie et le champ géographique de couverture en matière de protection des mineurs	96
Tableau 42 : Difficultés rencontrées par les structures des forces de défense et de sécurité dans la lutte contre l'ESEC	100

Liste des graphiques

Graphique 1 : Répartition des enquêtés selon le statut de scolarisation et le niveau d'éducation scolaire	31
Graphique 2: Répartition des mineures (%) selon la personne avec laquelle elles vivent et leur statut de scolarisation	35
Graphique 3 : Répartition (%) des mineures selon les stratégies utilisées pour trouver des clients	43
Graphique 4: Répartition des enquêtés par arrondissement communal selon le sexe	65

Graphique 5 : Répartition de mineurs ayant de contacts avec des structures d'assistance et protection des enfants selon l'utilité perçue de ces structures.....	86
Graphique 6 : Répartition des mineurs selon les activités menées par les associations ou clubs auxquels ils appartiennent	87
Graphique 7 : Répartition (%) des mineurs en situation de prostitution selon leur intention d'abandonner la prostitution	88
Graphique 8 : Répartition des mineurs selon la personne avec qui ils ont discuté de leur intention de renonciation a la prostitution	88
Graphique 9 : Répartition des mineurs en situation de prostitution selon les voies de sortie du travail de sexe.....	89
Graphique 10 : Catégories d'enfants assistés par les structures publiques (en %)	97
Graphique 11 : Répartition (%) des activités menées par les structures publiques dans le cadre de la prévention, la protection et/ou la réinsertion des enfants victimes de prostitution.....	97
Graphique 12 : Répartition (%) des types de violences/exploitations sexuelles contre les enfants pour lesquels les forces de défense et de sécurité ont fait des interventions.....	99
Graphique 13 : Répartition des ONG et associations sur la base de leurs domaines d'activités	101
Graphique 14 : Répartition (%) par catégories d'enfants avec qui les ONG travaillent.....	101
Graphique 15 : Répartition (%) des structures selon les types de projets d'assistance ou de protection des enfants réalisés	102
Graphique16 : Répartition (%) des types d'activités menées par les ONG et Associations à l'endroit des enfants victimes d'exploitation sexuelle.....	103
Graphique 17 : Répartition (%) des types de contributions spécifiques des ONG et associations dans le cadre de la collaboration avec d'autres structures.....	104

Liste des figures

Figure 1. Carte administrative de la ville de Niamey	20
Figure 2 : Pays d'origine des mineurs en situation de prostitution dans la ville de Niamey	63
Figure 3 : Importance des départements dans la prostitution des mineurs à Niamey	64
Figure 4: Résidence des mineurs en situation de prostitution à Niamey.	66

Introduction

Le premier Congrès Mondial contre l'Exploitation Sexuelle des Enfants à des fins Commerciales (ESEC), tenu à Stockholm (Suède) en 1996, a suscité une prise de conscience globale sur ce problème. Il a marqué la première reconnaissance par 122 pays de l'existence de ce phénomène. Les représentants des gouvernements de ces pays, les agences des Nations Unies, les ONG et les jeunes présents à Stockholm en 1996 ont adopté à l'unanimité une *Déclaration* et un *Programme d'Action*, et se sont engagés à participer à un partenariat mondial pour lutter contre l'ESEC.

Depuis 1996, de nombreux acteurs dans le monde ont concentré leurs efforts autour de la *Déclaration* et du *Programme d'Action*, et plus d'entités gouvernementales et non-gouvernementales se sont unies pour défendre le droit des enfants à être protégés contre l'exploitation sexuelle. Cette alliance globale, renforcée par le Second Congrès Mondial tenu à Yokohama (Japon) en 2001 et le Troisième Congrès Mondial qui a eu lieu en novembre 2008 à Rio (Brésil), a fait des progrès en améliorant la protection des enfants contre l'ESEC. Cependant, la sophistication croissante des ressources disponibles pour ceux qui cherchent à exploiter les enfants rend la tâche de protection des enfants plus difficile.

En effet, bien que l'ESEC se retrouve dans presque tous les pays du monde, il est difficile de disposer de statistiques fiables dû au caractère clandestin du phénomène et à l'absence de méthodes de mesure communes pour en déterminer l'ampleur. D'après des estimations mondiales récentes de l'Organisation Internationale du Travail, sur les 12,3 millions de personnes victimes du travail forcé, 1,39 million sont victimes d'ESEC dont 40 à 50 % d'entre elles sont des enfants (Organisation Internationale du Tra-

vail, 2005). Selon une étude de l'UNICEF réalisée en 2008, aujourd'hui, aucun pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre ne peut prétendre être épargné par le problème de l'exploitation sexuelle des enfants.¹ Mais les données statistiques sur le nombre d'enfants victimes de cette forme d'exploitation sont insuffisantes et de ce fait, les moyens mis en place pour prévenir et lutter contre ce phénomène restent limités et de portée relative dans tous ces pays.

Selon le Trafficking In Persons Report de juin 2014 de l'U.S. Department of State, le Niger a été identifié comme étant un pays d'origine et de destination d'enfants victimes de traite à des fins d'exploitation sexuelle ou de travail forcé.² C'est aussi un pays de transit pour des hommes, femmes et enfants originaires de plusieurs pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre migrant vers l'Afrique du Nord et l'Europe.³

Avec ses pôles industriels, ses lieux touristiques, ses carrefours de voyageurs, ses casernes militaires et la proximité des frontières, la capitale Niamey héberge une grande partie des sites d'exercice de prostitution au Niger. Plusieurs enquêtes de suivi de la prévalence des IST et VIH, et des comportements sexuels des professionnelles du

¹ UNICEF, « *Exploitation et abus sexuels des enfants. En Afrique de l'Ouest et du Centre : Evolution de la situation, progrès accomplis et défis à surmonter depuis le Congrès de Yokohama (2001) et la Conférence Arabo-Africaine de Rabat (2004)* », 2008. Cette analyse de situation a été réalisée dans le cadre de la préparation au 3^{ème} Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents qui s'est tenu à Rio, du 25 au 28 novembre 2008.

² U.S. Department of State. *Trafficking In Persons Report, Country Narratives—Niger*, juin 2014, pages 295-296.

³ En 2013, 92 Nigériens, pour la plupart des femmes et des enfants sont morts dans le désert nigérien suite à une panne de leur car en route pour l'Algérie.

sexe⁴ et de leurs clients masculins ont été réalisées au Niger. Récemment, en 2010, une cartographie des professionnelles du sexe et des homosexuels a été conduite au Niger, sous la direction de la Coordination Intersectorielle de Lutte contre les IST et le VIH/SIDA. Cette étude a confirmé l'existence de pratiques homosexuelles impliquant des jeunes gens âgés de 15 ans avec une activité sexuelle très intense (plus de 50 rapports sexuels par mois et jusqu'à 30 clients).⁵ Mais la prostitution des mineurs de par ses caractéristiques (sites souvent mobiles, clandestinité...) est difficile à appréhender et échappe de ce fait à plusieurs programmes et interventions en matière de protection des droits de l'enfant et de santé publique.

C'est dans ce cadre qu'ECPAT France et ECPAT Luxembourg, deux organisations de solidarité internationale et membres du réseau ECPAT international ayant pour objectif de lutter contre l'ESEC dans le monde, ont développé ensemble un projet sous régional (Bénin, Burkina Faso et Niger) pour améliorer la prévention, la protection et l'insertion socio-professionnelle des enfants et des jeunes dans les zones à risque de traite, y compris les enfants victimes de traite à des fins sexuelles. Un bureau commun a été mis en place à Ouagadougou, Burkina Faso, afin d'assurer la bonne coordination du projet et d'appuyer les organisations partenaires de la sous-région. Cette étude s'inscrit dans le cadre des activités de ce projet au Bénin, au Burkina Faso et au Niger, connu sous le nom de Programme Afrique Contre la Traite et l'Exploitation Sexuelle des enfants (PACTES). Ainsi, ECPAT France, ECPAT Luxembourg et leurs partenaires considèrent qu'il est urgent

de mobiliser et d'appuyer les communautés pour la mise en place de mécanismes d'encadrement en direction des mineurs en situation de déplacement à risque ou en situation de prostitution, et de renforcer leur prise en charge. D'où l'importance de connaître les facteurs et les causes de la prostitution des mineurs et de mesurer l'ampleur du phénomène. En effet, la problématique de l'exploitation sexuelle des enfants au Bénin, au Burkina Faso et au Niger est peu documentée.

Objectifs de l'étude

L'objectif général de l'étude est de contribuer à une meilleure compréhension des liens qui existent entre la mobilité⁶ des enfants au Niger et les mineurs en situation de prostitution. Il s'agira notamment d'identifier les critères de vulnérabilité des mineurs en situation de mobilité face aux risques d'exploitation sexuelle, afin de proposer un renforcement des actions de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants au Niger.

⁴ Ces enquêtes visent les personnes adultes en situation de prostitution

⁵ Coordination Intersectorielle de lutte contre les IST/VIH/SIDA au Niger: *La cartographie des professionnelles de sexe et des homosexuels*, 2010.

⁶ Afin de couvrir l'ensemble des situations de déplacement des enfants, la présente étude se réfère au phénomène de mobilité, plus large que celui de la migration.

Les objectifs spécifiques de l'étude sont:

- ✓ Etablir le profil et les caractéristiques des mineurs en situation de prostitution ;
- ✓ Fournir des recommandations pour améliorer les mécanismes de prévention, de protection et de réinsertion des mineurs en situation de prostitution au Niger.

Etablir le profil et les caractéristiques des mineurs en situation de prostitution, notamment :

- ✓ Faire une estimation chiffrée du nombre de filles mineures en situation de prostitution,
- ✓ Faire une estimation de la proportion de filles mineures en situation de prostitution par rapport à la population adulte,
- ✓ Faire une estimation de la proportion de filles mineures migrantes en situation de prostitution par rapport aux filles mineures locales,
- ✓ Etablir le profil des filles mineures en situation de prostitution (milieu familial, niveau d'éducation, expérience professionnelle, situation matrimoniale...),
- ✓ Etablir une cartographie des principaux lieux d'origine des filles mineures en situation de prostitution,
- ✓ Etablir une cartographie des principaux lieux de prostitution des filles mineures et leurs caractéristiques (site de jour et/ou de nuit, site saisonnier,...),
- ✓ Etablir l'âge moyen, les facteurs et les causes d'entrée en prostitution (mariage précoce/forcé, confiage, etc.),
- ✓ Déterminer les différents mécanismes de recrutement des filles mineures dans la prostitution,
- ✓ Caractériser les conditions de travail (rémunération, obligations, maltraitance/violence, utilisation de préservatifs, réseau professionnel...),
- ✓ Donner des indications sur l'existence de garçons mineurs en situation de prostitution et leur profil (notamment sur leur situation avant l'entrée dans la prostitution).

Fournir des recommandations pour améliorer les mécanismes de prévention, de protection et de réinsertion des mineurs en situation de prostitution au Bénin, au Burkina Faso et au Niger :

- ✓ Analyse du contexte national (socioéconomique, juridique, institutionnel, etc.) en rapport avec la problématique de l'étude.
- ✓ Identification des principaux acteurs impliqués dans la protection des enfants en situation de migration, en situation de rue ou en situation de prostitution.

Le rapport est organisé en six axes qui prennent en compte :

- ✓ L'approche méthodologique,
- ✓ Les caractéristiques et ampleur de la prostitution des mineurs,
- ✓ La mobilité des mineurs en situation de prostitution,
- ✓ La santé et la sécurité des mineurs en situation de prostitution,
- ✓ Les perceptions des mineurs des voies de sortie de la situation de prostitution,
- ✓ La réponse nationale à la prostitution des mineurs

1. Méthodologie de la recherche

Quatre points sont développés dans cette section : la définition des concepts relatifs à cette étude, la délimitation du champ de l'étude et l'échantillonnage, les étapes de mise en œuvre de l'étude et les difficultés et limites de l'étude.

1.1 Définition des concepts

Abus sexuel

L'abus sexuel d'un enfant peut être défini comme l'interaction ou le contact à caractère sexuel entre un enfant et un autre enfant plus vieux ou qui en sait plus que lui, un adulte, un frère, une sœur, ou un parent.⁷ L'enfant est alors utilisé en tant qu'objet de satisfaction sexuelle pour les besoins de l'abuseur. L'abus sexuel comprend des actes très différents, qui n'impliquent pas nécessairement un contact physique entre l'auteur de l'abus et l'enfant. C'est par exemple le cas des actes d'exhibitionnisme ou de voyeurisme, notamment lorsqu'un adulte regarde un enfant se déshabiller ou lorsqu'il encourage ou force un enfant à prendre part à des activités sexuelles avec quelqu'un d'autre pendant que l'abuseur observe ou filme ces activités.

Clients

Ce sont les individus qui ont recours à la prostitution de mineurs avec une contrepartie en espèces ou en nature. Le terme « client » fait référence à un acte commercial et reviendrait donc à considérer l'enfant comme un objet commercial. Il a été employé dans cette étude pour faciliter la compréhension du lecteur cependant ECPAT France privilégie l'utilisation du terme « auteur d'abus sexuel ».

Confiage

Pratique qui correspondait à l'origine à un mécanisme de socialisation de l'enfant par le travail/l'éducation et à une forme d'entraide entre segments sociaux ou familiaux. Les parents confiaient l'enfant à un foyer d'accueil en raison des opportunités qu'il pouvait lui offrir. Ces dernières années, on assiste à une forme de perversion de cette pratique qui place certains enfants dans une situation de production de biens et de services au profit du tuteur.⁸

Enfants

L'article 1 de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant stipule qu'un enfant est défini « *comme tout être humain âgé de moins de dix-huit ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable* ».

Établir un âge normalisé pour définir la période de l'enfance a des implications sur le traitement légal des enfants victimes. Les enfants ne peuvent jamais consentir à leur propre exploitation et abus, ils doivent toujours être vus devant la loi en tant que victimes et non en tant que criminels.

C'est la raison pour laquelle dans le cadre de cette étude, lancée dans trois pays d'Afrique de l'Ouest, un enfant (ou mineur) a été défini comme tout être humain âgé de moins de dix-huit ans.

⁷ ECPAT France & ECPAT Luxembourg, « Comprendre les violences sexuelles. Un guide à destination des acteurs de protection de l'enfance pour une prise en charge intégrée au Bénin, Burkina Faso et Niger », Janvier 2014, Bureau de coordination Afrique de l'Ouest Ouagadougou, Burkina Faso.

⁸ Projet « Mobilités » (2011), Quelle protection pour les enfants concernés par la mobilité en Afrique de l'Ouest? Nos positions et recommandations. Rapport régional de synthèse – Projet régional commun d'étude sur les mobilités des enfants et des jeunes en Afrique de l'Ouest et du Centre, 84 p (voir page 16)

Exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales (ESEC)

Selon l'alinéa 5 de la Déclaration et du programme d'action du 1er Congrès Mondial contre l'ESEC à Stockholm en 1996, *«L'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales est une violation fondamentale de leurs droits. Elle comprend l'abus sexuel par l'adulte et une rétribution en nature ou en espèces versée à l'enfant ou à une ou plusieurs tierces personnes. L'enfant y est traité comme un objet sexuel et comme un objet commercial.»*

L'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales constitue une forme de coercition et de violence exercée contre les enfants, et équivaut à un travail forcé et à une forme contemporaine d'esclavage ».

On note trois formes principales d'ESEC, qui sont étroitement liées: la prostitution des enfants, y compris l'exploitation sexuelle des enfants dans le cadre des voyages et du tourisme (ESET), la pornographie impliquant des enfants et la traite des enfants à des fins d'exploitation sexuelle. D'autres formes incluent certains mariages d'enfants.

Exploitation sexuelle des enfants dans les voyages et le tourisme (ESET)

ECPAT définit l'ESET comme « l'exploitation sexuelle d'enfants à des fins commerciales par les personnes qui voyagent, pour des raisons personnelles ou professionnelles, d'un endroit à un autre et qui s'adonnent à des actes sexuels avec des mineurs ». Ils peuvent voyager d'un pays plus riche vers un pays moins développé, mais les auteurs des abus sexuels sont également des voyageurs dans leur propre pays ou région.⁹

⁹ Source : Muireann O'Briain, Milena Grillo et Helia Barbosa, « *L'exploitation sexuelle des enfants et adolescents dans le tourisme – Une contribution d'ECPAT International au troisième congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents.*

Mariage forcé

Les mariages forcés sont généralement aussi des mariages dits « précoces » ou « d'enfants », c'est-à-dire une union forcée où l'un des deux époux est âgé de moins de 18 ans. Il peut être considéré comme une forme d'ESEC lorsqu'il implique des contreparties en nature ou en argent pour la famille de l'enfant ou l'enfant lui-même.

Migration de l'enfant

Le déplacement et le séjour de l'enfant hors de son lieu habituel de vie pour accéder à des opportunités de travail, d'éducation ou de formation.¹⁰

Mobilité des enfants

Le terme de mobilité des enfants regroupent des situations plus larges que les situations de migration. En effet, si l'on reprend la définition de Terre des hommes dans leur rapport sur le projet Mobilités, les principales formes de mobilité sont non seulement la migration mais aussi le placement, l'aventure, la traite, les enfants soldats et les enfants réfugiés ou déplacés. La mobilité des enfants se caractérise par sa nature multiforme et la grande variété des pratiques à travers lesquelles elle se concrétise. Déjà nombreuses à l'origine, les formes de mobilité des enfants et des jeunes tendent depuis 30 ans à se multiplier, à se diversifier et à muter.

La mobilité s'est donc progressivement substituée à la migration dans la recherche, illustrant l'intérêt porté à de nouvelles modalités de déplacement caractérisant la globalisation. La mobilité des enfants désigne les déplace-

Rio de Janeiro, Brésil 25-28 novembre 2008 », soumis par ECPAT International, 2008

¹⁰ Terre des hommes, « *Quelle protection pour les enfants concernés par la mobilité en Afrique de l'Ouest – Nos positions et recommandations* » - Rapport régional de synthèse – Projet « Mobilités », 84 pages (voir page 29)

ments d'enfants entre différents espaces géographiques et sociaux, ainsi que les expériences vécues par ces enfants au cours de leurs mouvements et séjours en divers lieux de leur parcours. Un enfant mobile est un enfant qui, ayant quitté son lieu de vie habituel, vit des transformations de son identité et de ses conditions d'existence.¹¹ Cette définition ne se limite pas à la notion géographique de déplacement. Elle embrasse toute la période durant laquelle l'enfant vit hors de son milieu d'origine mais continue de l'identifier comme son milieu d'appartenance. Elle s'applique quels que soient l'âge de l'enfant, son sexe, les raisons de son déplacement, son itinéraire, la manière dont il se déplace, ses conditions d'existence, les effets qu'entraîne sa mobilité, etc.

Afin de couvrir l'ensemble des situations de déplacement des enfants, la présente étude se réfère au phénomène de mobilité, plus large que celui de la migration.

Pornographie mettant en scène des enfants

« On entend par pornographie mettant en scène des enfants toute représentation, par quelque moyen que ce soit, d'un enfant s'adonnant à des activités sexuelles explicites, réelles ou simulées, ou toute représentation des organes sexuels d'un enfant, à des fins principalement sexuelles. »¹²

Prostitution des enfants

« On entend par prostitution des enfants le fait d'utiliser un enfant aux fins d'activités

sexuelles contre rémunération ou toute autre forme d'avantage. »¹³

Il est important de souligner que les enfants sont aussi impliqués dans la prostitution lorsqu'ils ont des rapports sexuels en échange de leurs besoins fondamentaux comme de la nourriture, un abri ou une protection, ou encore en échange de faveurs telles que de meilleures notes scolaires ou de l'argent de poche supplémentaire qui leur permet d'acheter des biens de consommation. Les enfants peuvent être exploités par un proxénète, qui effectue la transaction, ou par l'auteur même de l'abus sexuel, qui est directement en contact avec l'enfant.

La question de savoir si l'enfant choisit d'avoir recours à la prostitution afin de survivre ou d'acheter des biens de consommation ne se pose pas. On considère qu'il est forcé par des circonstances, des normes et valeurs sociales ou des agents individuels, à entrer dans des situations où des adultes profitent de sa vulnérabilité pour l'exploiter sexuellement. En ce sens, les expressions « enfant prostitué » ou « enfant travailleur du sexe » ne reflètent pas la réalité et sont à proscrire puisqu'ils impliqueraient que l'enfant a choisi. Il convient donc de parler d'« enfant en situation de prostitution » ou d'« enfant victime d'exploitation sexuelle ».

Proxénétisme

Activité consistant à favoriser la prostitution d'autrui ou à en tirer profit. Le proxénétisme comprend en général le fait :

- d'aider, d'assister ou de protéger la prostitution d'autrui,
- de tirer profit de la prostitution d'autrui, d'en partager les produits ou de recevoir des subsides d'une personne se livrant habituellement à la prostitution,

¹¹ Terre des hommes, « Quelle protection pour les enfants concernés par la mobilité en Afrique de l'Ouest – Nos positions et recommandations » - Rapport régional de synthèse – Projet « Mobilités », 84 pages (voir page 22)

¹² Article 2 c) - Protocole facultatif à la CIDE, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants – 2000

¹³ Article 2 b) - Protocole facultatif à la CIDE, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants – 2000

- d'embaucher, d'entraîner ou de détourner une personne en vue de la prostitution ou d'exercer sur elle une pression pour qu'elle se prostitue ou continue à le faire.

Traite des enfants

- Le Protocole de Palerme¹⁴ définit la traite des personnes comme tout acte de *recrutement, transport, transfert, hébergement ou accueil d'une personne dans le but de l'exploiter*, à l'intérieur ou à l'extérieur du pays dans lequel elle vit.
- L'*exploitation* comprend, au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes.
- Selon le Protocole de Palerme, *le consentement de la victime à être exploitée ne peut être pris en compte si celle-ci est un enfant* (personne de moins de 18 ans), même si aucun des moyens suivants n'a été utilisé : « *force, coercition, enlèvement, escroquerie, abus de pouvoir ou actions menées alors que la victime est vulnérable ou sous le contrôle d'une autre personne* ».

Les intermédiaires de la traite, au sens général sont toutes les personnes qui facilitent à un moment quelconque l'exploitation de l'enfant victime de traite de par son recrutement, son transport, son transfert, son hébergement ou son accueil.

Dans le cas de la mobilité, il y a traite lorsqu'une étape du déplacement de l'enfant (recrutement, transport, transfert, accueil, hébergement) s'accompagne d'une intention délibérée d'exploiter l'enfant et de le soumettre à une pire forme de travail (servitude pour dettes, esclavage, travaux forcés, exploitation sexuelle...)¹⁵.

¹⁴ Art 3.a du Protocole de Palerme / Protocole additionnel à la Convention contre la criminalité transnationale organisée, visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, adopté le 15 novembre 2000

¹⁵ Terre des hommes, « Quelle protection pour les enfants concernés par la mobilité en Afrique de l'Ouest – Nos positions et recommandations » - Rapport régional de synthèse – Projet « Mobilités », 84 pages (voir page 29)

1. 2. Délimitation du cadre de l'étude et échantillonnage

1.2.1. Délimitation du cadre de l'étude

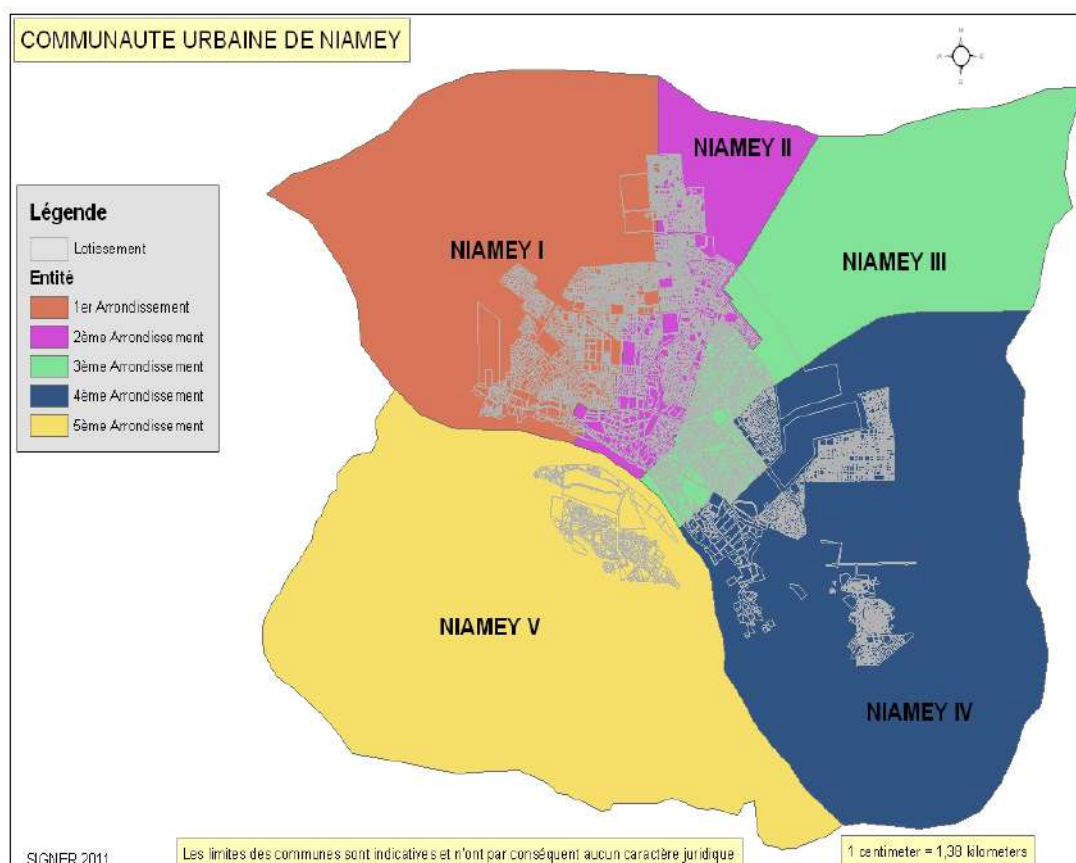
Cette étude a couvert la ville de Niamey, la capitale du Niger. Avec une population de 1 026 848 d'habitants au dernier Recensement Général de la Population (RGPH 2012), Niamey s'étend sur une superficie de 255 km². Sa population est constituée de toutes les ethnies du pays (Haoussa, Zarma, Sonraï, Peul, Touareg, Kanuri, Arabe, Gourmantché) ainsi que de communautés étrangères. Le Zarma et l'Haoussa constituent les principales langues parlées, le Français étant la langue officielle du pays.

Sur le plan administratif, la communauté urbaine de Niamey est subdivisée en cinq arrondissements communaux. Sur le plan économique, la capitale regorge d'importants marchés, poumons de l'économie, d'une zone industrielle, de restaurants et d'autres lieux

de loisirs et de tourisme qui sont aussi des lieux de rencontres ou de prostitution. Niamey réunit un réseau très dense de marchés et commerces qui constituent des opportunités pour les professionnelles de sexe essentiellement clandestines d'exercer sans « risque »¹⁶ (le Grand marché, le Petit marché, le Nouveau marché, le Marché Katako, le Marché Tourakou, le Marché de nuit de Yantala, le Marché de bétail de Kennedy, le Marché de nuit Talladjé, le Marché de Wadata).

¹⁶ COORDINATION INTERSECTORIELLE DE LUTTE CONTRE LES IST/VIH/SIDA, *La cartographie des professionnelles de sexe et des homosexuels au Niger*, février 2010.

Figure 1. Carte administrative de la ville de Niamey



1.2.2 Echantillonnage

La population enquêtée est constituée de mineurs en situation de prostitution dans les 5 arrondissements communaux de la ville de Niamey. La taille des échantillons ne pouvait pas être initialement estimée à cause du caractère clandestin du phénomène occasionnant une difficulté d'accès aux mineurs en situation de prostitution et de l'absence d'une base de sondage fiable sur la prostitution des mineurs au Niger.

L'équipe de l'étude a réalisé une opération de recensement/enquête en utilisant un échantillonnage de convenance et la technique «boule de neige» pour la collecte des données.¹⁷ Pour ce qui est de la technique d'échantillonnage, l'équipe de recherche a dans un premier temps identifié les sites potentiels de prostitution et de rencontre des mineurs (Night-clubs, vidéo clubs, espaces de loisirs, etc.). Dans un second temps, elle a interviewé au hasard des mineurs qui pourraient faire partie de l'échantillon sur la base d'une série de questions préliminaires insérées au début d'un questionnaire prévu à cet effet. Elle a déterminé si les mineurs rencontrés sur les sites identifiés étaient éligibles ou non pour poursuivre l'enquête proprement dite. A la fin de chaque entretien, il a été demandé aux enquêtés s'ils connaissaient des

mineurs en situation de prostitution. Le même exercice a été effectué avec les mineurs en situation de prostitution rencontrés sur la base de ce questionnement. C'est ainsi que de proche en proche la technique dite « boule de neige » a été utilisée pour rencontrer d'autres mineurs en situation de prostitution.

L'utilisation des deux techniques précitées a permis de recenser au total 235 mineurs dans la ville de Niamey. Pour des raisons liées à la qualité des données, 30 filles mineures ont été exclues de la base d'analyse des données car ne répondant pas aux trois critères de sélection retenus : avoir moins de 18 ans, avoir eu des rapports sexuels et en avoir été récompensée d'une façon quelconque. En effet, 3 filles avaient déjà 18 ans et 27 autres n'avaient jamais eu de rapports sexuels. Ainsi, l'effectif de l'échantillon de l'étude est de 205 mineurs dans la ville de Niamey, soit une proportion de 87% des mineurs interrogés.

¹⁷ Un échantillon de convenance est un échantillon choisi lors d'une étude pour des raisons pratiques d'accessibilité. On prélève un échantillon en se fondant sur certains jugements au sujet de l'ensemble de la population. Dans la technique « boule de neige », on utilise des personnes enquêtées comme source d'identification d'unités additionnelles d'enquête.

1.3. Etapes de mise en œuvre de l'étude

La mise en œuvre de l'étude a été faite selon les étapes suivantes :

1. analyse du contexte de la prostitution des mineurs dans la ville de Niamey appuyée par un atelier d'échange sur la problématique de l'étude,
2. formation des agents enquêteurs,
3. collecte de données auprès des mineurs en situation de prostitution avec des agents de terrain,
4. enquête auprès des responsables de structures qui interviennent dans le domaine de la protection de l'enfance et les intermédiaires de traite des enfants à des fins d'exploitation sexuelle,
5. traitement et analyse des données collectées.

1.3.1 Analyse du contexte de l'étude et atelier de cadrage avec les acteurs clés

Une revue documentaire a tout d'abord été effectuée afin de faire le point sur la littérature existante en matière de prostitution des mineurs et leur migration. Cette phase de l'étude a été marquée par l'appropriation d'une quantité importante de documentation sur l'exploitation sexuelle des mineurs au Niger et ailleurs, sur les principales conclusions et recommandations faites dans ces études, et sur le contexte national (socioéconomique, juridique, institutionnel, etc.) en rapport avec la problématique de la présente étude. Un recensement des structures et acteurs clés intervenant dans les domaines de la protection des enfants, de la lutte contre les violences faites aux filles et aux femmes, de la traite des enfants et de la santé sexuelle a été réalisé. Cette recherche documentaire a servi de support à la préparation de l'enquête et des outils de collecte de données, et a permis de faire l'analyse de la problématique de la

prostitution des mineurs au Niger en abordant son ampleur, l'identification des sites de prostitution dans Niamey et les stratégies d'accès à la population cible. Conjointement à la revue documentaire, un travail préliminaire d'identification et d'exploration de sites potentiels de prostitution des mineurs a été fait dans la ville de Niamey par deux agents de terrain. Cela a permis d'avoir un répertoire de 48 sites de prostitution et de rencontre des mineurs à Niamey.

Ensuite, un atelier de rencontre avec les acteurs clés a été organisé à Niamey le 10 mars 2014 sur la base des objectifs suivants : i) présenter aux acteurs les objectifs et la méthodologie de l'étude ; ii) valider la méthodologie et les outils de collecte par rapport aux réalités socioculturelles de la ville de Niamey; iii) actualiser la liste des sites de prostitution de la ville ; et iv) contribuer aux stratégies d'accès aux groupes cibles de mineurs sur les sites potentiels de prostitution. Il a réuni 30 responsables d'institutions publiques, d'ONG internationales et nationales, d'associations, de leaders d'opinion et d'autres personnes ressources œuvrant dans la protection des mineurs à Niamey. Cet atelier a permis non seulement de recueillir les avis et les expériences des uns et des autres, mais aussi d'être fixé à travers ces échanges sur les éléments d'information pouvant aider à mieux cerner le phénomène au cours de la collecte des données sur le terrain à Niamey. La restitution des travaux de groupe et les débats ont permis de se rendre compte que le phénomène de la prostitution des mineurs, filles comme garçons, prend de l'ampleur dans la ville de Niamey et se manifeste sous plusieurs formes. Diverses stratégies d'accès aux mineurs en situation de prostitution ont été suggérées et discutées. Sur la base du con-

texte socioreligieux de la ville, des suggestions ont été faites par les participants pour une révision de certains termes du questionnaire pour les mineurs.

Une des stratégies que la plupart des participants ont recommandée est l'utilisation de paires éducatrices¹⁸ dans le domaine de la prostitution comme guides sur le terrain. Cette stratégie s'est révélée par la suite très utile lors de la collecte des données. Les participants ont aussi aidé à valider les 48 sites de prostitution et de rencontre des mineurs identifiés par l'équipe de l'étude. En conclusion, cet atelier a permis non seulement de recueillir les avis et les expériences des uns et des autres, mais aussi d'être fixé à travers ces échanges sur les éléments d'information pouvant aider à mieux cerner le phénomène au cours de la collecte des données sur le terrain.

1.3.2. Techniques de collecte des données

Un questionnaire a été utilisé pour recueillir des données auprès des mineurs, qui constituent la cible primaire de cette étude. Le questionnaire a été subdivisé en 4 sections contenant 89 questions pré-codées pour recueillir des données quantitatives sur la problématique de la prostitution des mineurs et ses liens avec la migration, en adéquation avec les objectifs de l'étude. Les 4 sections de données recueillies au niveau de cette cible primaire sont :

- caractéristiques sociodémographiques de tous les mineurs rencontrés sur des sites de prostitution,
- données générales sur la vie sexuelle et la pratique de la prostitution,

- mobilité des mineurs en situation de prostitution,
- santé et sécurité des mineurs en situation de prostitution.

5 guides d'entretien ont été utilisés pour recueillir des données auprès des cibles secondaires de l'étude. Il s'agit de : 1) départements et agences publics ; 2) ONG et associations ; 3) forces de défense et de sécurité ; 4) structures qui interviennent dans la santé sexuelle et la santé de la reproduction ; et 5) intermédiaires qui interviennent dans l'ESEC.

1.3.3. Formation des agents enquêteurs

9 agents enquêteurs, dont 3 femmes, ont été recrutés et formés pour la collecte des données avec le questionnaire pour mineurs. Ces agents avaient entre le niveau BAC et le niveau Maîtrise et de l'expérience dans la conduite d'enquêtes avec les enfants et/ou les professionnelles du sexe. La sélection a tenu compte de l'expérience professionnelle de ces personnes en matière de collecte de données, de leur maîtrise linguistique d'au moins une langue principale locale (Zarma et Haoussa) et de leur appartenance socioculturelle en vue d'une flexibilité appropriée dans la conduite des questionnaires. 3 agents enquêteurs ont été recrutés parmi le personnel de l'ANTD, la structure partenaire d'ECPAT France et ECPAT Luxembourg, du fait de leur connaissance du terrain de l'étude et de la cible à enquêter.

La formation des agents enquêteurs s'est étalée sur une durée de 5 jours et s'est déroulée dans les locaux de l'ANTD. Considérant la forte probabilité que la plupart des enquêtés ne parlent pas le français, des termes clés du questionnaire ont été traduits en Zarma et Haoussa en travaux de groupe et présentés en plénière afin de s'accorder sur leur opérationnalisation sur le terrain. Un pré-test du questionnaire pour mineurs a été réalisé dans une zone périphérique de Niamey avec des filles

¹⁸ Les paires éducatrices (P.E.) sont des filles mineures ou femmes qui ont abandonné la pratique de la prostitution et sont formées par des organisations comme animatrices pour faciliter l'accès aux consœurs toujours en activité, et ce lors des campagnes de sensibilisation et dans les programmes d'intervention.

mineurs qui sont hors du giron des zones d'enquête dans le but de tester ces outils ainsi que la méthodologie de l'enquête. Cela a permis de tester non seulement la cohérence des questions, mais aussi la réaction des enquêtés face au contenu des outils de collecte de données et la durée d'administration du questionnaire qui se situait entre 35 et 45 minutes.

1.3.4 Collecte des données

Pour mener à bien la collecte des données, 2 équipes constituées l'une de 4 membres dont un chef d'équipe, et l'autre de 5 membres dont un chef d'équipe ont été déployées sur l'ensemble des zones identifiées comme abritant le phénomène de prostitution des mineurs. La collecte des données avec le questionnaire pour mineurs a été effectuée du 17 au 22 Mars 2014. La durée moyenne d'administration du questionnaire est d'environ 35 minutes.

36 des 48 sites de prostitution et de rencontre¹⁹ identifiés et répertoriés ont été sillonnés par les agents enquêteurs. Les 12 sites de prostitution et de rencontre restants (25% des sites) n'ont pas été enquêtés pour les raisons suivantes : insuffisance du nombre d'agents enquêteurs pour sillonner tous les sites dans les 5 jours d'enquête ; priorisation de sites sur la base de la fréquentation des mineurs à des moments précis de la journée ; difficulté d'accès à certains sites due à des exigences ou de la méfiance de la part de certains responsables des lieux ; moment inap-

¹⁹ Les sites sont catégorisés en deux à savoir les **sites de rencontre** et les **sites de prostitution**. Le premier groupe-- les sites de rencontre--est constitué des sites considérés comme des lieux de rendez-vous, d'échanges ou de négociation entre le client potentiel et la prostituée à l'instar des places et lieux publics, les ateliers de couture... tandis que le second--les sites de prostitution-- est celui des lieux qui servent effectivement aux actes sexuels comme les buvettes, les bars, les hôtels/motels, tous dotés de locaux communément appelés chambres de passage.

proprié du passage des agents enquêteurs sur des sites, etc. Il faut préciser que des préservatifs ont été offerts aux enquêtés sur tous les sites enquêtés,²⁰ mais aucun des mineurs n'a été rémunéré pour sa participation à cette étude. Les responsables et représentants de 10 structures identifiées comme intervenant dans des domaines de la protection de l'enfance dans la ville de Niamey ont été interviewés en plus de 5 intermédiaires qui interviennent dans la prostitution des mineurs.

1.3.5 Traitement et analyse des données

Archivage et vérification : De retour du terrain, les questionnaires ont été vérifiés et archivés.

La codification des questionnaires : Les questionnaires, une fois vérifiés et archivés, ont été dépouillés de façon manuelle et codifiés.

Saisie des données collectées : La saisie des données a été faite après la vérification et la codification des questionnaires. Rappelons ici que le programme de saisie a été élaboré sous le logiciel CPro 5.0. Ce programme a permis l'insertion des données dans l'ordinateur au moyen d'un masque de saisie. La supervision et le contrôle lors de la saisie étaient assurés par l'équipe de traitement.

Apurement des données collectées : L'apurement de la base de données a été réalisé ainsi que le transfert des informations cartographiques pour la réalisation de la cartographie. Cette activité a été menée par l'équipe chargée du traitement.

La tabulation des résultats : La production des tableaux a résulté des données issues de l'enquête sur la prostitution des mineurs dans la ville cible.

²⁰ La Coordination Intersectorielle de Lutte contre les IST et le VIH/SIDA (CISLS) a gracieusement mis à la disposition des équipes d'enquête près de 1500 préservatifs pour distribution aux mineurs enquêtés. Ces préservatifs ont été distribués à toutes les enquêtées.

1.3.6 Difficultés rencontrées

L'enquête sur la prostitution des mineurs dans la ville de Niamey a connu des difficultés imputables à la complexité de la thématique et à la nature même de la population cible qui n'est pas facilement identifiable. Toutefois, l'appui du personnel de l'ANTD et de 5 paires éducatrices a été salubre pour la collecte des données. On peut noter les difficultés suivantes :

- Les longues distances à parcourir entre les différents sites d'enquête,
- Le volume du questionnaire qui était relativement conséquent par rapport à la disponibilité de la cible qui est mobile;
- L'absence de lieux d'entretien adéquats sur certains sites de rencontre,
- Le problème de sécurité pour les équipes lors de la collecte des données tard dans la nuit pour les besoins de l'enquête, car il a été constaté que c'est la nuit que la plupart des mineurs pratiquent la prostitution,
- La non implication de certains intermédiaires du domaine de la prostitution des mineurs dans le dispositif de sensibilisation. Il s'agit entre autres des animateurs et gérants de sites, etc.

Quant à la collecte des données auprès des structures qui interviennent dans la protection de l'enfance et dans l'assistance aux enfants victimes d'exploitation sexuelle, les difficultés se limitent aux suivantes :

- La lourdeur administrative pour l'autorisation d'entretien et la désignation de représentants pour l'entretien dans les structures publiques et ONG internationales,
- Le report des rendez-vous pour des entretiens à maintes reprises par des responsables de structures ayant accepté de participer à l'étude.

Il est à noter que les difficultés ci-dessus énumérées n'ont pas empêché l'équipe de

l'étude d'atteindre les résultats escomptés et même de les surpasser.

1.3.7 Limites de l'étude

Les résultats de cette étude ne sont pas représentatifs de toute la population de mineurs de la ville de Niamey pour les raisons suivantes :

- L'utilisation de l'échantillonnage par convenance et de la technique « boule de neige » suppose que les choix de sites ont été faits sur la base de certains éléments favorisant l'accès à la cible de l'enquête,
- Une bonne proportion de la collecte des données s'est faite sur les sites de rencontre et de prostitution couverts par le personnel de l'ANTD et des paires éducatrices dans leur travail d'animation sur le terrain ou sur des sites qu'ils jugent sans trop de risques de violence pour les enquêteurs,
- Bien que la revue documentaire ait indiqué l'existence de prostitution de mineurs migrantes ou réfugiées de groupes ethniques tels que les Touaregs, l'équipe d'enquête n'a pu avoir accès à ces cibles dont l'inclusion dans l'échantillon aurait permis d'approfondir plus les liens entre la mobilité et la prostitution des mineurs dans la ville,
- Le nombre de jours de collecte de données de même que le nombre d'enquêteurs sur le terrain pour une ville de plus d'un million d'habitants constituent une limite importante de cette étude.

Enfin, il faut reconnaître que cette étude est représentative des mineurs en situation de prostitution qui fréquentent les sites de prostitution et de rencontre sillonnés par les équipes d'enquête mais pas des mineurs en situation de domesticité, à l'école ou en ap-

prentissage, dans les camps de réfugiés ou d'autres endroits qui pourraient aussi être des lieux de prostitution mais que l'on n'a pas pu atteindre dans le cadre de cette étude.

Ces limites n'affectent pas la qualité des données collectées par l'utilisation d'une méthode quantitative. Cette étude comble non seulement le manque de données statistiques sur la prostitution des mineurs dans la ville, mais aussi le questionnaire utilisé a permis de couvrir des aspects sensibles et précédemment inexplorés de la prostitution des mineurs comme l'ont si bien reconnu les participants à l'atelier de cadrage et les acteurs clés interviewés dans le cadre de cette enquête.

2. Caractéristiques et ampleur de la prostitution des mineurs

Cette section présente l'analyse des données concernant plusieurs aspects sociodémographiques des mineurs en situation de prostitution, leurs comportements sexuels ainsi que

l'histoire de leur vie sexuelle depuis le moment où ils ont commencé à pratiquer la prostitution.

2.1. Profil des mineurs en situation de prostitution

Le *tableau 1* présente le profil des mineurs en situation de prostitution, à travers certaines de leurs caractéristiques sociodémogra-

phiques impliquant des variables telles que l'âge, la situation matrimoniale et les occupations.

Tableau 1 : Répartition des mineurs de Niamey en situation de prostitution selon leurs caractéristiques sociodémographiques

Caractéristiques	Masculin N = 13	Féminin N = 192	Total N = 205
Age			
11 ans	0,0%	0,5%	0,5%
12 ans	0,0%	0,5%	0,5%
13 ans	0,0%	1,0%	1,0%
14 ans	,5%	9,8%	10,2%
15 ans	,5%	14,6%	15,1%
16 ans	3,4%	19,5%	22,9%
17 ans	2,0%	47,8%	49,8%
Total	6,3%	93,7%	100,0%
Age moyen	16	16	16
Religion			
Traditionnelle	0,5%	2,4%	2,9%
Chrétienne	0,5%	2,4%	2,9%
Musulmane	5,4%	86,8%	92,2%
Sans religion	0,0%	2,0%	2,0%
Total	6,3%	93,7%	100,0%
Situation matrimoniale			
Célibataire	6,3%	85,4%	91,7%
Divorcé(e)/Séparé(e)	0,0%	8,3%	8,3%
Total	6,3%	93,7%	100,0%
Activité principale			
Aucune	1,0%	6,8%	7,8%
Elève/étudiant(e)	1,0%	18,0%	19,0%
Apprenti(e)	0,5%	4,9%	5,4%
Domestique	0,0%	4,9%	4,9%
Serveuse restaurant/buvette	0,0%	0,5%	0,5%
Vendeur/marchand(e) ambulante	0,0%	5,9%	5,9%
Mendiant/ guide pour mendiant	0,0%	0,5%	0,5%
Prostitué(e)	3,4%	50,2%	53,7%
Autres	0,5%	2,0%	2,4%
Total	6,3%	93,7%	100,0%

2.1.1 Age des mineurs

L'analyse des résultats liés à l'âge montre que sur 205 mineurs enquêtés, plus de 51% ont moins de 17 ans. L'âge moyen des mineurs en situation de prostitution est de 16 ans et la proportion des mineurs de moins de 13 ans est de 1%. Par ailleurs, les mineurs de 17 ans sont les plus nombreux de l'échantillon enquêté (49,7%). Enfin, l'âge minimum des mineurs rencontrés est de 11 ans (0,5%). La comparaison de l'âge moyen des mineurs enquêtés à Niamey avec ceux des enquêtés à Djougou et Malanville au Bénin montre que les mineurs enquêtés de ces 3 dernières villes ont une moyenne d'âge analogue de 16 ans contrairement à l'échantillon de Ouagadougou dont la moyenne d'âge est de 16,5 ans.

Sexe des enquêtés : Contrairement aux données collectées à Malanville et Djougou au Bénin et à Ouagadougou au Burkina Faso, c'est seulement à Niamey que des garçons mineurs en situation de prostitution ont été identifiés et ont participé à l'étude. En effet,

sur un total de 205 mineurs en situation de prostitution dans la ville de Niamey, 13 sont de sexe masculin, soit une proportion de 6,35% pour une proportion de 93,65% de filles. La plupart des 13 garçons mineurs enquêtés sont âgés de 16 ans.

Les données du *tableau 2* montrent que 18 enquêtés sur 205 sont homosexuels, c'est-à-dire qu'ils ont une attirance sexuelle pour les personnes de même sexe qu'eux et des rapports sexuels avec ces dernières. Parmi les 13 garçons mineurs, 11 sont homosexuels et 2 bisexuels, c'est-à-dire qu'ils ont une attirance pour les deux sexes et des rapports sexuels avec des personnes des deux sexes. Aucun des 13 garçons n'est donc hétérosexuel (soit ayant des rapports sexuels exclusivement avec des personnes de sexe féminin). Parmi les 192 filles mineures enquêtées, 7 sont bisexuelles et 185 sont hétérosexuelles (soit ayant des rapports sexuels seulement avec des personnes de sexe masculin).

Tableau 2 : Répartition des enquêtés selon le sexe des clients

	Sexe de l'enquêté (e)		Ensemble
	Masculin (N = 13)	Féminin (N =192)	
As-tu jamais eu de clients de même sexe que toi ?			
Oui	11 (84,6%)	7 (3,6%)	18 (8,8%)
Non	2 (15,4%)	185 (96,4%)	187 (91,2%)

2.1.2 Statut de scolarisation et niveau d'éducation scolaire des mineurs

Plus de la moitié de l'effectif des mineurs enquêtés est déscolarisée (53,7%) alors qu'1 enquêté sur 5 est scolarisé (19%) (*Tableau 3*). Ces résultats impliquent que plus de 7 mineurs enquêtés sur 10 ont une fois été scola-

risés si l'on considère l'ensemble des mineurs déscolarisés et scolarisés. Dans les trois pays d'étude (Bénin, Niger et Burkina Faso), c'est la proportion des déscolarisés qui est la plus grande, suivie de près par celle des scolarisés.

Tableau 3: Répartition des mineurs de Niamey en situation de prostitution selon le statut de scolarisation et le niveau d'éducation scolaire

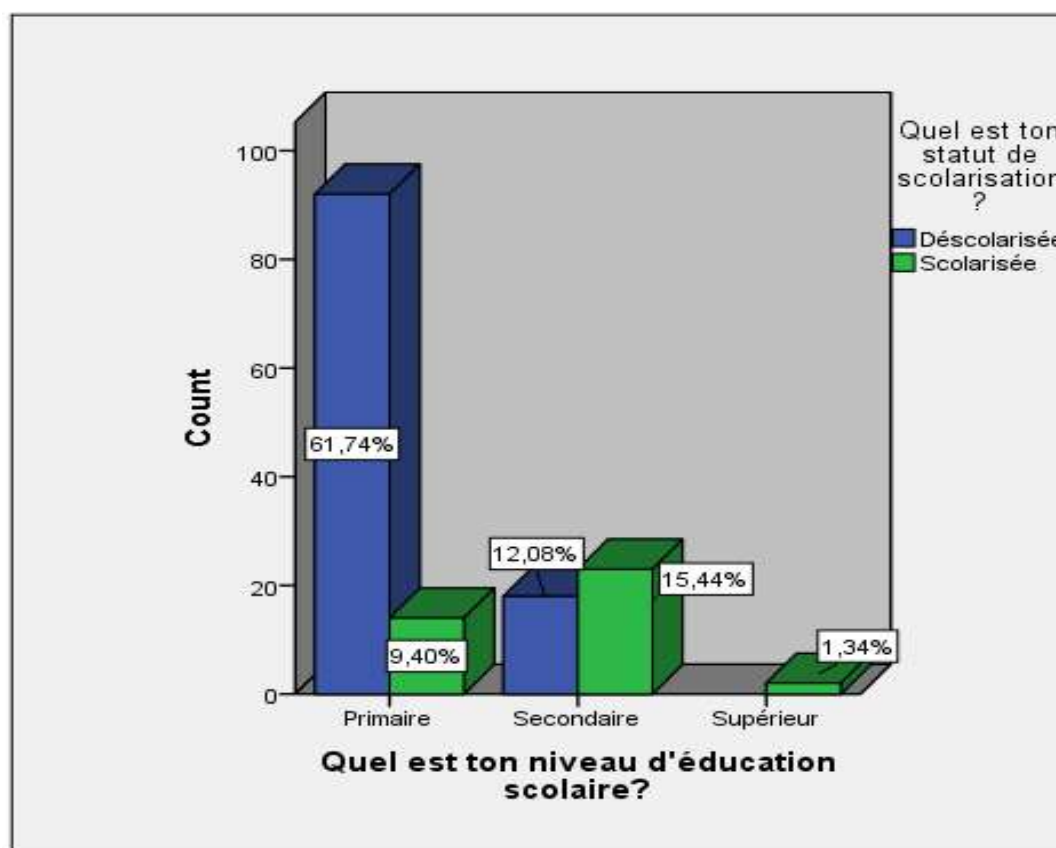
Modalités	Masculin	Féminin	Total
Statut de scolarisation (N=205)			
Non scolarisé(e)	1,0%	25,4%	26,3%
Déscolarisé(e)	4,4%	49,3%	53,7%
Scolarisé(e)	1,0%	18,0%	19,0%
Alphabétisé(e)	0,0%	1,0%	1,0%
Total	6,3%	93,7%	100,0%
Niveau d'éducation scolaire (N =149)			
Primaire	5,4%	65,8%	71,1%
Secondaire	2,0%	25,5%	27,5%
Supérieur	0,0%	1,3%	1,3%
Total	7,4%	92,6%	100,0%

Ces proportions concordantes semblent montrer une tendance d'exploitation sexuelle des mineurs scolarisés ou déscolarisés plus forte que chez les non-scolarisés. Comme représenté dans le *graphique 1*, la proportion des déscolarisés est la plus élevée pour le niveau primaire. Cette tendance s'inverse pour le niveau secondaire, où le pourcentage de scolarisés est plus grand que celui des déscolarisés. Le constat d'une large proportion de mineurs en situation de prostitution déscolarisés semble indiquer un désengagement précoce des parents, mais surtout des difficultés pour les mineurs de poursuivre leur éducation au-delà du niveau élémentaire, notamment à cause du poids socioculturel et économique

du contexte ouest-africain qui, selon Compaoré, les place dans des situations de vulnérabilité à l'exploitation sexuelle.²¹ Compaoré justifie aussi la forte proportion de mineurs déscolarisés constatée dans les 3 présentes études par l'absence d'un ou des deux parents d'une part, et par l'incapacité des parents à soutenir les frais et les charges scolaires d'autre part.

²¹ COMPAORE M. P. K. (2007), *La prostitution dans la commune de Ouagadougou : cas des mineures burkinabè de 14 à 17 ans*, Mémoire pour l'obtention du Diplôme supérieur en travail social international, Collège Coopératif Provence Alpes Méditerranée, France, 113 p.

Graphique 1 : Répartition des enquêtés selon le statut de scolarisation et le niveau d'éducation scolaire



2.1.3 Obédience religieuse des mineurs

La majorité des mineurs en situation de prostitution enquêtés est musulmane (92,2%). Les chrétiens, toutes tendances confondues, représentent quant à eux 3% de l'échantillon. La proportion élevée d'obédience musulmane parmi les mineurs enquêtés n'est pas en déphasage avec la proportion observée dans la population générale de Niamey (environ 99% de musulmans).²²

2.1.4 Situation matrimoniale des mineurs

L'analyse de la situation matrimoniale des mineurs en situation de prostitution révèle que la grande majorité d'entre eux (91,7%) est

célibataire. La proportion de mineurs mariés, divorcés/séparés ou en union libre est de 8,3%. Ce pourcentage paraît concorder avec la proportion de mineurs ayant déclaré avoir connu des antécédents de mariage forcé (11,2%) (*Tableau 17*). En 2005, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a indiqué qu'en moyenne, 32 à 65% des jeunes femmes âgées de 15 à 24 ans en Afrique de l'Ouest et du Nord étaient mariées avant l'âge de 18 ans.²³

²² ECPAT France & ECPAT Luxembourg, « *Comprendre les violences sexuelles. Un guide à destination des acteurs de protection de l'enfance pour une prise en charge intégrée au Bénin, Burkina Faso et Niger*, Janvier 2014, Bureau de coordination Afrique de l'Ouest Ouagadougou, Burkina Faso.

²³ Selon le 4^e RGPH 2012.

2.1.5 Activité principale des mineurs

L'étude a révélé que près de 54% des mineurs enquêtés pratiquent la prostitution comme activité principale (*Tableau 1*). Cette proportion est similaire à celle obtenue à Ouagadougou, mais est nettement supérieure aux résultats obtenus dans les deux villes enquêtées au Bénin (1,5% des mineures). Quelques éléments peuvent expliquer cette divergence. Tout d'abord, les 2 villes enquêtées au Bénin sont des villes de moins de 300.000 habitants chacune alors que Niamey (avec plus d'1 million d'habitants) et Ouagadougou (avec environ 2.000.000 d'habitants) sont des capitales et villes cosmopolites. Ensuite, contrairement à Djougou et Malanville au Bénin, à Niamey et à Ouagadougou, les équipes d'enquête se sont appuyées sur des paires éducatrices²⁴

²⁴ Les paires éducatrices (P.E.) sont des filles mineures ou femmes qui ont abandonné la pratique de la prostitution et sont formées par des organisations comme animatrices pour faciliter l'accès aux consœurs toujours en activité, et ce lors des campagnes de sensibilisation et dans les programmes d'intervention.

dans le domaine de la prostitution pour avoir accès à des groupes organisés de mineurs, filles et garçons, qui ont identifié la prostitution comme leur activité principale. En revanche, alors que 4 mineures sur 10 au Bénin ont déclaré être élèves/étudiantes, seulement 2 mineurs sur 10 (19%) se sont déclarés dans cette catégorie à Niamey.

Le constat général ici est que les enquêtés autochtones sont les plus représentés dans presque toutes les catégories d'activités (*Tableau 4*). On note en outre que plus de 50% des enquêtés de nationalité nigérienne déclarent la prostitution comme activité principale. Ces résultats contrastent avec ceux de Ouagadougou où ce sont les ressortissantes du Nigeria qui représentent la plus grande proportion de personnes ayant déclaré la prostitution comme activité principale.

Tableau 4: Répartition (%) des mineures selon l'activité principale et la nationalité

Modalité	Nationalité (N=205)								Total
	Nigérienne	Togolaise	Nigériane	Bénoïse	Burkinabé	Malienn	Sénégalaise	Tchadienne	
Activité principale									
Aucune	7,3%	---	---	---	---	0,5%	---	---	7,8%
Elève/étudiant(e)	18,5%	---	---	---	---	---	---	0,5%	19,0%
Apprenti(e)	3,4%	---	0,5%	---	1,0%	0,5%	---	---	5,4%
Domestique	3,9%	0,5%	---	---	---	0,5%	---	---	4,9%
Serveuse restaurant/buvette	---	0,5%	---	---	---	---	---	---	0,5%
Vendeur/marchand ambulante	5,9%	---	---	---	---	---	---	---	5,9%
Mendiant/ guide pour mendiant	0,5%	---	---	---	---	---	---	---	0,5%
Prostitué(e)	50,7%	0,5%	0,5%	0,5%	---	1,0%	0,5%	---	53,7%
Autres	2,4%	---	---	---	---	---	---	---	2,4%
Total	92,7%	1,5%	1,0%	0,5%	1,0%	2,4%	0,5%	0,5%	100,0%

2.1.6 Environnement familial

Les données sur l'environnement familial des mineurs en situation de prostitution sont appréhendées à travers les variables telles que le nombre d'enfants à charge, le nombre de

personnes à charge, les personnes avec qui ils vivent et les raisons qui font qu'ils n'habitent pas avec leurs parents biologiques. Ces variables sont présentées dans le *tableau 5*.

Tableau 5: Répartition (en %) des mineures en situation de prostitution selon leur environnement familial actuel

CARACTERISTIQUES	MASCULIN	FEMININ	ENSEMBLE
Combien d'enfants as-tu? N=51			
1	0%	78,4%	78,4%
2	0%	21,6%	21,6%
Total	0%	100,0%	100,0%
Combien d'autres personnes de ta famille sont à ta charge ? N = 81			
1	---	32,1%	30,9%
2	66,7%	23,1%	24,7%
3		10,3%	9,9%
4	33,3%	12,8%	13,6%
5	---	7,7%	7,4%
6	---	5,1%	4,9%
7	---	3,8%	3,7%
8	---	2,6%	2,5%
9		2,6%	2,5%
Total	100,0%	100,0%	100,0%
Avec qui vis-tu en ce moment ? N= 205			
- Aucun (vit seul)	---	2,6%	2,4%
- Père seulement	15,4%	2,1%	2,9%
- Mère seulement	15,4%	18,8%	18,5%
- Deux parents biologiques	46,2%	47,4%	47,3%
- Epoux/concubin	---	---	---
- Autre membre de la famille	23,1%	27,1%	26,8%
- Personne sans liens de parenté	---	2,1%	2,0%
Total	100%	100%	100%
Pourquoi ne vis-tu pas avec tes parents biologiques ? N = 77			
- Désir d'indépendance	16,7%	7,0%	7,8%
- Maltraitance auprès des parents	16,7%	8,5%	9,1%
- Divorce des parents	33,3%	2,8%	5,2%
- Décès de l'un ou des deux parents	0,0%	25,4%	23,4%
- Mariage forcé	0,0%	0,0%	0,0%
- Confiage	16,7%	46,5%	44,2%
- Apprentissage/Scolarité	0,0%	1,4%	1,3%
- Travail	0,0%	1,4%	1,3%
- Autres raisons	16,7%	7,0%	7,8%
Total	100%	100%	100%

Il ressort des réponses données qu'en dépit de leur jeune âge, 51 mineurs (soit 25% de l'effectif total) ont au moins un enfant, dont 78,4% qui ont 1 enfant contre 21,6% qui ont 2 enfants (*Tableau 5*). Ceci implique qu'1 mineure sur 4 est fille mère. Cette proportion relativement élevée de filles mères pourrait être liée à des antécédents de situations de mariage forcé ou d'abus sexuels. Ce résultat pourrait aussi être lié à un niveau élevé de rapports sexuels non protégés et par conséquent de grossesses non désirées.

Les données montrent ensuite que 69% des enquêtés vivent avec un ou deux parents biologiques. Cela implique que près de 7 mineurs sur 10 vivent avec leurs parents. Parmi ceux-ci, 47,3% vivent avec leurs deux parents. La particularité de l'échantillon de Niamey, comparé à ceux du Bénin et du Burkina Faso, est que la plupart des mineurs en situation de prostitution, filles comme garçons, vivent avec leurs parents. Ce constat contredit un peu la littérature qui indique que la présence des deux parents dans la vie d'un enfant peut diminuer les risques de vulnérabilité de l'enfant aux abus et à des comportements prostitutionnels. En revanche, il révèle l'importance d'impliquer la famille dans toute intervention d'assistance ou de sensibilisation des enfants en situation de prostitution à Niamey.

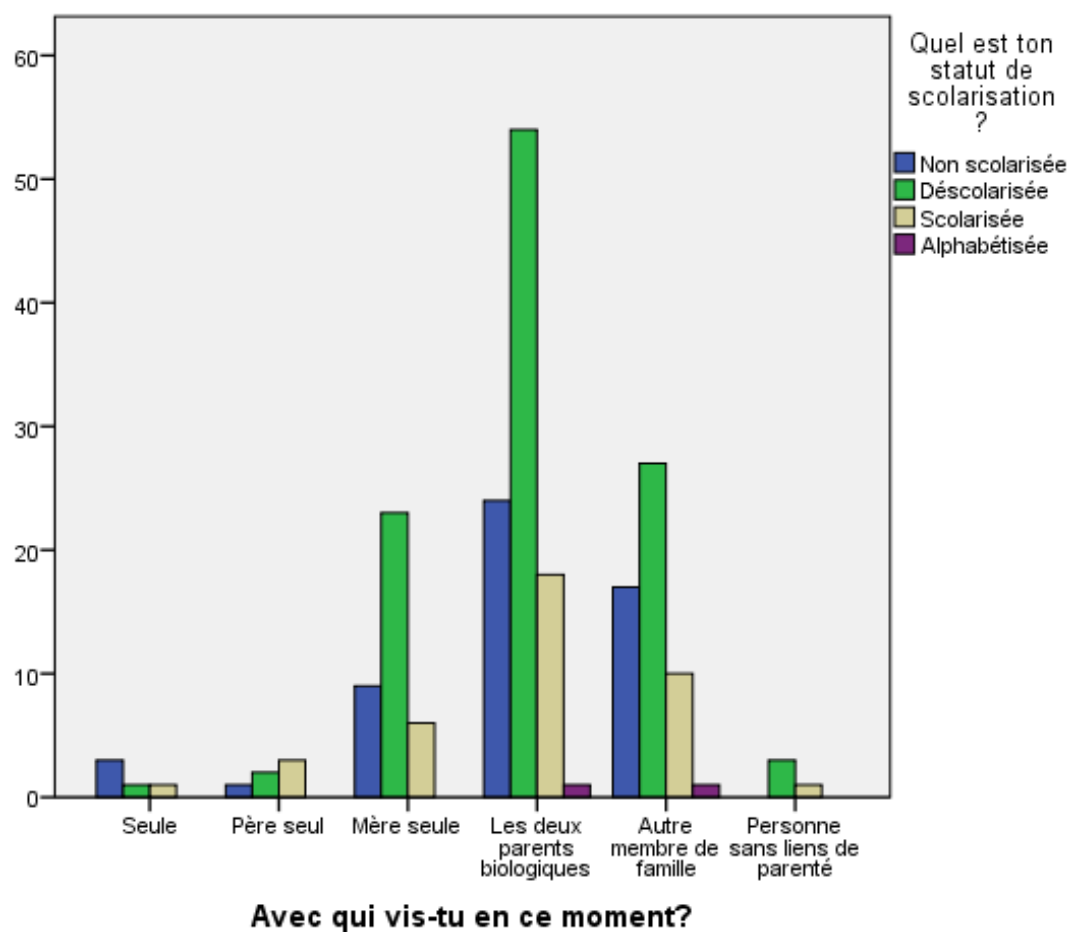
77 mineurs ne vivent pas avec leurs parents pour 2 raisons principales : situation de confiage (44,2% des mineurs concernés) et décès d'un ou des deux parents (23,4%). Ces résultats révèlent également que presque tous les mineurs enquêtés à Niamey vivent sous la dépendance ou la responsabilité d'un adulte (membre de sa famille ou non). On remarque donc que la résidence avec ses parents ou la

situation de confiage ne semble pas être un obstacle à la pratique de la prostitution. Cela suppose même que les parents ou tuteurs sont « complices » de la situation de prostitution de leurs enfants. Par exemple, 5 des garçons enquêtés ont témoigné que leurs parents sont conscients de leur homosexualité et approuvent tacitement leur situation de prostitution, non seulement à cause de leur incapacité apparente à s'occuper d'eux, mais également puisqu'ils bénéficieraient de cette situation. Ces résultats mettent ainsi en exergue la responsabilité parentale par rapport à la protection des enfants.

Une observation importante au sujet des mineurs enquêtés, particulièrement les filles, est qu'aucune ne vit avec un époux alors que, selon les données du *tableau 1*, 8,3% des enquêtés ont déclaré être mariés, divorcés/séparés ou en union libre. Ce contraste pourrait être lié au fait qu'un certain nombre de mineurs aient vraisemblablement été victimes de mariage précoce.

Le *graphique 2* montre que la plupart des mineurs déscolarisés résident avec leurs 2 parents. Ces données indiquent que la résidence des mineurs avec leurs parents n'implique pas forcément le maintien à l'école ou la scolarisation. Ce résultat contraste avec celui obtenu à Djougou et Malanville qui montre une forte corrélation entre la résidence avec les parents et un taux élevé de scolarisation, mettant ainsi en exergue l'influence positive que la présence de parents biologiques ou de membres de leur famille peut avoir sur le maintien des filles mineures à l'école au Bénin. Ce contraste n'a pu être expliqué dans le cadre de cette étude.

Graphique 2: Répartition des mineures (%) selon la personne avec laquelle elles vivent et leur statut de scolarisation



2.2 Pratique de la prostitution par les mineurs

La pratique de la prostitution par les mineurs est appréhendée à travers un certain nombre de variables :

- l'âge au premier rapport sexuel des mineurs enquêtés,
- le temps passé dans la pratique de la prostitution,
- le nombre moyen de jours de prostitution pour une semaine ordinaire,
- le nombre approximatif de clients pour une semaine ordinaire,
- le nombre moyen d'heures de prostitution par jour ordinaire,
- le nombre moyen de passes par jour ordinaire,
- les périodes de prostitution.

2.2.1 L'âge au premier rapport sexuel

La plupart des garçons mineurs en situation de prostitution ont eu leur premier rapport sexuel entre 13 et 15 ans (*Tableau 6*). Quant aux filles mineures, la plupart d'entre elles ont eu leur premier rapport entre 13 et 16 ans (*Tableau 7*). La mineure la plus jeune de l'échantillon (11 ans au moment de l'enquête) est celle qui a eu les rapports les plus précoces (à 10 ans). Pour les deux sexes, la majeure partie des enquêtés a eu son premier rapports sexuel à 15 ans (*Tableau 8*).

Tableau 6: Répartition (%) des garçons mineurs en situation de prostitution selon l'âge actuel et l'âge au premier rapport sexuel

A quel âge as-tu eu ton premier rapport sexuel ? (Age en année)							
Quel âge as-tu ?	10	11	12	13	14	15	Total
14	0	0	1	0	0	0	1
15	0	0	1	0	0	0	1
16	1	1	0	2	2	1	7
17	1	0	0	1	0	2	4
Total	2	1	2	3	2	3	13

Tableau 7: Répartition (%) des filles mineures en situation de prostitution selon leur âge actuel et l'âge au premier rapport sexuel

A quel âge as-tu eu ton premier rapport sexuel ? (Age en année)										
Quel âge as-tu ?	9	10	11	12	13	14	15	16	17	Total
11	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1
12	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
13	0	1	0	0	1	0	0	0	0	2
14	0	4	2	7	5	1	1	0	0	20
15	0	4	1	2	8	11	4	0	0	30
16	0	3	0	2	7	15	10	3	0	40
17	0	4	2	6	10	16	32	20	8	98
Total	1	17	5	17	31	43	47	23	8	192

Tableau 8: Répartition des mineurs en situation de prostitution selon l'âge actuel et l'âge du premier rapport sexuel pour les deux sexes

Age actuel	Age au premier rapport sexuel										Total	Proportion
	9	10	11	12	13	14	15	16	17	NSP		
11	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0,5
12	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0,5
13	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	2	1,0
14	0	4	2	8	5	1	1	0	0	0	21	10,2
15	0	4	1	3	8	11	4	0	0	0	31	15,1
16	0	4	1	2	9	17	11	3	0	0	47	22,9
17	0	5	2	6	11	16	34	20	8	0	102	49,7
Total	1	19	6	19	34	45	50	23	8	--	205	100,0
Proportion	0,4	9,2	3,0	9,2	16,5	22,0	24,4	11,2	4,0	--	100,0	

2.2.2 Temps passé dans la pratique de la prostitution

Le *tableau 9* montre que 33,2% des mineurs enquêtés ont déjà passé entre 13 et 24 mois dans la pratique de la prostitution, 32,7% y ont passé entre 1 et 12 mois et 15% entre 25

et 36 mois. La durée moyenne qu'un mineur a passée en situation de prostitution est de 25 mois. On retrouve peu de mineures ayant passé plus de cinq ans dans la prostitution, ce qui s'explique facilement avec l'âge des enquêtés.

Tableau 9: Répartition des mineurs (%) par rapport à la durée dans la pratique de la prostitution

Temps passé en situation de prostitution	Arrondissement Communal (N= 205)					Ensemble
	1	2	3	4	5	
1-12 mois	50,0	45,5	20,6	28,8	50,0	32,7
13-24 mois	0,0	27,3	44,1	35,1	22,7	33,2
25-36 mois	25,0	12,1	20,6	14,4	13,6	15,1
37-48 mois	0,0	9,1	5,9	11,7	4,5	9,3
49-60 mois	25,0	3,0	5,9	5,4	0,0	4,9
61-72 mois	0,0	3,0	2,9	2,7	9,1	3,4
73-84 mois	0,0	0,0	0,0	1,8	0,0	1,0

2.2.3 Nombre moyen de jours de prostitution pour une semaine ordinaire

Le *tableau 10* montre que la majorité des filles pratiquent la prostitution pendant 3 à 4 jours en moyenne par semaine. 18,5% des filles se prostituent pendant les 7 jours de la semaine, 11,7% et 3,9% respectivement 5 et 6 jours par semaine, et seulement 4,4% la pratiquent 1 seul jour par semaine. La moyenne pour l'ensemble de l'échantillon est de 3 jours par semaine.

2.2.4 Nombre approximatif de clients pour une semaine ordinaire

Selon le *tableau 10*, la plupart des garçons mineurs en situation de prostitution (7 sur 13) ont approximativement 4 clients par semaine, ce qui implique environ 15 à 16 clients par mois. Pour les filles, le nombre de clients est très variable. Elles sont aussi nombreuses à avoir indiqué 1, 2, 6 ou plus de 15 clients par semaine.

Tableau 10: Répartition des mineurs en situation de prostitution selon leurs expériences sexuelles.

		Masculin	%	Féminin	%	Ensemble	%
Dans une semaine ordinaire, pendant combien de jours en moyenne te prostitues-tu ?	1 Jour	0	0,0	9	4,7	9	4,4
	2 Jours	2	15,4	38	19,8	40	19,5
	3 Jours	5	38,5	38	19,8	43	21,0
	4 Jours	2	15,4	41	21,4	43	21,0
	5 Jours	2	15,4	22	11,5	24	11,7
	6 Jours	1	7,7	7	3,6	8	3,9
	7 Jours	1	7,7	37	19,3	38	18,5
Total		13	100	192	100	205	100
Dans une semaine ordinaire, approximativement, avec combien de clients te prostitues-tu ?	1	0	0,0	22	11,5	22	10,7
	2	1	7,7	22	11,5	23	11,2
	3	1	7,7	9	4,7	10	4,9
	4	7	53,8	12	6,3	19	9,3
	5	1	7,7	12	6,3	13	6,3
	6	2	15,4	21	10,9	23	11,2
	7	0	0,0	8	4,2	8	3,9
	8	0	0,0	13	6,8	13	6,3
	9	0	0,0	5	2,6	5	2,4
	10	0	0,0	20	10,4	20	9,8
	11	0	0,0	5	2,6	5	2,4
	12	0	0,0	11	5,7	11	5,4
	13	0	0,0	2	1,0	2	1,0
	14	1	7,7	3	1,6	4	2,0
	15	0	0,0	3	1,6	3	1,5
	Plus de 15	0	0	24	12,5	24	11,7
Total		13	100	192	100	205	100
Pour un jour ordinaire, pendant combien d'heures en moyenne te prostitues-tu ?	1 Heure	2	15,4	37	19,3	39	19,0
	2 Heures	5	38,5	49	25,5	54	26,3
	3 Heures	4	30,8	45	23,4	49	23,9
	4 Heures	2	15,4	30	15,6	32	15,6
	5 Heures	0	0,0	13	6,8	13	6,3
	6 Heures	0	0,0	9	4,7	9	4,4
	7 Heures	0	0,0	7	3,6	7	3,4
	8 Heures	0	0,0	2	1,0	2	1,0
Total		13	100	192	100	205	100

2.2.5 Nombre moyen d'heures de prostitution pour un jour ordinaire

La majorité des garçons (9 sur 13) et la moitié des filles (94 sur 192) passent en moyenne entre 2 et 3 heures dans la prostitution par jour (*Tableau 10*).

2.2.6 Nombre moyen de passes pour un jour ordinaire

Les données montrent que les garçons mineurs ont un nombre moyen de passes qui fait le double de celui des filles. Ainsi, la majorité des garçons mineurs (6 sur 13) effectue 4 passes en moyenne par jour, contre moins de 3 passes par jour pour la majorité des filles (*tableau 11*). Le fait que le

nombre moyen de passes réalisées par les garçons est supérieur à celui des filles semble indiquer une demande relativement élevée de garçons en situation de prostitution dans la ville de Niamey. En 2010, une cartographie des professionnelles du sexe et des homosexuels au Niger a confirmé l'existence de pratiques homosexuelles impliquant des jeunes de 15 à 24 ans avec une activité sexuelle très intense (plus de 50 passes par mois) associée à un changement fréquent de clients (allant jusqu'à 30 dans le mois).²⁵

²⁵ Coordination Intersectorielle de Lutte contre les IST/VIH/SIDA. *La cartographie des professionnelles de sexe et des homosexuels Rapport définitif*, 17 Février 2010.

Tableau 11: Répartition des mineurs selon le nombre moyen de passes pour un jour ordinaire

Pour un jour ordinaire, environ combien de rapports sexuels/passes fais-tu en moyenne ?						
Modalité	Masculin	%	Féminin	%	Total	%
1	2	15,4	29	15,1	31	15,1
2	2	15,4	66	34,4	68	33,2
3	2	15,4	48	25,0	50	24,4
4	6	46,2	17	8,9	23	11,2
5	0	0,0	14	7,3	14	6,8
6	1	7,7	11	5,7	12	5,9
7	0	0,0	1	0,5	1	0,5
8	0	0,0	1	0,5	1	0,5
9	0	0,0	1	0,5	1	0,5
10	0	0,0	3	1,6	3	1,5
19	0	0,0	1	0,5	1	0,5
	13	100	192	100	205	100

2.2.7 Périodes de prostitution

Les périodes de prostitution des mineurs enquêtés ne sont pas totalement fixes car ils se prostituent aussi bien de jour que de nuit, le week-end, à plein temps ou encore de façon saisonnière en fonction des demandes du moment. A travers le *tableau 12*, on remarque toutefois que la nuit reste la période de prédilection où les mineurs enquêtés se prostituent ordinairement. En effet, près de 9 mineurs sur 10 (89,3%) se prostituent la nuit contre près de 2 sur 10 (19,5%) le jour. Cela peut s'expliquer par le fait que c'est surtout la nuit que les mineurs, les clients et les intermédiaires peuvent passer inaperçus et opérer les transactions de façon discrète. Ainsi, la nuit est une période propice aussi bien pour les mineurs en situation de prostitution à plein temps que pour celles qui le sont occasionnellement telles que les élèves

et les apprenties. Ces dernières sont, *a priori*, occupées à suivre des formations en journée.

Comme mentionné dans la partie méthodologie, compte tenu des informations obtenues pour accéder à la cible primaire de cette enquête, les deux équipes d'agents enquêteurs ont dû travailler tard dans la nuit pour collecter les données. Selon la responsable « volet filles » de l'ANTD, le partenaire majeur d'ECPAT France et ECPAT Luxembourg au Niger, c'est pendant la nuit que le personnel de la structure et les paires éducatrices organisent des « maraudes » lors desquelles ils recueillent des données chez les filles mineures en situation de prostitution et développent une partie de leurs interventions à l'endroit de cette population clandestine et mobile.

Tableau 12: Répartition des mineurs par rapport à la période habituelle de prostitution

Habituellement quelles sont les périodes où tu te prostitues? (N = 205) [QCM]						
	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Jour	1	7,7	39	20,3	40	19,5
Nuit	11	84,6	172	89,6	183	89,3
Week end	7	53,8	28	14,6	35	17,1
Saisonnier	5	38,5	5	2,6	10	4,9
Plein temps	0	0,0	8	4,2	8	3,9

2.2.8 Contreparties reçues par les mineurs

Lorsque des mineurs se retrouvent exploités sexuellement, c'est en contrepartie de rétributions en espèce et/ou en nature. Dans cette situation, ils peuvent à la fois être rétribués en espèce (argent) ou en nature (cadeaux), ou encore recevoir les deux modes de paiement en fonction du client, ou même bénéficier de services et faveurs comme

contreparties. Les contreparties en nature peuvent inclure des cadeaux tels que des téléphones portables, des tablettes, des vêtements, des motos, etc. Comme contreparties en faveurs et services, on peut citer des trafics d'influence ou des interventions d'autorités pour appuyer des dossiers de sélection ou de prestation de services, des bonnes notes à l'école, etc. Ce type de contrepartie n'est pas quantifiable. Selon les

données du *tableau 13*, on remarque que la rétribution numéraire est la plus sollicitée par les enquêtés car presque tous (99%) ont déclaré être payés en espèce contre une proportion de 12% des enquêtés qui a reçu des contreparties en nature. Contrairement aux

résultats obtenus à Djougou, Malanville et Ouagadougou, aucun des enquêtés de Niamey n'a déclaré avoir reçu des faveurs ou services comme contreparties des actes sexuels.

Tableau 13: Répartition des enquêtés selon le type de contreparties reçues pour la prostitution

Comment es-tu récompensé(e) pour tes services sexuels ? (N = 205) [QCM]		
	Effectif	Pourcentage
En espèce (argent)	203	99,0
En nature (cadeaux)	24	11,7
En services et en faveur	---	----

Sur la base des données du *tableau 14*, la rémunération en espèce rapporte, en moyenne, une somme comprise entre 2500 et 5000 FCFA (3,81€ et 7,63 €) pour 36% des mineurs. 26% gagnent une somme supérieure à 7500 FCFA (11,45€), avec un maximum de 40 000 FCFA (61€) pour un seul rap-

port sexuel. L'estimation des contreparties reçues en nature est faite sur la base des éléments déclarés par les enquêtés et la détermination de la valeur monétaire de ces éléments par les enquêteurs par consensus au sein de leur équipe de terrain.

Tableau 14: Répartition (%) des mineurs en situation de prostitution selon le coût moyen d'une passe

Type et montant des récompenses reçues pour les passes	Arrondissement Communal					Ensemble (N=202)
	1 (N=4)	2 (N=31)	3 (N=35)	4 (N=111)	5 (N=21)	
Montant reçu en espèces						
[500 à 1000 FCFA] (0,76 à 1,52€)	25,0	6,5	2,9	11,7	9,5	9,4
[1001 à 2500 FCFA] (1,52 à 3,81€)	50,0	9,7	11,4	27,0	23,8	21,8
[2501 à 5000 FCFA] (3,81 à 7,63€)	25,0	38,7	42,9	32,4	42,9	36,1
[5001 à 7500 FCFA] (7,63 à 11,45€)	0,0	9,7	14,3	3,6	4,8	6,4
[7501 à 40000 FCFA] (11,45 à 61€)	0,0	35,5	28,6	25,2	19,0	26,2
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Montant reçu en nature (valeur estimative)	(N=1)	(N=9)	(N=2)	(N=5)	(N=7)	(N=24)
[500 à 1000 FCFA] (0,76 à 1,52€)	0,0	11,1	0,0	20,0	0,0	8,3
[1001 à 2500 FCFA] (1,52 à 3,81€)	0,0	11,1	0,0	0,0	0,0	4,2
[2501 à 5000 FCFA] (3,81 à 7,63€)	100,0	0,0	0,0	0,0	57,1	20,8
[5001 à 7500 FCFA] (7,63 à 11,45€)	0,0	22,2	0,0	0,0	14,3	12,5
[7501 à 40000 FCFA] (11,45 à 61€)	0,0	55,6	100,0	80,0	28,6	54,2
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

A partir de ces données, il peut être déduit que la contrepartie pour les passes ne repose pas sur des standards prédéfinis mais plutôt en fonction des possibilités matérielles et financières de chaque client. Une observation sur les montants reçus ou les estimations faites des contreparties en nature reçues à Niamey est que ces montants sont plus élevés que ceux relevés à partir des données obtenues de l'étude à Djougou et Malanville au Bénin où la plupart des mineurs enquêtés ont déclaré avoir reçu des contreparties n'excédant pas 10 000 FCFA (15,26€).

Estimation du gain mensuel moyen des mineurs pratiquant la prostitution

L'estimation du revenu mensuel moyen peut être faite sur la base de la moyenne du revenu journalier et du nombre de passes par jour et par semaine de l'échantillon total, selon les données du *tableau 15* :

- le montant moyen reçu en espèce par rapport sexuel 6142,41 FCFA (9,37€),
- le nombre moyen de passes pour un jour ordinaire (3),
- le nombre moyen de jours de prostitution pour une semaine ordinaire (4).

Sur la base de ces données, le gain journalier moyen pour les mineurs enquêtés serait estimé à 18 673 FCFA (28,46€) et le gain hebdomadaire moyen à 75 065 FCFA (114,42€). La moyenne du gain mensuel serait alors de 300 260 FCFA (458 euros). Pour information, le salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) au Niger est de 30 047 FCFA par mois (45,87€).

Malgré les estimations de revenus réalisés, il est difficile de tirer une conclusion car les moyennes utilisées pour cette estimation peuvent cacher des variations importantes qu'il faudrait d'abord contrôler pour une analyse fiable des revenus obtenus dans la pratique de la prostitution par les mineurs à Niamey. Aussi, les déclarations des enquêtés sur les montants ou désignations des contreparties reçues sont probablement biaisées et pourraient ne pas refléter la réalité. Cependant, ces revenus estimatifs fournissent aux acteurs clés des éléments de support qui peuvent aider dans les interventions et stratégies d'assistance et d'accompagnement de mineurs en situation de prostitution qui manifestent le désir de renoncer à cette pratique pour une activité peut-être moins valorisante économiquement mais plus gratifiante moralement et socialement.

Tableau 15 : Estimation de la moyenne des contreparties reçues en espèces par les mineurs sur la base des fréquences des passes

MODALITE	Si payé en espèce, environ combien reçois-tu en moyenne par rapport sexuel ? (N =205)	Pour un jour ordinaire, environ combien de rapports sexuels/passes fais-tu en moyenne? (N = 205)	Dans une semaine ordinaire, pendant combien de jours en moyenne te prostitues-tu? (N = 205)
Moyenne	6142,41 FCFA (soit 9,37€)	3,04	4,02
Minimum	500 (soit 0,76€)	1	1
Maximum	40000 (soit 61€)	19	7

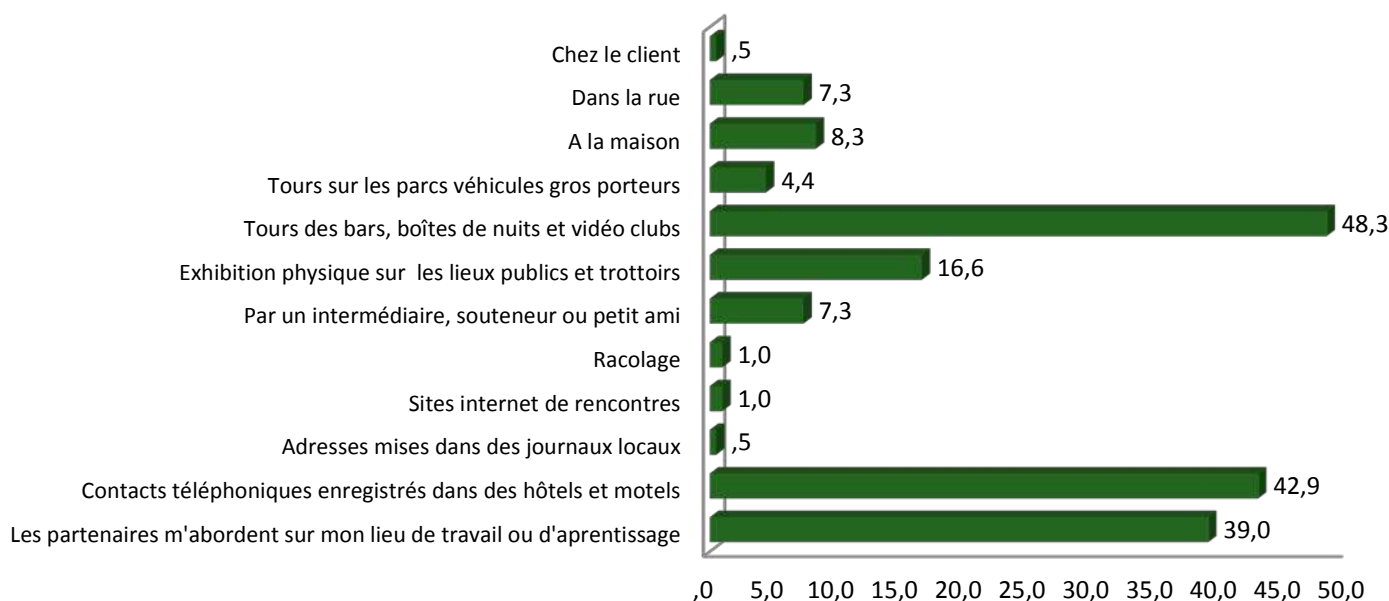
2.2.9 Lieux et méthodes de rencontre des clients

Les résultats de la présente étude montrent que les enquêtés sont abordés par les clients sur les sites de prostitution ou les lieux de travail ou de formation comme les abords des marchés, les centres d'apprentissage ou encore les bars (*Graphique 3*). 48,3% des mineurs font le tour des bars, boîtes de nuits et vidéo clubs pour chercher des clients, tandis que 43% enregistrent leurs contacts téléphoniques et autres informations dans les hôtels pour être contactés par des clients. D'autres

modes de contact avec les clients incluent des exhibitions physiques sur les lieux publics et les trottoirs et les contacts par le biais d'un souteneur ou d'un petit ami.

Selon une personne ressource interviewée ayant pris part aux phases clés de l'enquête et ayant facilité l'accès aux garçons mineurs enquêtés, très souvent ces derniers se positionnent au bord des voies en quête de clients. Le téléphone est également l'un de leurs moyens privilégiés pour négocier les rendez-vous avec ces derniers.

Graphique 3 : Répartition (%) des mineures selon les stratégies utilisées pour trouver des clients



2.2.10 Lieux des passes

Plusieurs lieux peuvent être utilisés par les enquêtés pour les passes. Selon les résultats du *tableau 16*, la grande majorité des mineurs (11 sur 13) préfèrent les résidences privées ou les hôtels de grande classe pour se prostituer. En dehors des résidences privées et des hôtels, la chambre de passage, dans des bars spécifiques de l'arrondissement

communal 3, est le 3^{ème} type de lieu de prostitution utilisé par les garçons pour des passes. A l'instar des garçons, bon nombre de filles enquêtées (72,4%) préfèrent les résidences privées ou les hôtels pour se prostituer. Elles utilisent aussi les chambres de passage (26,6%) ou maisons closes (29,2%) pour les passes.

Tableau 12 : Répartition (en %) des mineurs selon les lieux habituels de rencontre avec les clients potentiels

Habituellement, où retrouves-tu tes clients pour tes services? N= 205				
Modalité	Masculin (N=13)		Féminin (N=192)	
	Effectif	%	Effectif	%
Chambre de passage	7	53,8	51	26,6
Maison close/bordel	4	30,8	56	29,2
Maison privée	11	84,6	139	72,4
Hôtel de grande classe	8	61,5	30	15,6
Hôtel/Motel de basse classe	9	69,2	83	43,2
Aux abords des lieux de loisirs	2	15,4	51	26,6
Aux abords des places publiques	2	15,4	32	16,7
Sur des parkings de véhicules gros porteurs	1	7,7	10	5,2
Aux abords des marchés ou gares	0	0,0	23	12,0
Salon de massage	0	0,0	0	0,0
Striptease clubs/clubs de dénudement	1	7,7	0	0,0

2.3 Facteurs de vulnérabilité à l'entrée et à la pratique de la prostitution

Divers facteurs influencent la situation de prostitution des mineurs. Ils sont relatifs à la famille, à la situation de l'enfant lui-même, et à l'environnement social.²⁶ Les premiers facteurs relatifs à la famille incluent l'absence de figures parentales, les situations de famille déstructurée, le manque de communication entre parents et enfants, l'affaiblissement des réseaux familiaux et communautaires, le fait d'avoir été témoin ou victime de violence domestique, et les antécédents d'abus sexuels au sein de la famille. Les seconds facteurs, quant à eux, impliquent les conditions des enfants liées à la vie dans la rue, à leur expulsion ou exclusion de l'école, aux grossesses et maternités précoces, aux antécédents d'abus de drogues et d'alcool, et à l'ignorance de leurs droits. Les facteurs relatifs à l'environnement social incluent, pour leur part, le travail ou la vie dans des milieux à risque, la pression négative des pairs, la pratique de la prostitution dans l'entourage de l'enfant, la tolérance envers la prostitu-

tion au niveau communautaire ou national, et l'insuffisance dans l'application des lois relatives à la protection des enfants.

2.3.1 Situations sociales vécues avant d'entrer en situation de prostitution

Le lien entre des antécédents de violences sexuelles et l'entrée dans la prostitution est très fort, sans être systématique. Les enfants victimes d'abus sexuels sont plus susceptibles d'être victimes d'ESEC.²⁷ En Afrique, ils sont souvent stigmatisés, ce qui d'une part, limite le soutien social à leur disposition, et d'autre part, les rend plus vulnérables à la prostitution. Selon les données du *tableau 17*, les facteurs de vulnérabilité vécus par les mineurs enquêtés avant l'entrée en prostitution sont multiples. Parmi eux, on note l'abus sexuel y compris le viol (40%), le confiage (28,8%), les grossesses non désirées (22,4%), le placement comme aide-ménagère (15,1%) et le mariage forcé (11,2%).

²⁶ ECPAT France & ECPAT Luxembourg, 2014; Compao-ré, 2007

²⁷ ECPAT France & ECPAT Luxembourg, 2014 ; Ashley, 2006 ; UNODC, 2006

Tableau 17: Répartition des mineurs selon les situations sociales vécues avant de passer en situation de prostitution

As-tu vécu une ou certaines des situations suivantes avant de devenir prostitué(e)? (QCM) N = 205		
Modalité	Effectifs	Pourcentage
Mariage précoce/forcé	23	11,2
Abus sexuel/viol	82	40,0
Grossesse non désirée	46	22,4
Confiage à un parent/proche/connaissance	59	28,8
Guide de mendiants	4	2,0
Mendiant(e)	1	,5
Domestique	31	15,1
Déplacée suite à un conflit ou une catastrophe naturelle	8	3,9
Rupture familiale	17	8,3
Autres	2	1,0

Les proportions par rapport au confiage et le placement comme aide-ménagères (domestiques) sont relativement élevées et impliquent que plus de 4 mineurs sur 10 ont vécu des situations d'enfants placés à un âge précoce et ont donc été séparés très jeunes de leurs familles, ce qui les a poussés à développer des mécanismes de survie qui ont pu aboutir à la pratique de la prostitution de façon occasionnelle. En outre, les situations de confiage peuvent avoir comporté des expériences d'abus sexuels qui ont exposé certains mineurs à la pratique de la prostitution.

Des recherches montrent que les abus sexuels constituent un facteur de vulnérabilité majeur à l'entrée dans la prostitution pour les filles mineures.²⁸ Une étude similaire à celle-ci faite au Mali, qui vient d'être publiée par ECPAT Luxembourg, montre que les enfants victimes d'ESEC ont en général subi une agression sexuelle très tôt : l'âge minimum moyen enregistré sur l'ensemble de l'effectif à la première agression sexuelle est de 11 ans tandis que l'âge moyen des enfants victimes rencontrés est de 13 ans.²⁹ Les résultats de la présente étude semblent corroborer ces conclusions dans la mesure où ils montrent que 4 mineurs enquêtés sur 10 ont été victimes d'abus sexuels ou de viol avant leur entrée en prostitution. Aussi, plus de 2 mineures sur 10 ont eu des grossesses non désirées (*Tableau 17*). Une grossesse non désirée peut avoir de multiples conséquences incluant le renvoi de la maison familiale, une éducation ou un cursus d'apprentissage hypothéqué, des enfants à charge, etc. Pour Coulibaly, la migration de travail devient décisive pour les filles-mères qui doivent pourvoir aux besoins de leurs enfants seules. La majorité des filles-mères

abandonnent souvent la garde de leurs enfants aux parents (notamment la mère ou la tante) restés au lieu d'origine. D'autres sont abandonnées à elles-mêmes après une grossesse non désirée, sans aucun soutien financier et matériel de la part de leurs parents et du père de l'enfant.³⁰

Dans le cadre de cette étude, plus d'1 mineure sur 10 a été victime de mariage forcé avant son entrée dans la prostitution. Cette situation crée un certain nombre de conséquences négatives sur le futur des mineures dans cette catégorie. Comme le montrent ECPAT France et ECPAT Luxembourg, dans leur guide « *Comprendre les violences sexuelles* », les filles qui ont été forcées à se marier tôt sont beaucoup plus exposées à la violence conjugale prolongée. En effet, le mariage précoce implique souvent l'abandon des épouses, laissant les jeunes filles dans la pauvreté extrême tout en accroissant le risque qu'elles soient forcées d'entrer dans la prostitution pour survivre.

Les résultats de la présente étude révèlent également que 8,3% des enfants enquêtés ont connu des situations de rupture familiale. Comparée à d'autres situations sociales vécues avant l'entrée en prostitution, la proportion de mineurs avec un passé de famille désunie n'est pas élevée. Toutefois, une famille désunie perd les atouts pour jouer son rôle de première cellule de protection des enfants qui en sont affectés. De telles situations fragilisent l'équilibre psychologique et affectif de l'enfant et le rend vulnérable à toute forme d'abus et d'exploitation plus tard.

Ces taux relativement élevés de cas d'antécédents de violences et d'exploitation

²⁸ Voir Jessica Ashley, *The commercial sexual exploitation of children and youth in Illinois*, January, 2008; et CIPCRE, 2009.

²⁹ ECPAT Luxembourg, *L'Exploitation Sexuelle des Enfants à des fins Commerciales dans les localités de Kayes, Sikasso, Ségou, Mopti et le District de Bamako*, Mars 2014, 196 pages.

³⁰ OPPONG, C. 1988. « Les femmes africaines : des épouses, des mères et des travailleuses », in TABUTIN, D. – *Population et société en Afrique au sud du Sahara*. Paris (FR): l'Harmattan, pp. 421-440.

sexuels avant l'entrée dans la prostitution chez les mineurs enquêtés peuvent indiquer une certaine insuffisance de politique sociale de protection des enfants contre l'exploitation sexuelle au Niger.

2.3.2 Raisons de la poursuite de la pratique de prostitution

Les résultats de l'étude ne démentent pas la littérature qui montre que la pauvreté est un facteur majeur dans l'entrée et la poursuite de la prostitution des mineurs.³¹ En effet, selon les données du *tableau 18*, la plupart

des enquêtés ont déclaré poursuivre la pratique de la prostitution pour lutter contre une situation de pauvreté au sein de la famille. Ainsi, 1 enquêté sur 3 (33%) est dans la prostitution pour pouvoir soutenir les parents et 11,7% (soit 24 mineurs) pour soutenir leurs propres enfants. Le désengagement des parents dans le soutien à leurs enfants sous-tend la pratique de la prostitution de 37 mineurs. D'autres facteurs liés à la pauvreté mentionnés par les enquêtés incluent le décès des parents, le remboursement de dettes, le paiement des études et le paiement du loyer/ nourriture / factures, entre autres.

³¹ Coulibaly, 2010; Compaoré, 2007; ECPAT International, 2007

Tableau 18: Répartition des mineurs selon les raisons de poursuite de la pratique de la prostitution

Pour quelles raisons continues-tu de te prostituer ? (N = 205) [QCM]		
Modalité	Effectifs	Pourcentage
Désengagement des parents	37	18,0
Décès d'un ou des 2 parents	21	10,2
Pour soutenir mes parents	68	33,2
Pour soutenir mes enfants	24	11,7
Pour échapper aux effets de mariage précoce/forcé	5	2,4
Pour payer mes études	10	4,9
Pour payer mon loyer/nourriture/ factures	115	56,1
Pour avoir les moyens d'acheter des biens non essentiels (téléphone, ordinateur, etc.)	117	57,1
Pour explorer ma sexualité et m'amuser	13	6,3
Activité très rentable	21	10,2
Pour rembourser des dettes	7	3,4
Handicap physique des parents	7	3,4
Aider ma famille	4	2,0
Influence des autres/du milieu	7	3,4
Pour faire des achats	4	2,0
Pour de l'argent	3	1,5
Pas d'activité	8	3,9

Ainsi, ces données indiquent clairement que des besoins économiques élémentaires au sein de leur famille poussent les mineurs à poursuivre la pratique de la prostitution, malgré leur jeunesse. Ces données d'indications de pauvreté additionnées au constat que près de 7 mineurs sur 10 vivent avec leurs deux parents ou avec l'un des deux (Tableau 3) reflètent une situation de dénuement familial. Bien qu'ils soient en famille, ces mineurs sont livrés à eux-mêmes et doivent subvenir à leurs besoins et à ceux de plusieurs membres de leur famille. A ce propos, il est important de noter que 81 mineurs sur les 205 enquêtés (soit 39,5%) ont déclaré avoir des membres de leur famille à leur charge. La réflexion suivante, tirée d'un rapport d'évaluation de 2005 qui a porté sur un projet d'empowerment de filles mineures en situation de prostitution dans 3 quartiers de la ville de Niamey, reflète bien la situation de besoin financier et d'abandon que vivent beaucoup de filles mineures à Niamey :

« La cause première du développement de pratiques de multipartenariat par les petites filles est leur pauvreté et le fait qu'elles n'ont pas de possibilités de devenir financièrement autonomes, que leurs parents sont démunis et incapables d'assumer leurs responsabilités. »³²

A propos du désengagement des parents, de sa situation de dénuement, et de sa poursuite de la pratique de la prostitution, une mineure enquêtée à Niamey dans le cadre de cette étude explique :

« Je me prends en charge entièrement avec la prostitution. Ma maman aussi est presque dans la même situation que moi. Je ne veux pas abandonner mes études, et ma mère n'a rien à m'offrir. C'est pourquoi je me donne à tous ceux qui me donnent un peu d'argent afin de poursuivre mes études. Il arrive parfois que je passe la nuit sans manger si je n'ai pas eu de clients. Et le matin je vais à l'école le ventre vide. Je souhaite une assistance de la part d'une ONG comme la vôtre qui intervient dans ce domaine. »

Mais bien que la quête de ressources financières explique dans une large mesure la pratique de la prostitution parmi les mineurs, la finalité des revenus peut varier d'un groupe à un autre ou d'un contexte de pratique de prostitution à un autre. Les mêmes résultats du tableau 18 révèlent que la plupart des mineurs enquêtés (57,1%) continuent de se prostituer afin de s'acheter des téléphones portables, des tablettes, etc. qui ont été catégorisés comme biens non essentiels dans cette étude. Une proportion similaire de 56,1% déclare poursuivre la pratique de la prostitution pour payer le loyer / nourriture / factures que l'on peut qualifier de besoins élémentaires essentiels. L'effectif relativement élevé des mineurs qui se prostituent pour s'acheter des biens qualifiés de non essentiels (117 sur le total de 205) montre l'influence de facteurs environnementaux liés aux technologies de l'information et de la communication (TIC) sur les comportements de la plupart des mineurs.

³² Maria De Koninck (Mai 2005), *Projet Petites Filles, Volet Niger, Volet Genre et Développement, Projet SIDA 3*, 15 pages.

Les résultats d'un croisement des données entre le niveau d'étude des enquêtés et la poursuite de la pratique de la prostitution pour des biens jugés non essentiels montre que 6 garçons sur les 13 enquêtés se prostituent pour des biens de ce genre, avec des proportions similaires entre ceux ayant le niveau primaire et ceux avec le niveau secondaire (*Tableau 19*).

Le contraste est plus évident chez les filles. En effet, on remarque que c'est parmi celles ayant le niveau primaire que la poursuite de la prostitution pour des biens non essentiels est la plus élevée, avec 42,8% contre 28,3% qui ne le font pas pour ce type de biens. En revanche, la plupart des filles du niveau secondaire ne poursuivent pas la prostitution pour des biens non essentiels. Dans l'ensemble, il y a moins de mineurs de niveau secondaire (17 sur les 41 de ce niveau) que du primaire (62 sur les 106 de ce niveau) qui pratiquent la prostitution pour acquérir des biens jugés non essentiels.

D'un autre côté, le croisement des données entre le niveau d'étude et la poursuite de la prostitution pour des biens dits essentiels (nourriture, loyer, factures) montre que la plupart des élèves du niveau secondaire se retrouvent dans cette catégorie (*Tableau A1*

en annexe). En effet, ils sont plus nombreux à pratiquer la prostitution pour des besoins élémentaires de vie (23 sur les 41 enquêtés du niveau secondaire).

Les résultats par rapport aux biens non essentiels soulèvent le problème des groupes d'influence observables à travers le phénomène du suivisme qui amène certains enfants, obnubilés par les conduites et comportements valorisés par les membres de leur groupe d'ami(e)s ou d'appartenance, à imiter ces derniers. 3,4% des enquêtés ont admis avoir été influencés par des membres de leur groupe d'âge et par leur environnement familial et social. Ceci est d'autant plus vrai que certaines filles enquêtées avouent, dans leurs commentaires libres à la fin de l'entretien, pratiquer la prostitution simplement pour faire comme des proches qui le font. L'autre problème soulevé par l'influence des facteurs environnementaux est celui relatif au désir incontrôlé des jeunes d'être « à la mode », une ambition fortement soutenue par les diffusions médiatiques des feuillets et clips. Il faut toutefois remarquer qu'au-delà des spéculations, des biens jugés non essentiels acquis par les mineurs enquêtés pourraient être essentiels pour eux selon l'utilisation qu'ils en font.

Tableau 19: Répartition des enquêtés selon leur niveau d'éducation et la poursuite de la prostitution pour des biens non essentiels

Pour avoir les moyens d'acheter des biens non essentiels (téléphone, ordinateur, etc.,)				
MODALITE		Oui	Non	Total
Sexe	Quel est ton niveau d'éducation scolaire?			
Masculin	Primaire	3	5	8
		27,30%	45,50%	72,70%
	Secondaire	3	0	3
		27,30%	0,00%	27,30%
	TOTAL	6	5	11
		54,50%	45,50%	100,00%
Féminin	Primaire	59	39	98
		42,80%	28,30%	71,00%
	Secondaire	14	24	38
		10,10%	17,40%	27,50%
	Supérieur	2	0	2
		1,40%	0,00%	1,40%
	TOTAL	75	63	138
		54,30%	45,70%	100,00%
Ensemble	Primaire	62	44	106
		41,60%	29,50%	71,10%
	Secondaire	17	24	41
		11,40%	16,10%	27,50%
	Supérieur	2	0	2
		1,30%	0,00%	1,30%
	TOTAL	81	68	149
		54,40%	45,60%	100,00%

2.4 Profil des clients et types d'actes sexuels demandés

Les résultats de l'étude montrent que 91,2% des clients sont de sexe masculin contre 8,8% de sexe féminin. De façon plus détaillée, pour les 13 garçons mineurs, 84,6% des clients sont de sexe masculin contre 15,4% de sexe féminin. Quant aux 192 filles mineures en-

quêtées, 3,6% des clients sont de sexe féminin contre 96,4% de sexe masculin. Le type d'actes sexuels fourni par les enquêtés est le plus souvent à la demande du partenaire sexuel (*Tableau 20*).

Tableau 20 : Répartition des mineurs en situation de prostitution selon les types de prostitution

Quels types de services sexuels te demande-t-on ? N= 205			
Modalité	Masculin	Féminin	Ensemble
Actes sexuels	13	192	205
Striptease dans des clubs	----	2	2
Escorte d'étrangers et touristes	1	----	1
Fellation	7	18	25
Sodomisation	2	----	2
Autres	----	5	5

Comme présenté dans le *tableau 21*, 9 clients sur 10 (90,7%) que rencontrent les mineurs sont âgés de 20 à 40 ans, 2 clients sur 10

(19,0%) de 41 à 60 ans et 17% ont moins de 20 ans.

Tableau 21: Répartition des mineurs en situation de prostitution selon la tranche d'âge des clients

Habituellement, quelle est la tranche d'âge de tes clients ? (N = 205) [QCM]		
Modalité	Effectif	Pourcentage
Moins de 20 ans	35	17,1
20 ans-40 ans	186	90,7
41 ans-60 ans	39	19,0
Plus de 60 ans	7	3,4
Ne sait pas	5	2,4

2.5. Caractéristiques des intermédiaires impliqués dans la prostitution des mineurs

Dans la chaîne des acteurs intervenant dans le domaine de la prostitution, apparaissent des intermédiaires. Ce sont des individus qui facilitent à un moment donné le processus de recrutement, de déplacement, de placement ou d'exploitation sexuelle de l'enfant à des fins commerciales. Dans la majorité des cas, les intermédiaires sont des personnes vivant en milieu urbain, qui s'appuient sur des relations de types communautaires ou lignagers pour recruter les enfants et les placer chez des demandeurs de main-d'œuvre. En tant qu'interface entre les mineurs en situation de prostitution et les clients, les intermédiaires jouent un rôle très important dans la transaction entre ces derniers.

Avec la présence d'intermédiaires lors des transactions avec les clients, un mineur en situation de prostitution gagne logiquement moins financièrement qu'un autre n'ayant pas recours à eux. D'un autre côté, sans ces intermédiaires, il est souvent plus difficile pour les mineurs de trouver des clients ou un site pour les passes, et la probabilité de violence contre eux pourrait également être plus élevée.

Les résultats de l'étude révèlent que des intermédiaires prennent une certaine portion des contreparties reçues par 74 mineurs (36,1%) sur l'effectif total de 205. Les gérants de sites de prostitution constituent 35,1% des intermédiaires et les souteneurs / maquereaux représentent 8,1% (*Tableau 22*).

Selon Coulibaly, les mineures qui travaillent dans un bar seraient plus exposées à la prostitution car elles sont plus convoitées que les serveuses adultes.³³ Les clients réclament auprès des tenanciers de restaurants et des intermédiaires le recrutement d'autres jeunes filles lorsqu'ils ont assez vu les anciennes. Les jeunes filles jouent alors un rôle d'appât dans les bars. D'une part, elles permettent d'augmenter les recettes car leur présence attire la clientèle qui consomme plus de boissons en leur compagnie, et d'autre part, elles donnent une certaine notoriété aux bars qui sont ainsi plus fréquentés. C'est pourquoi les gérants de bars n'hésitent pas à embaucher des mineures.³⁴

Ce qui frappe dans la lecture des données sur les intermédiaires, c'est que les parents (35,1%), d'autres membres de la famille (29,7%) et des membres de la famille d'accueil des enfants (8,1%) constituent une proportion très élevée des intermédiaires qui profitent financièrement de la situation de prostitution des mineurs. Ainsi, non seulement la plupart des mineurs enquêtés résident avec leurs familles, mais ce sont majoritairement des membres clés des familles qui apparemment coordonnent ou sont complices de l'exploitation sexuelle commerciale de ces enfants. Un garçon explique notamment :

³³ COULIBALY Aoua (2010), *Migration de travail des jeunes filles et exposition au risque de prostitution : cas des travailleuses de bar de l'arrondissement de Konsa (Bobo-Dioulasso)*, mémoire de maîtrise, Université de Ouagadougou.

³⁴ Coulibaly, *ibid.*

« Ma mère et mes jeunes sœurs savent que je n'aime pas les femmes. Elles me voient souvent avec des gars riches qui me donnent beaucoup d'argent. Et c'est grâce à moi que ma grande sœur est en train de faire la coiffure. Mon père a laissé ma maman depuis trois ans et c'est moi qui lui achète tout. Il sait ce que je suis. Alors que voulez-vous que je fasse ? »

19% des 74 mineurs étant en contact avec des intermédiaires ont déclaré que ces derniers les aident à trouver des clients. Pour 18,5% de ces mineurs, les intermédiaires ont pour rôle de les protéger. Enfin, pour 6,8%, les intermédiaires se chargent de leur fournir des lieux de passe.

Selon les intermédiaires interviewés dans le cadre de cette enquête, les relations existantes entre les mineurs et eux-mêmes varient selon les modalités suivantes : relations « protégé / protecteur », « serveuse de bar / employeur », « locataire / propriétaire » et « ami / petit ami ». Ainsi pour M. D., une intermédiaire de 40 ans gérante d'un hôtel dans un quartier de Niamey, les relations entre elle et les filles mineures en situation de prostitution sont celles de locataire / propriétaire. Pour J R, une proxénète de 21 ans exerçant dans un quartier appelé Pays-Bas et spécialisée dans la prostitution de garçons mineurs, les relations qu'elle entretient avec ces derniers sont celles d'employeur / employé. Elle joue un rôle d'intermédiaire dans les rencontres entre garçons mineurs et leurs clients dans sa propre résidence ou celles de ces derniers.

Tableau 22 : Répartition des mineurs en situation de prostitution selon les caractéristiques de leurs intermédiaires

	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage
Est-ce que quelqu'un d'autre (un intermédiaire) reçoit tout ou une partie de l'argent ?						
	6	46,2%	68	35,4%	74	36,1%
Qui est cet intermédiaire qui reçoit tout ou une partie de l'argent ou des biens ? (N= 74) [QCM]						
Responsable de site de prostitution	1	1,4%	25	33,8%	26	35,1%
Mon/ma patron(ne) de formation	1	1,4%	--	--	1	1,4%
Parent	3	4,1%	23	31,1%	26	35,1%
Un membre de famille	3	4,1%	19	25,7%	25,7	29,7%
Membre de famille d'accueil	--	--	6	8,1%	6	8,1%
Petit ami	2	2,7%	13	17,6%	15	20,3%
Souteneur/protecteur	3	4,1%	3	4,1%	6	8,1%
Quel rôle spécifique cet intermédiaire joue-t-il dans le cadre de tes services ? (N= 74) [QCM]						
M'aide à trouver des clients	5	83,3%	34	50,0%	39	19,0%
Me « protège »	1	16,7%	37	54,4%	38	18,5%
Me fournit un lieu de passe	2	33,3%	12	17,6%	14	6,8%
Aide un membre de ma famille	0	0,0%	4	5,9%	4	2,0%
Me fournit un abri pour dormir	0	0,0%	2	2,9%	2	1,0%
Me garde mon enfant	0	0,0%	1	1,5%	1	0,5%
Quel pourcentage de tes rémunérations l'intermédiaire prend-t-il? (N= 74)						
Moins de 25%	2	33,3%	9	13,2%	11	5,4%
Environ 25%	1	16,7%	27	39,7%	28	13,7%
Environ 50%	2	33,3%	26	38,2%	28	13,7%
Environ 75%	1	16,7%	3	4,4%	4	2,0%
Plus de 75%	0	0,0%	3	4,4%	3	1,5%

Contrairement aux résultats du Benin où certains intermédiaires ne perçoivent rien des mineures, à Niamey tout intermédiaire reçoit toujours une rétribution financière. Ainsi, selon le *tableau 22*, pour 13,7% des mineurs à Niamey, les intermédiaires perçoivent environ 25% des contreparties reçues, et pour 13,7% d'autres mineurs, ce sont 50% des rémunérations perçues. Seulement 3,5% des enquêtés estiment perdre plus de 75% de leurs revenus au profit d'intermédiaires. Il faut également relever que les parents et autres membres de la famille sont les principaux percepteurs du revenu des mineurs en situation de prostitution alors que d'autres études montrent que plus de 75% des gains obtenus reviennent ordinairement aux proxénètes ou aux souteneurs.³⁵ Enfin, contrairement à Ouagadougou où il existe des réseaux organisés de traite à des fins d'exploitation sexuelle de mineures essentiellement nigérianes, à Niamey, les mineurs en situation de prostitution ne semblent pas être sous l'emprise de réseaux organisés.

³⁵ Voir CIPCRE, 2009; Jessica Ashley, *The commercial sexual exploitation of children and youth in Illinois*. Illinois Criminal Justice Information Authority, January 2008; Jody Raphael & Brenda Myers-Powell, *Interviews with Five Ex-Pimps in Chicago*. DePaul University, College of Law, April 2009.

2.6 Perceptions des intermédiaires responsables de sites de prostitution

Profil des intermédiaires

5 intermédiaires de prostitution, dont 4 femmes et 1 homme, ont été interviewés dans le cadre de cette étude :

- M. D., 40 ans, un intermédiaire de sexe féminin, gérante d'un hôtel, au quartier Yantalay,
- J R, 21 ans, une proxénète résidant au quartier Pays-Bas, à Niamey, spécialisée dans la prostitution des garçons mineurs en situation de prostitution,
- K. K., 43 ans, une proxénète exerçant au quartier Liberté, à Niamey,
- N. T., 36 ans, un gérant de buvette au quartier Petit Paris, à Niamey,

- H. L., 27 ans, une gérante d'une maison de passes à Niamey.

Ce qui est particulier au sujet des intermédiaires identifiés à Niamey, c'est que la plupart d'entre eux sont des femmes relativement jeunes.

Provenance des mineurs et recrutement des mineurs

Selon les entretiens avec les intermédiaires, la plupart de leurs « protégé(e)s » sont ressortissant(e)s du Niger. Ci-dessous quelques propos des intermédiaires interviewés.

« Pour les étrangères elles payent leurs frais de transport dans leurs propres comptes. Nous les recevons seulement une fois arrivées à Niamey plus précisément à nos hôtels... Nous ne connaissons aucun de leurs parents. Elles viennent d'elles-mêmes, pas sur notre demande. Mais quand elles viennent, nous les accueillons chaleureusement », explique H. L., 27 ans, nigérienne, gérante de site de prostitution

« Les garçons que j'amène aux clients sont tous de Niamey et de différents quartiers : Gamkalley, Talladjé, Aéroport, Nouveau marché, Lacouroussou, Petit Paris, etc. Pour avoir ces garçons, il y a certains de leurs amis qui me connaissent et qui les réfèrent vers moi. Et parfois on leur donne mon numéro de contact pour m'appeler et me rejoindre. Je ne les amène pas à Niamey comme je l'ai dit précédemment mais beaucoup d'entre eux voyagent à la demande des clients. C'est les clients qui m'envoient de l'argent comme leur frais de transport pour les rejoindre. (Nigéria, Malanville, etc.) » dit J R, proxénète, âgé de 21 ans, spécialisée dans la prostitution des garçons mineurs.

« Les filles ne voyagent pas d'un autre pays pour venir au Niger car elles sont toutes inférieures [sic : mineures]. Mais elles partent sur commande des clients à Lomé, Maradi, Burkina, Cotonou, Dosso, Gaya », dit N. T., 36 ans, gérant de buvette.

« Il y a les filles de toutes les contrées : Gamkalley, Harobanda, Aéroport, Ghanéenne, etc. Ce n'est pas moi qui les amène. Elles viennent elles-mêmes, ou ce sont leurs amies qui me connaissent qui les amènent chez moi. Et moi je les accueille à bras ouvert », dit M. D., gérante d'un hôtel.

« Les filles viennent d'elles-mêmes de tous les quartiers de Niamey seulement surtout Kouara Tégui, Harobanda, Aéroport, Talladjé, Soni », K. K., une proxénète de 43 ans, exerçant au quartier Liberté.

A la question de savoir si les intermédiaires reçoivent des demandes spécifiques de la part des clients vis-à-vis de l'âge des mineurs, notamment des demandes de la part de pédophiles pour des enfants de moins de 12 ans, J.R., du quartier Pays-Bas, explique : *« Justement j'ai une forte demande des clients qui ne veulent que des jeunes garçons compris entre 14 et 17 ans au plus. Sinon plus de la moitié des clients préfèrent ces mineurs. »*

Rémunération des intermédiaires

Les résultats des entretiens montrent qu'un intermédiaire tenancier d'un bar restaurant perçoit en moyenne entre 1000 FCFA et 10000 FCFA par jour de l'exploitation d'un(e) mineur(e) en situation de prostitution sur son site, soit pour le paiement des chambres de passe, soit pour son rôle de « démarcheur », soit pour les deux. Selon K. K, une proxénète de 43 ans, le montant qui lui est versé par une fille en situation de prostitution sur son site est de 500 FCFA par passe car les filles doivent aussi remettre une partie à leurs parents.

« Je ne perçois pas à chaque passe mais elle me donnent une somme forfaitaire de 5000 à 10000 FCFA chaque jour. Ils ne donnent à personne d'autre en dehors de moi », dit N. T., 36 ans, gérant de buvette à Petit paris, à Niamey.

« Je ne fixe pas une somme forfaitaire à me donner par passe. Mais ils me donnent parfois de 2000 à 10000 FCFA », dit H. L., 27 ans, gérante de site de prostitution.

Nombre de mineurs en situation de prostitution sur les sites

Les résultats des entretiens indiquent qu'en moyenne, sur une semaine, 10 mineurs sont en situation de prostitution dans les hôtels ou restaurants/bars gérés par les intermédiaires. En moyenne, 4 mineurs sont en situation de prostitution sur les sites par jour. Les intermédiaires traitent avec 15 à 30 filles par mois dont le tiers aurait entre 12 et 17 ans.

J.R., 21 ans, quartier Pays-Bas, est l'intermédiaire de 12 garçons mineurs en situation de prostitution, dont 6 garçons qui se prostituent à plein temps dans sa propriété privée ou dans les résidences des clients, qui incluent, dit-elle, des personnalités haut placées dans la sphère politico-économique du pays.

« Nous sommes en contact permanent avec les garçons (HSH)³⁶ une fois ici ou ailleurs chez les clients mêmes si c'est au téléphone. De certains, je connais leurs parents mais d'autres je ne connais pas leurs parents, surtout ceux qui viennent des petits villages proches de Niamey. Il y a un total de 12 garçons à mon compte pour cette activité », dit-elle.

³⁶ Hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes (HSH).

Relations entre les mineurs en situation de prostitution et les intermédiaires

Selon Coulibaly, l'appréciation des relations des mineurs avec les gérants de bars dépend d'une part de ces travailleuses de bar, et d'autre part du comportement des employeurs/gérants. Souvent, les tenanciers maintiennent des relations professionnelles avec les travailleuses de bar, et la plupart seraient satisfaits des services de serveuses de bars qu'offrent ces filles, qu'ils trouvent disponibles, accueillantes et serviables.³⁷

³⁷ Coulibaly, 2010, *ibid.*

3 des 5 intermédiaires interviewés disent avoir des relations de propriétaire / locataire avec les mineurs exploitées par eux. Il faut remarquer que les intermédiaires travaillent davantage avec des filles mineures venant du Niger que d'autres pays et, pour la plupart, déscolarisées.

Le service minimal offert aux filles par les intermédiaires est l'hébergement, juste le temps pour elles de se trouver leur propre logement, et des préservatifs

« Je leur donne des préservatifs parfois si j'en ai. Dans le cas où je n'ai pas de capotes, ils partent payer », dit H. L., 27 ans, gérante d'une maison de passes.

« Ils restent aussi longtemps que possible avec moi à la maison ou à notre fada. Environ 4 à 6 heures de temps par jour sauf s'ils partent chez les clients[...] Pour l'essentiel je connais les parents des garçons. Mais les parents ne nous donnent aucun franc. C'est juste une aide que j'apporte à ces enfants en leur trouvant des clients. C'est à nous de leur donner de quoi préparer à manger », explique J.R., quartier Pays Bas, qui se dit protectrice de 12 garçons mineurs qu'elle « aide » à trouver des clients tout en les hébergeant et en les nourrissant.

« D'autres filles résident ici même jusqu'à 1 an et d'autres juste pour faire des passes et repartir offrir des prestations de service aux clients », dit K. K., une proxénète de 43 ans, exerçant au quartier Liberté.

Relations avec la police: Seule M. D., gérante d'hôtel, a admis que la police vient contrôler s'il y a des mineurs ou non dans son établissement, car il est interdit aux moins de 18 ans de fréquenter des lieux comme les bars et les hôtels. La police n'a jamais opéré de contrôle sur les sites de prostitution des 4

autres intermédiaires. Tous les 5 intermédiaires ont admis qu'ils jouaient leur réputation, leurs affaires et leur liberté si la police trouvait des mineurs en situation de prostitution dans leurs locaux.

« Je risque la fermeture de l'hôtel, la prison et perte d'emploi à jamais ». M.D. gérante d'hôtel.

« Je risque la prison, l'amende et des tortures. Je serais publiée même peut être à la télévision nationale. Et ça va gêner mon nom » dit J. R., la proxénète, spécialiste de prostitution des garçons.

3. Mobilité des mineurs en situation de prostitution

Parmi près de 214 millions de migrants dans le monde en 2013 figurent des millions d'enfants de moins de 18 ans qui se déplacent à l'intérieur même de leur pays ou hors des frontières nationales, accompagnés ou non de leurs parents.³⁸ Au niveau mondial, les migrants représentent une proportion importante des personnes en situation de prostitution. Mais peu de travaux ont étudié en profondeur les liens entre la migration et les facteurs de vulnérabilité à l'entrée dans la prostitution. Toutefois, des études sur la migration des mineurs s'accordent à souligner la plus grande vulnérabilité des filles migrantes à l'exploitation sexuelle.³⁹ Dans ce sens, il faut noter que la plupart des migrants mineurs en Afrique de l'Ouest sont des filles (53,6 %).⁴⁰

Les motivations des jeunes filles pour migrer sont multiples et relèvent de différents facteurs économiques, sociaux et culturels. Les facteurs qui poussent les femmes et les filles à prendre le risque de migrer incluent l'accroissement de l'insécurité économique, l'augmentation des risques de chômage et de pauvreté, les possibilités restreintes de migration légale et la résurgence des pratiques

discriminatoires traditionnelles à l'égard des personnes de sexe féminin.⁴¹ Qualifiées de population mobile, les filles mineures en situation de prostitution ont l'habitude de migrer après quelques mois passés dans une localité.⁴² Outre le changement de résidence, elles effectuent également de fréquentes migrations temporaires ou en alternance entre leurs domiciles et différentes localités à l'intérieur ou hors de leurs pays de résidence, ou même entre plusieurs quartiers de la même ville.

La migration est la forme la plus connue de mobilité, un concept qui embrasse la multitude de pratiques et de situations vécues par les enfants en mouvement (traite, migration, aventurisme, etc.). Selon le projet « Mobilités » (2011), la mobilité des enfants en Afrique de l'Ouest est multiforme et dynamique. En dehors de la traite des enfants et de la migration (saisonnière ou non) qui ne concernent qu'une partie limitée de mouvements d'enfants, d'autres formes de mobilité incluent le confiage, le placement pour l'apprentissage ou l'éducation religieuse, les fugues, les installations dans la rue, les déplacements à la suite de conflits ou de désastres naturels, etc. En effet, la mobilité des enfants n'est pas toujours forcée. Elle peut se faire de manière volontaire par les enfants quand ceux-ci décident de migrer à la quête d'opportunités de formation ou de travail. Dans ce cas, la mobilité peut offrir des possibilités d'accès à l'éducation, de contribution au revenu de leur famille, de développement de nouvelles compétences ou de réalisation d'autres aspirations.

Toutefois, très souvent les enfants mobiles encourrent de graves risques car leur mobilité les rend très vulnérables aux abus, à

³⁸ O.I.T., *Labor migration: Protecting the rights of migrant workers in Jordan*, 2013. www.ilo.org/global/lang-en/index.htm

³⁹ Voir Projet « Mobilités » (2011), *Quelle protection pour les enfants concernés par la mobilité en Afrique de l'Ouest? Nos positions et recommandations*. Rapport régional de synthèse – Projet régional commun d'étude sur les mobilités des enfants et des jeunes en Afrique de l'Ouest et du Centre, 84 p.; et COULIBALY Aoua, *Migration de travail des jeunes filles et exposition au risque de prostitution : cas des travailleuses de bar de l'arrondissement de Konsa (Bobo-Dioulasso)*, mémoire de maîtrise, Université de Ouagadougou, 2010.

⁴⁰ Observatoire ACP sur les Migrations, *La migration des filles mineures en Afrique de l'Ouest: Le cas du Sénégal*. Dossier d'information ACPOBS/2012/DI05, 2012.

⁴¹ COULIBALY (2010), *ibid.*

⁴² *Idem.*

l'exploitation, à la maltraitance et à la violence. L'enfant peut être victime de traite dès le début de sa situation de mobilité ou tomber dans la traite au cours de son itinéraire. Dans le cas de confiage, les risques découlent principalement du choix des tuteurs et du manque de suivi de l'enfant une fois remis aux tuteurs. Dans le cas d'une migration aventurière ou du nomadisme, les risques découlent de la séparation de l'enfant de sa famille ou de sa communauté, des difficultés d'adaptation et de survie dans de nouveaux environnements, ainsi que le détournement de l'enfant par des intermédiaires pour l'exploiter sexuellement.

Dans le cadre de cette étude, la mobilité des mineurs en situation de prostitution est analysée à travers les quatre points suivants : les lieux d'origine des mineurs en situation de prostitution ; les caractéristiques des sites de prostitution et de résidence des mineurs ; l'âge au premier départ de la famille, le changement de résidence dans les 6 dernières années avant l'étude et les principales raisons de ce changement ; les caractéristiques des intermédiaires impliqués dans la migration des mineurs ; et l'analyse de la mobilité des mineurs pour la pratique de la prostitution.

3.1 Lieux d'origine des mineurs en situation de prostitution

Sur la base du *tableau 23*, et tel qu'illustré par la *figure 2*, la plus grande proportion des mineurs en situation de prostitution rencontrés provient du Niger. En effet, les ressortissants du Niger représentent 9 enquêtés sur 10 (92,7%). De même, la majeure partie des

ressortissants autochtones sont originaires de Niamey (149 des 190 mineurs nigériens enquêtés) contre 41 qui sont originaires d'une vingtaine d'autres communes / villes du pays. Seulement 15 mineurs enquêtés, dont 1 garçon, viennent de 7 autres pays.

Tableau 23 : Répartition (en %) des mineures en situation de prostitution selon la nationalité

	Masculin		Féminin		Ensemble	
Quelle est ta nationalité ?	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Nigérienne	12	92,3%	178	92,7%	190	92,7%
Togolaise	0	0,0%	3	1,6%	3	1,6%
Nigériane	1	7,7%	1	0,5%	2	0,5%
Béninoise	0	0,0%	1	0,5%	1	0,5%
Burkinabé	0	0,0%	2	1,0%	2	1,0%
Maliennne	0	0,0%	5	2,6%	5	2,6%
Sénégalaise	0	0,0%	1	0,5%	1	0,5%
Tchadienne	0	0,0%	1	0,5%	1	0,5%
Total	13	100,0%	192	100,0%	205	100,0%

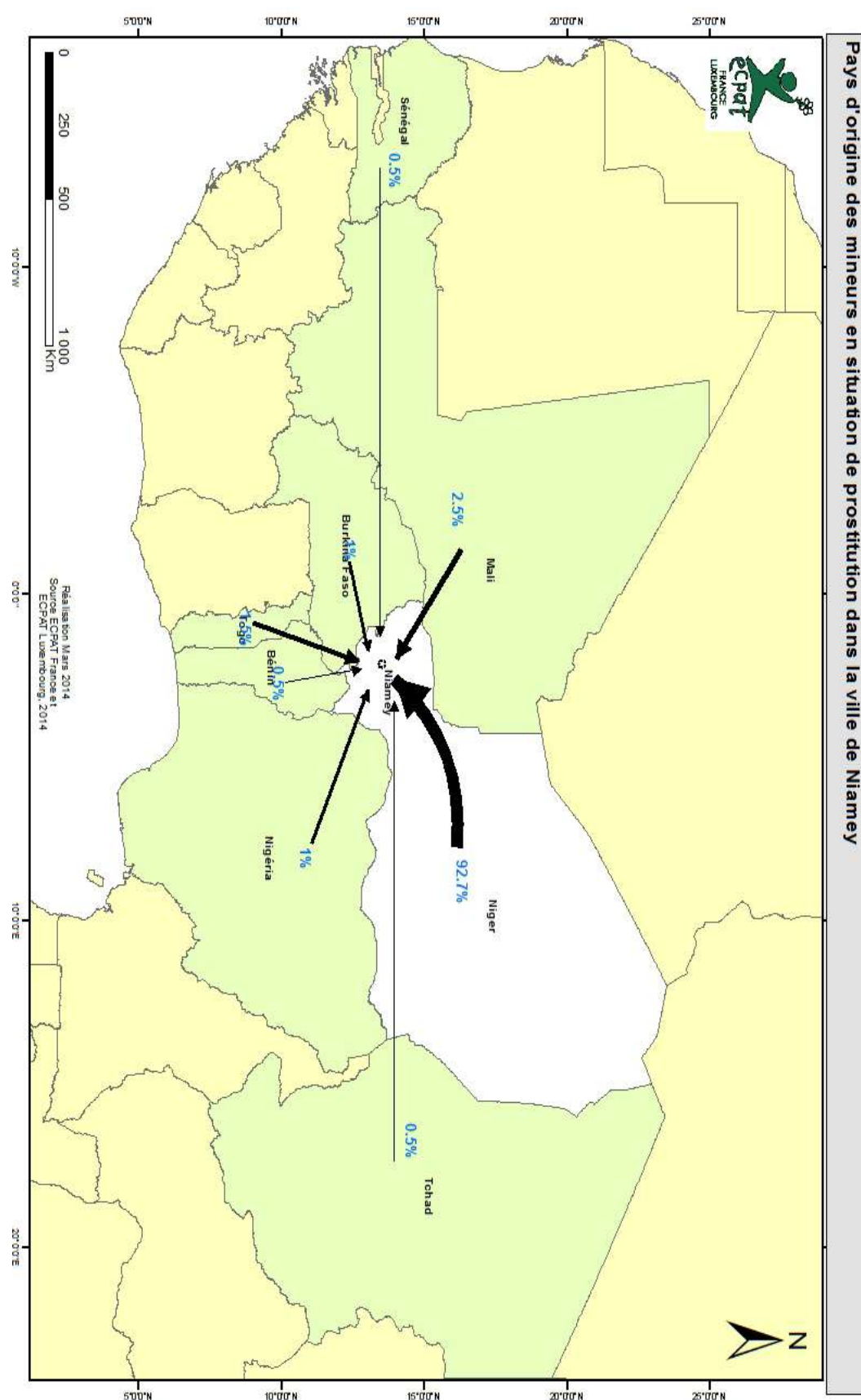


Figure 2 : Pays d'origine des mineurs en situation de prostitution dans la ville de Niamey

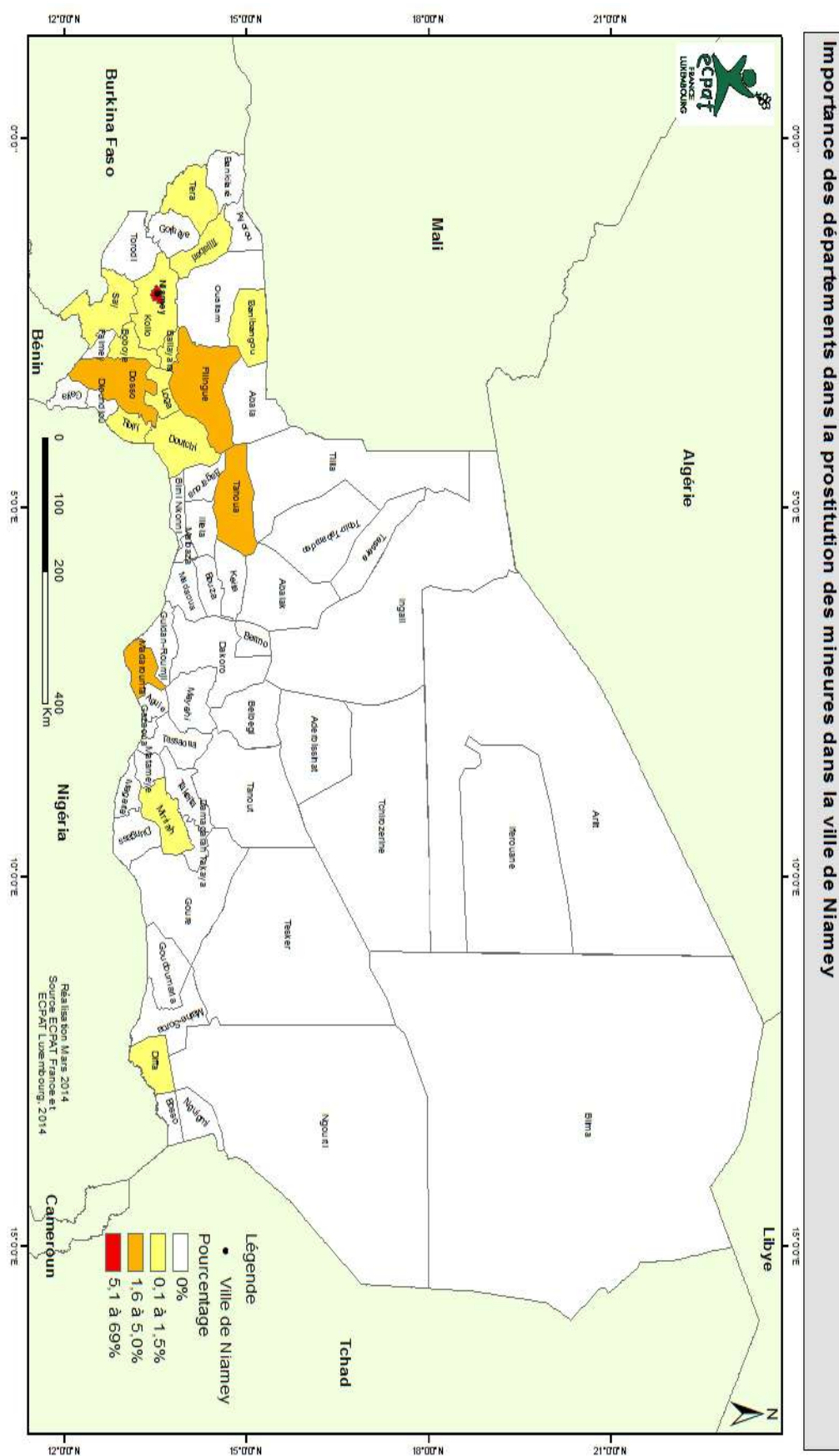


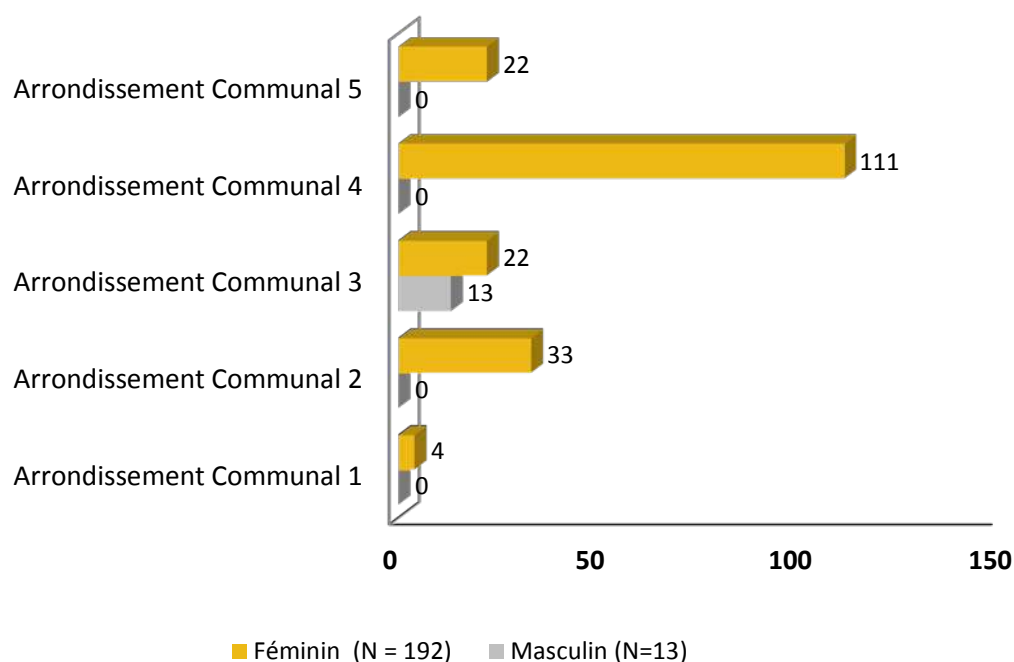
Figure 3 : Importance des départements dans la prostitution des mineurs à Niamey

3.2 Caractéristiques des sites de prostitution des mineurs

L'arrondissement communal 4 comprend le plus grand nombre de mineurs en situation de prostitution (111 mineures, uniquement des filles, sur les 205 tous sexes confondus). Les autres arrondissements communaux abritent moins de mineurs en situation de prostitution, ce qui peut s'expliquer par le faible nombre de sites de prostitution et de rencontre (bar, buvettes, chambres de passes, etc.) dans ces lieux, notamment dans l'arrondissement communal 1. Il est à noter

que les 13 garçons enquêtés proviennent tous de l'arrondissement communal 3. Cette concentration de garçons dans cet arrondissement peut être liée au fait qu'ils se sentent plus en sécurité que dans d'autres quartiers, où l'homosexualité est encore moins tolérée socialement. En effet, l'arrondissement communal 3 dispose de bars et d'autres lieux de loisirs et de rencontres que presque tous les homosexuels de Niamey fréquentent et où ils se sentent valorisés et respectés.

Graphique 4: Répartition des enquêtés par arrondissement communal selon le sexe



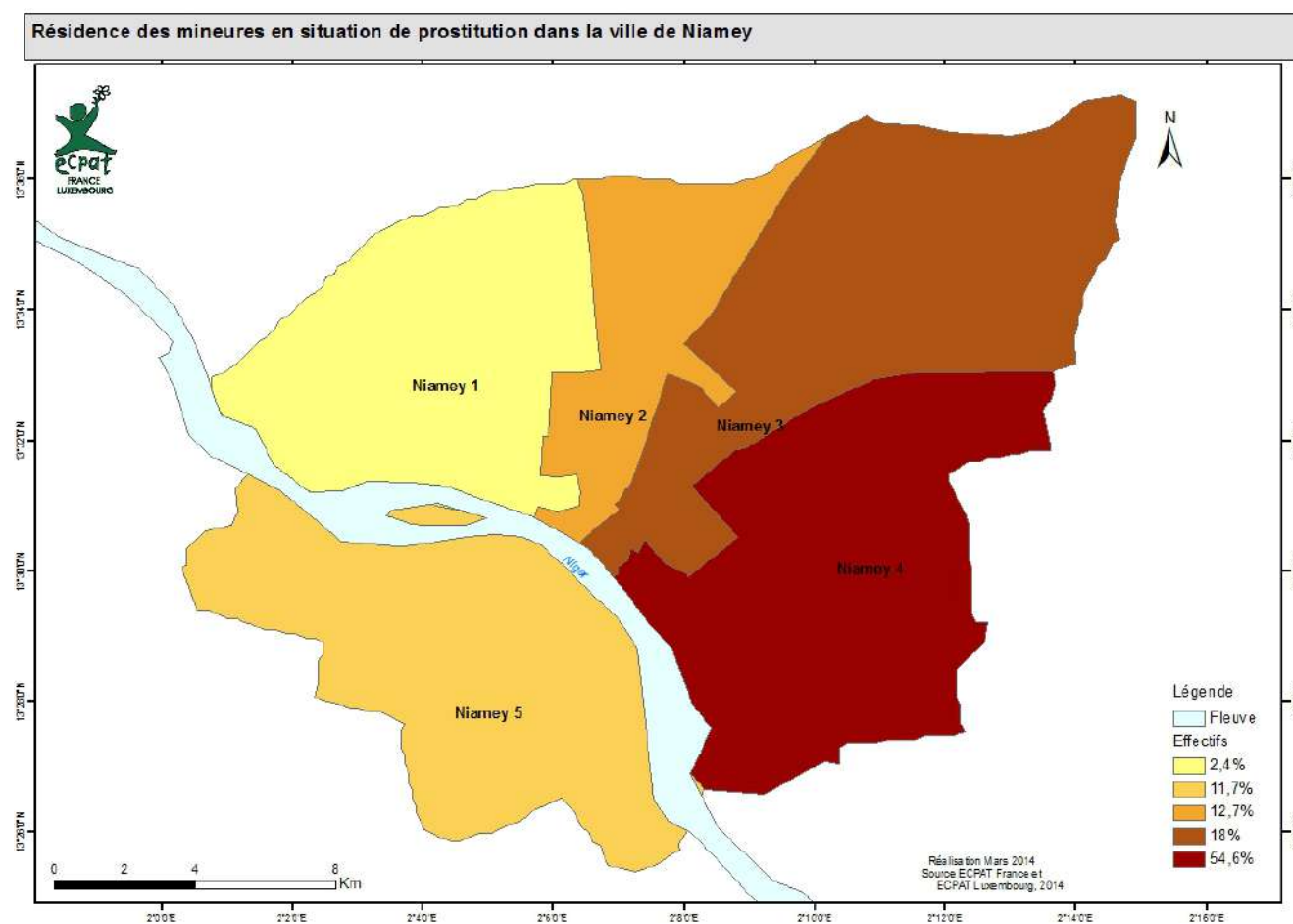


Figure 4: Résidence des mineurs en situation de prostitution à Niamey.

3.3 Age au premier départ de la famille et principales raisons de changement de lieu de résidence

3.3.1 L'âge au premier départ de la famille

Les données du *tableau 24* montrent que 6 mineurs sur 10 (125, soit 61%) n'ont jamais quitté leur famille. La première observation sur ce résultat est que la plupart des mineurs enquêtés à Niamey pratiquent la prostitution tout en résidant avec leurs parents ou des membres de leur famille très proches. Seulement 21 mineurs (10,2%) se sont séparés de leur famille pour la première fois entre 6 et 12 ans, et 26 (12,7%) l'ont fait entre 13 et 15 ans. Cela implique que 47 mineurs (22,9%) ont quitté leur famille pour la première fois entre 6 et 15 ans.

Les résultats sur la mobilité des mineurs révèlent que seulement 1 mineur sur 4 (24,4% de l'effectif total) a changé de résidence au moins une fois au cours des 6 années avant l'enquête (*Tableau 24*). Le changement de résidence implique le changement de localité ou ville où ils ont vécu pour une autre. La plupart des enquêtés (155) n'ont pas quitté Niamey au cours des 6 dernières années. Des 125 mineurs qui ne sont pas séparés de leur famille, seulement 15 ont changé de résidence au moins 1 fois au cours des 6 dernières années avant l'enquête.

On constate par contre que 21 des 47 mineurs qui ont quitté leur famille pour la pre-

mière fois entre 6 et 15 ans ont changé de résidence au moins 1 fois au cours de la période. Ces dernières données démontrent une certaine mobilité dans l'effectif des 47 mineurs depuis leur plus bas âge. La séparation précoce de certains mineurs de leurs familles entre 6 et 15 ans ainsi que leur changement de résidence au moins une fois au cours des 6 ans avant l'étude, quelles que soient les raisons, pourraient être considérés comme des facteurs ayant influencé l'entrée dans la prostitution de ces mineurs car très tôt, ils se sont retrouvés dans des circonstances qui les obligeaient à se prendre en charge sans le soutien et la protection directe de leurs parents.

Cette analyse révèle que la majeure partie des mineurs enquêtés à Niamey n'a pas connu de mobilité liée à des situations de confinement, de traite ou de migration, contrairement aux mineurs enquêtés à Djougou et Malanville au Bénin. Le fait que 6 mineurs en situation de prostitution sur 10 résident avec leur famille pose le problème du rôle des parents dans l'éducation de leurs enfants ou de leur complicité dans la pratique de prostitution par ces mineurs. Ce résultat contraste aussi avec celui de la même étude à Ouagadougou qui montre que c'est 1 mineur en situation de prostitution sur 5 (20%) qui réside avec sa famille.

Tableau 24 : Répartition des mineurs en situation de prostitution selon le changement ou non de résidence au cours de 6 dernières années et l'âge au 1er départ de la famille

Modalité		Est-ce qu'il t'est arrivé de changer de lieu de résidence (commune/ville) au moins une fois au cours des 6 dernières années ?		Total
		Oui	Non	
Si tu as quitté ta famille, quel âge avais-tu lorsque tu es parti(e) pour la première fois ?	Je n'ai pas quitté ma famille	15	110	125
		7,30%	53,70%	61,00%
	Moins de 6 ans	9	11	20
		4,40%	5,40%	9,80%
	Entre 6 et 12 ans	9	12	21
		4,40%	5,90%	10,20%
	Entre 13 et 15 ans	12	14	26
		5,90%	6,80%	12,70%
	Entre 16 et 18 ans	3	1	4
		1,50%	0,50%	2,00%
Je ne sais pas	2	7	9	
	1,00%	3,40%	4,40%	
Total		50	155	205
		24,40%	75,60%	100,00%

3.3.2 Principales raisons de changement de lieu de résidence

51 mineurs ont répondu à la question sur les principales raisons ayant motivé le changement de lieu de résidence pour aller dans la ville actuelle. 25,5% des mineurs ont déclaré rejoindre leur famille contre une proportion analogue de 25,5% qui a suivi ses parents (Tableau 25). Le manque de soutien a été mentionné par 23,5% des 51 enquêtés. Il transparaît de ces résultats que les motiva-

tions qui sous-tendent le changement de lieu de résidence ne sont donc pas prioritairement liées à la prostitution mais plutôt à un besoin de la plupart des mineurs enquêtés de rejoindre leur famille ou à un problème de séparation ou de désengagement précoce des parents. Les réalités de la ville et les difficultés économiques de la famille peuvent alors pousser bon nombre de mineurs à se prostituer pour subvenir à leurs besoins et ceux de leur famille.

Tableau 25 : Raison principale de changement de lieu de résidence antérieur pour aller dans la ville actuelle

MODALITE		Sexe de l'enquêté (e)		Total
		Masculin	Féminin	
Pour quelle raison principale as-tu quitté ton lieu de résidence antérieur pour arriver dans cette ville ?	Décision de migrer pour chercher du travail	0 0,0%	1 2,0%	1 2,0%
	Manque de soutien des parents	1 2,0%	11 21,6%	12 23,5%
	J'ai suivi l'un ou mes 2 parents	0 0,0%	13 25,5%	13 25,5%
	Pour rejoindre un membre de ma famille	1 2,0%	12 23,5%	13 25,5%
	Pour apprendre un métier	1 2,0%	1 2,0%	2 3,9%
	Pour aider aux activités domestiques / économiques	0 0,0%	1 2,0%	1 2,0%
	Pour cause de décès d'un ou de mes 2 parents	0 0,0%	2 3,9%	2 3,9%
	Fuyant la maltraitance des parents	0 0,0%	2 3,9%	2 3,9%
	Fuyant un mariage forcé	0 0,0%	3 5,9%	3 5,9%
	Fuyant des abus/violences sexuels	0 0,0%	1 2,0%	1 2,0%
	Autre	0 0,0%	1 2,0%	1 2,0%
	Total	3 5,9%	48 94,1%	51 100,0%

3.3.3 Caractéristiques des intermédiaires impliqués dans la mobilité des mineurs

La présente étude montre que 11 mineurs ont migré à Niamey en suivant des intermédiaires ou des tierces personnes (*Tableau*

26). La plupart des intermédiaires que les enfants ont suivis sont des membres de leur famille. Cela signifie que la famille des mineurs migrants joue un rôle prépondérant dans leur déplacement de zones rurales vers la zone urbaine.

Tableau 26 : Répartition des mineures selon le profil des intermédiaires ayant joué un rôle dans leur migration

Qui est cet intermédiaire ou cette tierce personne qui t'a fait venir dans cette ville ? N = 11			
Modalité	Masculin	Féminin	Ensemble
	Effectif	Effectif	Effectif
Membre de ma famille	0	6	6
Ami(e) très proche de ma famille	0	1	1
Mon petit ami	0	1	1
Habitant(e) de ma localité	1	0	1
Originaire de ma localité vivant ailleurs dans le pays	0	0	0
Originaire de ma localité vivant à l'étranger	1	1	2
Une personne que je ne connaissais pas	0	0	0
Autre	0	0	0
Total	2	9	11

3.4 Analyse de la mobilité des mineurs pour la pratique de la prostitution

Le *tableau 27* montre la répartition des mineurs en situation de prostitution en fonction du nombre de quartiers, de villes et de pays où ils ont pratiqué la prostitution.

Au sujet de l'analyse de la mobilité pour la prostitution au sein de la ville de Niamey, les résultats montrent que 54,1% des mineurs se prostituent dans un seul quartier de Niamey contre une proportion de 43,4% qui se déplace dans 2 quartiers et 32,7% dans 3 quartiers. Ces données impliquent la possibilité pour les mineurs de s'aventurer hors de leur zone de résidence ou de prostitution habituels à la quête ou à la demande des clients.

Quant à l'analyse de la mobilité pour la prostitution entre différentes villes, elle montre que 17 mineurs (8,3%) ont été en situation de prostitution dans 1 autre ville que Niamey et 11 mineurs (5,4%) l'ont été dans 2 autres villes. Les villes où les enquêtés ont été en situation de prostitution incluent les suivantes : Dosso, Maradi, Agadez, Tahoua, Tillabéry, Zinder, Gaya, Arlit, et Saka Gorou.

En ce qui concerne l'analyse de la mobilité pour la prostitution entre différents pays, 9 mineurs sur les 205 de l'effectif total (4,4%) ont été en situation de prostitution dans 1 autre pays avant d'arriver au Niger et 3,1% dans 2 autres pays. Les pays cités par les mineurs sont les suivants : Nigéria, Bénin, Burkina Faso, Ghana et Togo. L'analyse de ces données montre que ces 9 mineurs font partie des 15 mineurs ressortissants d'autres pays. Autant ces résultats démontrent une forte mobilité des mineurs pour la pratique de la prostitution dans divers secteurs de la ville de Niamey, autant ils indiquent une faible mobilité pour la prostitution transfrontalière des enquêtés. Les mineurs enquêtés ne semblent pas être des victimes de réseaux internationaux qui bougent régulièrement des mineurs en situation de prostitution. Cette observation peut être illustrée par le fait que la plupart des mineurs enquêtés résident avec leurs parents ou d'autres membres de leur famille.

Tableau 27 : Répartition des mineurs selon leur mobilité pour la pratique de la prostitution

VARIABLES	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif
	1 Quartier		2 Quartiers		3 Quartiers		4 Quartiers	
Cite les quartiers de cette ville où tu fais le même travail								
Total	54,1	111	43,4	89	32,7	67	13.2	27
	1 Ville		2 Villes		3 Villes		4 Villes	
Cite la ou les villes de ce pays où tu t'es prostitué(e) avant d'arriver dans cette ville-ci								
Total	8,3	17	5,4	11	2,0	4	---	--
	1 Pays		2 Pays		3 Pays		4 Pays	
Cite le ou les pays dans lesquels où tu t'es prostitué(e) avant de venir dans ce pays-ci.								
Total	4,4	9	1,0	2	1,0	2	1,0	2

4. Santé et Sécurité des mineurs en situation de prostitution

La prostitution des mineurs engendre des effets négatifs sur le bien-être et l'équilibre de l'enfant. Ces divers effets incluent notamment des problèmes de santé liés aux violences physiques ou sexuelles, des maladies sexuellement transmissibles et la contraction du VIH/SIDA, des grossesses précoces et des complications connexes pour les filles (ECPAT International, 2008). Les effets sur la santé mentale et les séquelles émotionnelles peuvent aller de la dépression au sentiment de culpabilité et de honte, à la perte de confiance en soi et à la perte d'amour-propre et divers autres symptômes causés par le stress. Ainsi, eu égard à son caractère clandestin et déguisé, la prostitution pose d'importants problèmes de santé et de sécurité pour les mineurs qui la pratiquent. Par ailleurs, l'épidémie du VIH/SIDA pousserait les hommes à exploiter sexuellement ou abuser des filles mineures, car elles sont considérées comme moins susceptibles

d'avoir la maladie et seraient plus faciles à persuader pour avoir des rapports sexuels non protégés.⁴³

Cette section explore trois aspects importants liés aux effets de la prostitution sur les mineurs enquêtés : les perceptions des risques et des conséquences de la prostitution par les mineurs ; les problèmes de santé liés aux infections et maladies sexuellement transmissibles ; et les problèmes de violences liés à la pratique de la prostitution et les stratégies de prévention et de protection que les mineurs utilisent.

⁴³ US Department of State. *Country Reports on Human Rights Practices* - 2004.

4.1 Perceptions par les mineurs des risques et conséquences de la prostitution

La quasi-totalité des mineurs en situation de prostitution (92,2%) savent qu'ils courent le risque d'infections et de maladies sexuellement transmissibles (IST/MST), dont le SIDA, tandis que 80% d'entre eux se disent conscients qu'ils courent le risque de grossesses non désirées (*Tableau 28*). Les risques d'agressions et viols sont mentionnés par 29,8% des mineurs. Ceux liés aux rafles et

harcèlements de la police de même que ceux relatifs au rejet de la famille/communauté sont évoqués respectivement par 19,5% et 19% des mineurs. Par contre, 6,3% d'entre eux ignorent les risques liés à la prostitution. De ces informations, il ressort que les mineurs ont des connaissances acceptables en ce qui concerne les risques encourus en se prostituant.

Tableau 28 : Répartition (en %) des mineures en fonction de leurs connaissances des situations de risques sanitaires et autres liés à la prostitution

Risques et conséquences de cette pratique N= 205 [QCM]	Effectif	Pourcentage
IST/Sida	189	92,2
Grossesse non désirée	164	80,0
Agression/viol	61	29,8
Rafle et harcèlement de la police	40	19,5
Rejet par la famille/communauté	39	19,0
Autre	13	6,3

4.2 Prévalence d'IST/MST dans la pratique de la prostitution et stratégies de prévention et protection

Puisque la plupart des enquêtés citent de façon systématique les infections et maladies sexuellement transmissibles connues comme des infections à haut risque, on devrait s'attendre à ce que la protection de soi et du partenaire devienne un comportement systématique parmi les mineurs enquêtés. Ainsi,

il a été demandé aux enquêtés s'ils/elles adoptent des comportements élémentaires de protection via l'utilisation de préservatifs. De l'analyse du *tableau 29*, il ressort que 113 mineurs enquêtés utilisent *toujours* des préservatifs.

Tableau 29 : Répartition des mineurs selon la fréquence d'utilisation de préservatifs et la contraction d'IST/MST

Quelle est ta fréquence d'utilisation de préservatifs avec tes partenaires?	As-tu jamais contracté une infection ou maladie sexuellement transmissible (IST/MST) et (VIH/SIDA) dans ta vie ?								
		Oui		Non		Ne sait pas		Total	
		Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Toujours		8	7,1%	104	92,0%	1	0,9%	113	100,0%
Souvent		2	8,7%	21	91,3%	0	0,0%	23	100,0%
Parfois		3	16,7%	14	77,8%	1	5,6%	18	100,0%
Rarement		3	50,0%	3	50,0%	0	0,0%	6	100,0%
Jamais		1	2,2%	44	97,8%	0	0,0%	45	100,0%

De la proportion des mineurs en situation de prostitution qui n'utilisent pas toujours des préservatifs (93 sur 205), 32,3% le font volontairement. En revanche, 32,3% y sont con-

traints suite au refus de leurs clients et 12,9% pour le fait qu'ils ne disposent pas de préservatifs (*Tableau 30*).

Tableau 30 : Répartition (%) des mineurs en situation de prostitution selon les raisons de la non utilisation systématique des préservatifs avec leurs clients

Pourquoi n'utilises-tu pas toujours de préservatifs avec tes partenaires ? N= 93													
Je ne veux pas		Refus du partenaire sexuel		Pas de préservatif à ma disposition		Cela dépend du prix		Je n'ai pas besoin avec mon petit ami		Autre		Ensemble	
Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
30	32,3%	30	32,3%	12	12,9%	7	7,5%	11	11,8%	3	3,2%	93	100,0%

Tandis qu'à Niamey on constate que ce sont 11 mineurs enquêtés [filles et garçons] sur 20 (55,1%) qui utilisent *toujours* les préservatifs lors des rapports sexuels avec les clients, il faut souligner qu'à Ouagadougou, au Burkina Faso, ce sont 9 mineurs sur 10 (91,8%) qui utilisent toujours des préservatifs contre seulement 1 enquêtée sur 4 (24,9%) à Malanville et Djougou au Bénin.

Toutefois, le manque d'information sur les lieux où ils peuvent se procurer des préservatifs peut expliquer, en partie, la non utilisation

de cet outil élémentaire de protection par les 93 mineurs enquêtés qui n'utilise pas *toujours* des préservatifs (*Tableau 30*). Il est ainsi important d'explorer la connaissance des enquêtés par rapport aux endroits où ils peuvent s'approvisionner en préservatifs. Le moyen le plus cité par les mineurs est la boutique/kiosque (55,6%), suivi par la pharmacie (51,7%), les proxénètes (47,8%) et les ami(e)s (21%) (*Tableau 31*). Il faut observer que 7,8% des mineurs enquêtés déclarent ne pas savoir où se procurer des préservatifs.

Tableau 31 : Lieux et mode d'approvisionnement en préservatifs

MODALITE	Effectifs	Pourcentage
Où peux-tu te procurer des préservatifs quand tu en as besoin ? (QCM)		
Centre de santé local	11	5,4
Boutique/kiosque	114	55,6
Pharmacie	106	51,7
Centre de planning familial	15	7,3
Au restaurant/hôtel	24	11,7
Par le biais d'ami(es)	43	21,0
Distributeur automatique	11	5,4
ONG/Association	22	10,7
Vendeur ambulant	28	13,7
Au près des proxénètes	98	47,8
Ne sais pas	16	7,8
Comment te procures-tu les préservatifs dont tu as besoin ? (QCM)		
En les achetant	95	49,2
En les recevant gratuitement	45	23,3
En les achetant et en les recevant gratuitement	53	27,5
Total	193	100

L'exploration des moyens et stratégies utilisés par les mineurs pour se procurer des préservatifs montre que 49,2% des enquêtés les achètent tandis que 27,5% en achètent et en reçoivent gratuitement (Tableau 31).

3 des 5 intermédiaires interviewés ont déclaré fournir des préservatifs aux filles quand ils en ont à leur disposition :

« Bien sûr, je leur donne parfois des préservatifs si j'ai le stock disponible. Dans le cas contraire, elles se débrouillent », dit l'un d'eux.

Au-delà de la protection contre les IST/MST qui est un enjeu crucial pour les mineurs au regard des risques encourus, la prévention des grossesses non désirées est tout aussi importante. Parmi les mineures enquêtées, elles ne sont que 29,3% (60 sur 205) à avouer recourir à des méthodes contraceptives autres que le préservatif (pilules, injections, stérilets, etc.). Dans cette proportion, seulement 4 mineures sur 10 en font constamment usage. Le tableau 32 fait mention de ces données.

Les résultats de l'étude révèlent que 7% des filles mineures enquêtées ont eu au moins un enfant. Cela confirme les proportions faibles de celles qui utilisent des méthodes contraceptives dans la pratique de la prostitution. Une telle négligence les expose à des risques de grossesses non désirées, et par conséquent, à des avortements provoqués qui peuvent mettre en péril leur avenir reproductif ou au pire des cas causer leur mort. Dans le cas où la mineure décide de poursuivre sa grossesse non désirée, elle court le risque d'être renvoyée de la maison ou d'être obligée de subvenir seule aux besoins de son enfant, comme dans le cas des 7% d'enquêtées qui sont filles-mères.⁴⁴ Avoir des enfants à charge peut influencer la poursuite de la pratique de la prostitution afin d'avoir les moyens nécessaires à l'éducation des enfants.

⁴⁴ ECPAT France & ECPAT Luxembourg: *Comprendre les violences sexuelles. Un guide à destination des acteurs de protection de l'enfance pour une prise en charge intégrée au Bénin, Burkina Faso et Niger*, Janvier 2014, Bureau de coordination Afrique de l'Ouest Ouagadougou, Burkina Faso.

Tableau 32 : Répartition des mineurs selon qu'ils utilisent des méthodes contraceptives autres que le préservatif

Utilises-tu des méthodes contraceptives autres que le condom (pilules, injection) ?	Masculin			Féminin		Ensemble	
	Effectif	%		Effectif	%	Effectif	%
	Oui	2	15,4%	58	30,2%	60	29,3%
	Non	11	84,6%	134	69,8%	145	70,7%

Il est à souligner que 186 mineurs sur les 205 enquêtés (90,7%) n'ont pas contracté

d'IST/MST dans leur vie, contre 17 (8,3%) qui ont déjà été infectés (Tableau 33).

Tableau 33 : Répartition des mineurs ayant contracté une fois des IST/ MST en fonction des recours pour des soins médicaux

As-tu jamais contracté une infection ou maladie sexuellement transmissible (IST/MST) ?	Masculin			Féminin		Ensemble	
	Effectif	%		Effectif	%	Effectif	%
	Oui	4	2%	13	6,3%	17	8,3%
	Non	9	4,4%	177	86,3%	186	90,7%
	Ne sait pas	0	0,0%	2	1,0%	2	1,0%

8 des 17 mineurs ayant déjà contracté des IST/MST ont reçu des soins dans un centre de santé public ou dans un hôpital, alors que

26,3% ont reçu des soins médicaux ou autres dans des ONG/associations (*Tableau 34*).

Tableau 34: Répartition des mineurs ayant contracté une fois des IST/ MST en fonction des recours pour des soins médicaux

	Où as-tu reçu des soins médicaux pour cette maladie contractée ?							Total
		Automédication	Centre de santé public	Hôpital	ONG/ Association	Chez guérisseur traditionnel	Pas reçu de soins pour cela	
As-tu jamais contracté une infection ou maladie sexuellement transmissible (IST/MST ?	Oui	2	7	1	5	1	1	17
		10,5%	36,8%	5,3%	26,3%	5,3%	5,3%	89,5%
	Ne sait pas	0	1	1	0	0	0	2
		0,0%	5,3%	5,3%	0,0%	0,0%	0,0%	10,5%
	Total	2	8	2	5	1	1	19
		10,5%	42,1%	10,5%	26,3%	5,3%	5,3%	100,0%

Parmi les 131 mineurs qui ont fait le test de dépistage du VIH/SIDA, 48,9% l'ont fait au cours des 3 derniers mois tandis que 25,5% l'ont fait durant le semestre dernier et 12% au cours des 9 derniers mois. Par contre,

8,4% ont fait le test durant les 12 derniers mois et 5,3% au-delà de cette période. Les 13 garçons mineurs enquêtés ont fait le test de VIH/SIDA dans les 6 derniers mois avant l'étude. Le *tableau 35* présente ces résultats.

Tableau 35 : Répartition des mineurs ayant fait leur test de dépistage du VIH/SIDA en fonction de la période du test

Quand as-tu fait le test du VIH/SIDA pour la dernière fois? (N=131)	Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Il y a moins de 3 mois	10	7,6%	54	41,2%	64	48,9%
Entre 3 et 6 mois	3	2,3%	30	22,9%	33	25,2%
Entre 6 mois et 9 mois	0	0,0%	16	12,2%	16	12,2%
Entre 9 et 12 mois	0	0,0%	11	8,4%	11	8,4%
Il y a plus de 12 mois	0	0,0%	7	5,3%	7	5,3%
TOTAL	13	9,9%	118	90,1%	131	100%

Parmi les filles enquêtées qui n'ont jamais fait le test de dépistage du VIH/SIDA, 13 ont déclaré que c'est par peur de se savoir séropositive, 8 par manque d'argent, 35 ne savent pas où aller le faire et 18 ne trouvent pas cela nécessaire (Tableau 36). La crainte de se savoir malade, l'ignorance d'un lieu de

dépistage et l'insouciance sont donc des éléments déterminants dans la non réalisation du test de dépistage du VIH/SIDA chez les filles mineures en situation de prostitution. On note également le manque d'informations sur les ressources disponibles pour le dépistage dans la ville de Niamey.

Tableau 36 : Répartition des mineurs n'ayant pas fait le test de dépistage du VIH/SIDA en fonction des raisons évoquées.

	Modalité	Masculin	Féminin	Total
		Effectif		
Si non pourquoi n'as-tu jamais fait le test de VIH/SIDA ?	Par peur de savoir que je suis peut-être infecté(e)	0	13	13
	Manque d'argent pour demander le test	0	8	8
	Ne sais pas où aller pour le test	0	35	35
	Autres	0	18	18
	Total	0	74	74

Le tableau 37 analyse le statut de scolarisation des mineurs enquêtés en rapport avec la réalisation du test de dépistage du VIH. Parmi les 54 mineurs non scolarisés de la ville, 30 (55,6%) ont fait leur test de dépistage du VIH contre 24 (44,4%) qui ne l'ont pas fait. Parmi les 110 déscolarisées de la ville, 77 (70%) ont

fait leur test de dépistage du VIH contre 33 (30%) qui ne l'ont pas fait. Ces statistiques sont respectivement de 22 (56,4%) contre 17 (43,6%) parmi les 39 mineurs scolarisés de la ville. Nous ne pouvons donc pas en déduire de liens clairs entre la scolarisation et la réalisation du test de dépistage du VIH/SIDA.

Tableau 37 : Statut de scolarisation et test de dépistage du VIH

	As-tu jamais fait le test de VIH/SIDA ? N= 205				
		Oui		Non	
		Effectif	%	Effectif	%
Quel est ton statut de scolarisation ?	Non scolarisée	30	55,6%	24	44,4%
	Déscolarisée	77	70,0%	33	30,0%
	Scolarisée	22	56,4%	17	43,6%
	Alphabétisée	2	100,0%	0	0,0%
	Total	131	63,9%	74	36,1%

A la question posée aux 5 intermédiaires de prostitution pour savoir si les mineurs sous leur responsabilité sont suivis médicalement

dans un centre médical, voici dans l'encadré suivant les réponses de 4 d'entre eux :

« Elles partent toutes dans le centre national de référence sur les IST pour les visites médicales. Sinon c'est la police qui va les chercher ».

« Avant, ils [les garçons mineurs] ne partent pas pour des visites médicales. Mais maintenant je les force à aller. Tout de même la fréquentation reste timide du fait qu'ils ont peur d'être rejetés ou maltraités par les agents de santé ».

« Dans l'ensemble, ces filles partent pour les visites médicales mensuelles. Mais il y a toujours d'autres qui refusent de se faire consulter parce qu'elles ont peur d'être déclarées infectées au VIH/SIDA ».

« Elles partent dans le centre national de référence sur les IST pour les visites médicales. Mais il y a toujours d'autres qui refusent de se faire consulter ».

4.3 Prévalence de la violence dans la pratique de la prostitution et stratégies de protection

4.3.1 Violences subies par les mineurs

Plusieurs mineurs en situation de prostitution ont déclaré avoir été victimes de violences physiques de la part de leurs clients. C'est ce que reflètent les données du *tableau 38* qui présente la fréquence de violence des clients à l'égard des mineurs. A ce propos, 5 des 13 garçons et 22 des 192 filles ont admis que leurs clients sont *souvent* violents contre 7 garçons et 46 filles qui affirment qu'ils le sont *parfois*. En revanche, 111 des mineurs enquêtés n'ont jamais connu de violences de la part de leurs clients. La crainte de devoir s'expliquer avec certains protecteurs / intermédiaires peut expliquer la non-violence de certains clients.

En effet, à la question de savoir les dispositions prises pour assurer la protection des

mineurs qui ont affaire à des clients violents, voici les réponses de 3 intermédiaires de prostitution :

« Nous utilisons le vigile et/ou le videur pour décourager tout client qui oserait maltraiter nos filles.. » M.D., gérante d'hôtel.

« Je rassemble mes collègues et nous partons à la guerre avec nos lames ou petits couteaux pas pour aller blesser les personnes mais les intimider ». . N. T. gérant de buvette à Petit Paris.

« Je fais recours à un de mes clients porteur de tenue. Parfois j'intimide ces clients violents en leur disant que je vais les convoquer au commissariat » H. L., gérante de site de prostitution.

Tableau 38 : Répartition des mineurs selon la fréquence de violence physique et pécuniaire de leurs clients

Est-ce qu'il arrive que tes clients soient violents avec toi ?			
	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
Oui, souvent	5	22	27
Oui, parfois	7	46	53
Oui, rarement	0	13	13
Non, jamais	1	110	111

La violence physique subie par les mineurs n'est pas que l'apanage des clients. Elle peut être également infligée par les membres de la communauté de résidence des mineurs. En effet, pour cette étude, 72 mineurs, soit une proportion de 35,3%, se retrouvent dans cette situation. En revanche, 132 mineurs

(64,7%) avouent n'avoir jamais subi de violence de la part des membres de leur communauté. C'est du moins les résultats qu'affiche le *tableau 39* qui présente la répartition des mineurs victimes de violence ou non de la part des membres de leur communauté.

Tableau 39 : Proportion des mineurs ayant été victimes de violence de la part des membres de leur communauté

Est-ce que tu as été victime de violence de la part des personnes de ta communauté qui ne sont pas d'accord avec ce que tu fais ?			
	Effectif		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Oui	11	61	72
Non	2	130	132

4.3.2 Recours pour secours en cas de violences lors des passes

En cas de violence, 9 filles mineures qui en sont victimes ont recours à la police ou la gendarmerie. Ils sont 2 garçons et 1 fille à

recourir aux agents de sécurité privée proches du lieu d'agression. Par ailleurs, 3 garçons et 13 filles n'ont eu recours à aucune structure ou personne en cas de violence (*Tableau 40*).

Tableau 40: Répartition des mineurs selon le recours en cas de violences subies

En cas de violence à quelle agence ou à qui as-tu recours?		
Modalité	Effectif	
	Masculin	Féminin
Police/gendarmerie	0	9
Agents de sécurité privée	2	1
Souteneur ou petit ami	0	1
Camarades prostituées	0	1
Un parent	0	0
ONG/associations	0	0
Je n'ai recours à personne	3	13
Autres	0	1

5. Perceptions par les mineurs de voies de sortie de la prostitution

Pour le développement de programmes d'intervention au profit des mineurs en situation de prostitution, il paraît important de tenir compte des besoins ressentis par cette population, que ce soit dans la phase préparatoire des programmes ou à l'étape de leur mise en œuvre et de leur évaluation. Cette

manière de procéder peut augmenter les chances de succès des programmes. Dans le cadre de cette étude, il a ainsi été jugé important d'analyser les perceptions des mineurs enquêtés sur leurs besoins, et d'explorer leur intention de renoncer à la pratique de la prostitution.

5.1 Perceptions des mineurs en situation de prostitution des ressources d'assistance

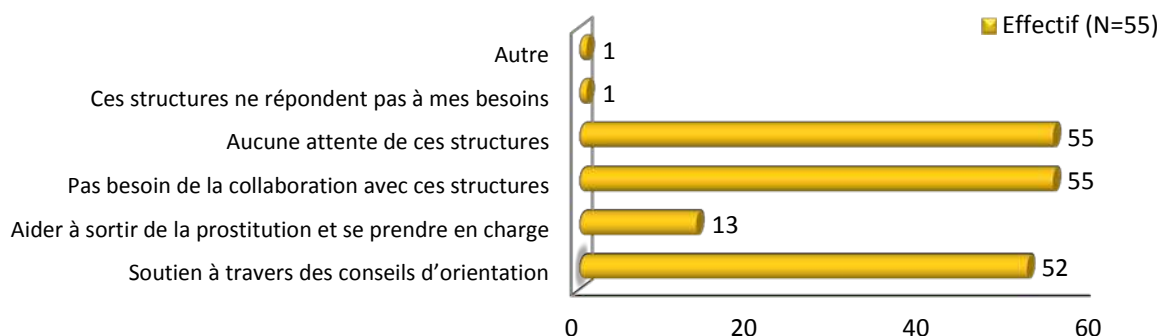
Tableau 41 : Répartition des mineurs ayant eu des contacts avec des structures d'assistance et de protection des enfants

As-tu eu recours à une structure d'assistance et protection des enfants ?	Effectif (N=205)	Pourcentage
Oui	55	26,4%
Non	150	73,6%
Total	205	100%

55 enquêtés ont eu des contacts avec des structures d'assistance et de protection des enfants (ONG, centre social, brigade, etc.). Comme mentionné dans le *graphique 5*, parmi eux, plus de 9 mineurs sur 10 perçoivent que ces structures peuvent leur apporter un soutien à travers des conseils

d'orientation. Seulement 13 d'entre eux sont convaincus que ces structures peuvent les aider à sortir de la prostitution et se prendre en charge et 55 pensent qu'ils n'ont pas besoin de collaborer avec ces structures ou même d'espérer une assistance d'elles.

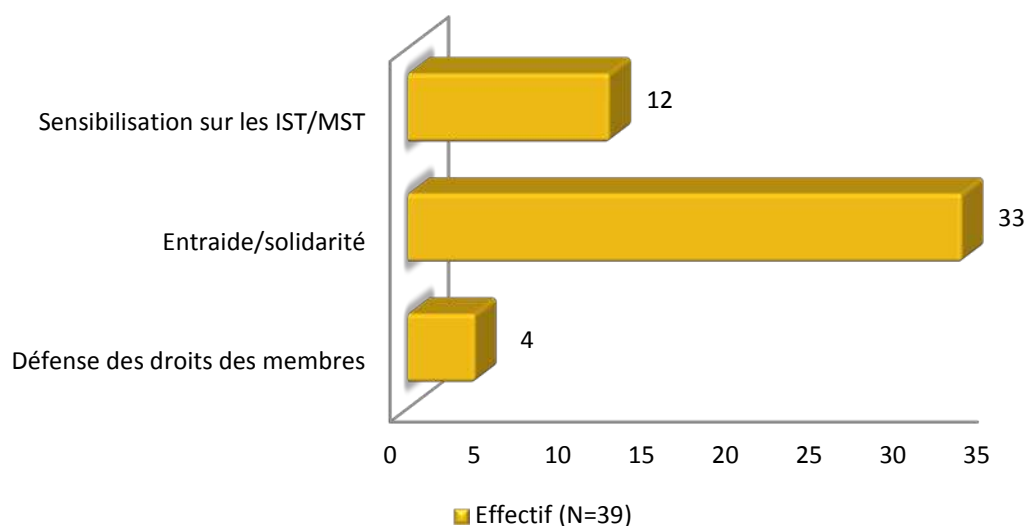
Graphique 5 : Répartition des mineurs ayant de contacts avec des structures d'assistance et protection des enfants selon l'utilité perçue de ces structures



Ce qui est frappant dans ces résultats est que 150 mineurs sur les 205 enquêtés (73,6%) ont déclaré ne pas avoir eu de contacts avec des structures d'assistance et de protection des enfants (*Tableau 41*). Ce constat peut indiquer un manque d'information sur les ressources d'assistance disponibles pour les mineurs en situation de prostitution, mais également l'insuffisance de structures publiques et non-gouvernementales pour répondre aux besoins d'assistance de ces mineurs. Ainsi, cette forte proportion devrait pousser les structures sur le terrain à renforcer leurs initiatives de contacts avec les mineurs en situation de prostitution.

De même que peu de mineurs recourent à des structures d'assistance ou pensent qu'elles peuvent les aider, peu d'entre eux s'appuient sur des groupes d'entraide et de solidarité propres à la situation de prostitution. En effet, ils sont 19% à appartenir à une association liée à la pratique de la prostitution contre 80,5% qui ne sont membres d'aucune association. Les associations ou clubs d'appartenance mènent diverses activités à l'endroit des membres. Celles-ci concernent, selon les enquêtés, la défense des droits des membres, l'entraide et la solidarité ou encore la sensibilisation sur les IST/MST (*Graphique 6*).

Graphique 6 : Répartition des mineurs selon les activités menées par les associations ou clubs auxquels ils appartiennent

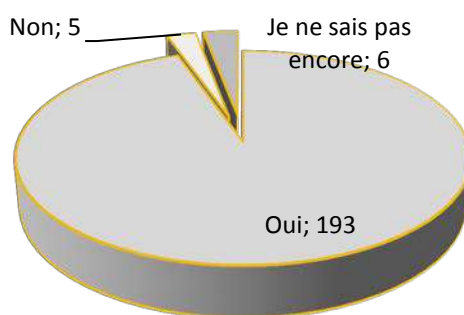


5.2 Conditions envisagées pour abandonner la pratique de la prostitution

Le graphique 7 montre que 193 mineurs sur 205 ont l'intention d'abandonner un jour la prostitution. 6 mineurs restent indécis par

rapport à leur avenir dans la prostitution tandis que 5 n'ont pas l'intention d'abandonner.

Graphique 7 : Répartition (%) des mineurs en situation de prostitution selon leur intention d'abandonner la prostitution

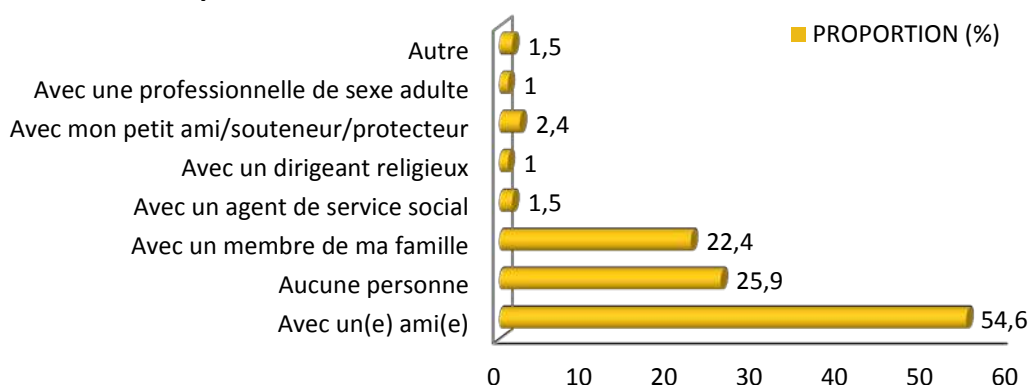


Le graphique 8 montre que 54,6% des mineurs ont déjà discuté avec une amie pour avoir des conseils afin d'abandonner la prostitution, 22,4% en ont discuté avec un membre de leur famille alors que 25,9% n'en ont discuté avec personne.

On relève ainsi un manque de cadre d'écoute qui assure la confidentialité et le respect de la dignité des mineurs, tel qu'illustré par la faible proportion des mineurs enclins à discu-

ter avec des assistants sociaux (1,5%). Ceci invite à rechercher des approches d'interventions appropriées en faveur de cette population. Dans leurs commentaires libres, plus de 10 mineurs se sont plaints du manque de pôle d'écoute pour discuter de leur situation de prostitution. Ils sont nombreux à souhaiter que les services sociaux cherchent à les écouter et leur porter assistance par rapport aux difficultés qu'ils endurent dans cette situation.

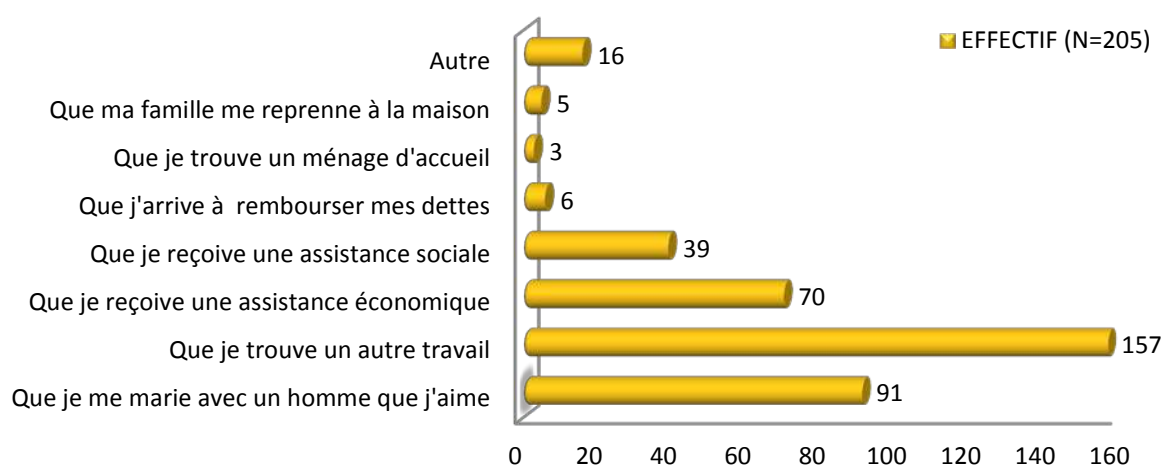
Graphique 8 : Répartition des mineurs selon la personne avec qui ils ont discuté de leur intention de renonciation à la prostitution



Selon le *graphique 9*, 91 mineurs posent comme condition pour sortir de la prostitution l'éventualité de se marier, 157 le fait d'avoir un autre travail et 70 le fait de rece-

voir une assistance économique. 5 mineurs soulignent le fait de pouvoir réintégrer leur famille.

Graphique 9 : Répartition des mineurs en situation de prostitution selon les voies de sortie du travail de sexe



L'exploration d'approches alternatives à la prostitution des mineures exige la participation active des mineures elles-mêmes. Une telle démarche peut permettre de développer des programmes ou interventions qui répondent adéquatement aux besoins de la population concernée. Voici un passage

d'une évaluation d'un projet d'*empowerment* de mineures en situation de prostitution réalisé en 2005 qui illustre bien l'importance de prendre en considération les besoins des enfants en situation de prostitution pour des projets en leur faveur :

« [...] Il faut éviter de leur suggérer ce qui est souhaitable car ce qui ne vient pas d'elles-mêmes est voué à l'échec, les petites filles connaissant leurs propres besoins; il faut donc leur donner l'occasion de les exprimer. Une stratégie faisant ainsi appel à elles semble efficace si on se fie à l'intérêt qu'elles manifestent pour les séances d'information et leur recours aux services de santé »⁴⁵.

⁴⁵ Maria De Koninck (Mai 2005), *Projet Petites Filles, Volet Niger, Volet Genre et Développement, Projet SIDA 3*, 15 pages.

Dans leurs commentaires libres, bon nombre des mineurs enquêtés ont formulé des demandes d'assistance diverses pour abandonner la pratique de la prostitution. Par exemple, ils souhaitent que la présente étude aboutisse à des solutions qui répondent à leur besoin de changer de comportements et de se prendre en charge de façon convenable. Aussi, plus du tiers de ceux qui ont fait des commentaires ont réitéré le souhait que des actions de sensibilisation soient menées pour éviter à d'autres mineurs d'entrer dans le piège de la prostitution. Près de 80 mineurs demandent qu'on leur crée des opportunités de formation et d'emploi. Une vingtaine d'enquêtés déscolarisés souhaiteraient retourner si possible à l'école. Voici dans l'encadre ci-après quelques extraits de commentaires libres des enquêtés à la fin de leur entretien par rapport à leur intention d'abandonner la prostitution :

« Je souhaite que Dieu vous aide dans ce travail pour sauver les filles, que vos informations contribuent à nous aider à sortir de cette vie qui nous humilie et détruit notre avenir. »

« Si je trouve de l'argent je vais payer un réfrigérateur et faire des yaourts, apollos, etc. C'est moi qui me prostitue pour envoyer de l'argent à mes pauvres parents » dit une mineure de 15 ans.

« Trouver de l'argent et former les MSM mineurs pourra réduire nos sorties nocturnes. Un de mes amis a été sodomisé hier et il est en mort. J'ai peur pour moi-même, mais je n'ai pas le choix », dit un garçon mineur de 14 qui venait de perdre un camarade victime de violence sexuelle lors de la période de l'enquête.

« Je me prends en charge entièrement avec la prostitution. Ma maman aussi est presque dans la même situation que moi. Je ne veux pas abandonner mes études, et ma mère n'a rien à m'offrir. C'est pourquoi je me donne à tous ceux qui me donnent un peu d'argent afin de poursuivre mes études. Il arrive parfois que je passe la nuit sans manger si je n'ai pas eu de clients. Et le matin je vais à l'école le ventre vide. Je souhaite une assistance de la part d'une ONG comme la vôtre qui intervient dans ce domaine ».

« Il faudrait sensibiliser et trouver du travail pour les enfants dans cette situation. C'est la seule solution pour les tirer de cette situation ».

« Je veux que votre organisation m'aide avec de l'argent pour faire le petit commerce parce que je suis une fille de mendiants et je suis la seule qui soutient ma famille. »

Même les intermédiaires ont tenté de plaider la situation précaire et dangereuse des enquêtés :

« Nous sollicitons l'aide de ce projet à nous former en mécanique, menuiserie, fonds AGR pour pouvoir réduire cette prostitution surtout que nous la faisons à contrecœur. » dit J. R., la seule proxénète interviewée qui travaille avec les garçons mineurs en situation de prostitution.

Nous faisons ce travail moi et mes filles malgré nous car si nous avons de quoi manger et payer le loyer, nous aurions abandonné tout », dit K.K.

6. Réponse nationale à la prostitution des filles mineures

6.1. Cadre juridique et institutionnel de l'étude

6.1.1. Cadre juridique international

Le Niger a ratifié la plupart des conventions, protocoles et accords internationaux sur les droits et la protection des enfants :

- **La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CDE) du 20 Novembre 1989**, ratifiée le 30 septembre 1990, puis son **Protocole facultatif sur la vente, la prostitution d'enfants et la pornographie mettant en scène des enfants**, ratifiée le 26 octobre 2004.
- **La Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant** ratifiée par le Niger le 11 décembre 1996.
- **La Convention no. 182 de l'OIT de 1999 sur les pires formes de travail des enfants et les mesures immédiates en vue de leur élimination**, ratifiée par le Niger le 23 octobre 2000.
- **Le Protocole facultatif à la convention relative aux droits de l'enfant concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants**, ratifié le 26 octobre 2004.
- **Le Protocole des Nations Unies visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (Protocole de Palerme)**, signé à Palerme en 2000 et ratifié par le Niger en 2003.
- **La Déclaration de Stockholm et son plan d'action** (1996).
- **Le Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la Crimi-**

nalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, ratifié le 30 septembre 2004.

- **La Convention sur l'Élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes**, ratifiée le 8 octobre 1999.
- la **Convention 138** de l'OIT sur l'âge minimum d'admission à l'emploi ratifiée le 4 décembre 1978.

Tous les Etats ayant ratifié la *Convention No. 182 de l'OIT* ont l'obligation de prendre des mesures immédiates et efficaces pour interdire et éliminer l'utilisation, le recrutement et l'offre d'enfants pour la prostitution, la production de pornographie ou de spectacles pornographiques (Article 3b). Cet article indique que les pires formes de travail des enfants incluent toutes les formes d'esclavage ou pratiques analogues, telles que la vente et la traite des enfants, la servitude pour dettes et le servage ainsi que le travail forcé ou obligatoire, y compris le recrutement forcé ou obligatoire des enfants en vue de leur utilisation dans des conflits armés ; l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant à des fins de prostitution, de production de matériel pornographique ou de spectacles pornographiques ; et les travaux qui, par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant.

Le Protocole des Nations Unies visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des en-

fants (Protocole de Palerme), signé à Palerme en 2000 et ratifié par le Niger en 2003, définit la traite comme le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre à des fins d'exploitation. A cet effet, l'exploitation est définie de manière à comprendre, au minimum, « l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes. »

En plus des instruments internationaux ratifiés, Le Niger a aussi signé des protocoles d'accord bilatéraux et/ou multilatéraux en matière de lutte contre la traite des enfants, en vue d'intercepter les trafiquants et de rapatrier les enfants. Parmi ces instruments, on peut citer :

- l'Accord multilatéral de coopération contre la traite des enfants en Afrique de l'Ouest (Juillet 2005),
- l'Accord multilatéral de coopération contre la traite des enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre (Juillet 2006).

6.1.2. Cadre juridique national

La Constitution du 25 Novembre 2010

Aux termes de l'article 22, l'Etat prend les mesures de lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants dans la vie publique et privée.

L'article 24 prévoit que la jeunesse est protégée par l'Etat et les autres collectivités publiques contre l'exploitation et l'abandon.

Le Code Pénal Nigérien interdit proxénétisme et incitation à la débauche à son article 291.

En outre, le Code Pénal criminalise le viol, qu'il définit en ces termes : « Tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui par violence, contrainte, menace ou surprise est un viol » (Art. 283).

L'ordonnance N°2010-86 du 16 décembre 2010

relative à la lutte contre la traite des personnes dispose en son article 10 que « constitue l'infraction de la traite des personnes le fait de recruter, transporter, transférer, héberger ou accueillir des personnes, par la menace ou le recours à la forme ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité ou l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation. »

<u>Lois et politiques clés en matière de protection de l'enfant</u>	
Bien-être et prise en charge de l'enfant et de la famille	• Code Civil • Ordonnance 99/11 • Politique nationale de protection de l'enfant de 2009 • Orientations nationales pour la prise en charge des enfants en situation de vulnérabilité (ON-PEC), 2010
Travail des enfants	• Code du travail (Loi n°96-039 du 29 juin 1996) • Code Pénal (Loi N° 2003-025 du 13 juin 2003 modifiant la loi N° 61-27 du 15 juillet 1961, portant institution du Code Pénal) • Décret 67-126 du 26 septembre 1967, liste des travaux dangereux pour les enfants, révisés en juillet 2009. • Code de bonne conduite pour la promotion des meilleures pratiques en faveur des enfants travailleurs domestiques • Plan d'action national de lutte contre les pires formes de travail des enfants au Niger 2010-2015 (2^{ème} version)
Enfants qui vivent et qui travaillent dans la rue	• Code Pénal Article 177
Abus sexuel	• Code Pénal • Plan d'action national de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants (2006-2010)
Prostitution des enfants	• Code Pénal
Violences domestiques et violences basées sur le genre	• Politique nationale de genre, 2008 • Code Pénal • Avant-projet de loi portant protection des filles en cours de scolarité

6.1.3. Cadre institutionnel

- La Commission Nationale de Coordination pour la Lutte Contre la Drogue au Niger (CNCLCD),
- La Commission Nationale de Coordination de la Lutte Contre la traite des personnes ;
- L'Agence Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes,
- Le service central de protection des mineurs et des femmes créé par arrêté N°0045MI/S/D/AR/DGPN du 28 janvier 2011. Ce service comprend un secrétariat, une division protection des mineurs, une division protection des femmes, une division de la documentation, une division des investigations, des brigades spéciales chargés de la protection des mineurs et des femmes au niveau régional, départemental, communal ainsi qu'au niveau des commissariats spéciaux et des postes de police frontalières. Ces services de la police reçoivent et traitent les plaintes des victimes mineurs ou des mineurs auteurs d'infractions à la loi pénale. Cette mission est assurée par la brigade des mineurs qui a pour missions le dépistage et le diagnostic des signes de prédélinquance chez les enfants en situation de rue et/ou en rupture avec le milieu familial, la constatation et la répression de toute forme d'agression et/ou de sévices commis sur les enfants en milieu familial ou extra-familial, l'exploitation sexuelle, les viols, les actes de pédophilie ou de porno-pédophilie, les détournements de mineurs, l'embrigadement, la répression de toute infraction à la loi pénale commise par un mineur ou sur un mineur et le suivi des placements des mineurs en danger auprès des institutions spécialisées publiques ou privées de protection de l'enfant.

Dans la nouvelle configuration du Ministère de la Population, de la Promotion de la Femme et de la Promotion de l'Enfant, il existe notamment :

Une Direction Générale de la Protection de l'Enfant de la promotion sociale et de l'action humanitaire. Elle a pour mission l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, stratégies, plans et programmes en matière de protection de l'enfant, de protection sociale et d'action humanitaire.

En outre elle veille à l'application des dispositions de la Convention relative aux Droits de l'Enfant, de la Convention sur les droits des personnes handicapées et de la Charte Africaine sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant.

Une Direction de la Promotion de Femme : Ce service du Ministère de la Population, de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant a été érigé en Direction Générale de la Promotion de la Femme et du Genre. Elle comprend trois directions dont la direction du leadership féminin, la direction de l'autonomisation de la femme et la direction du renforcement institutionnel et du genre. Elle a pour mission de veiller à l'opérationnalisation de la politique nationale de la promotion de la femme et du genre et à l'intégration de la politique genre dans les plans et programmes de développement. Elle veille aussi à l'application de la Convention pour l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF).

Le Service Educatif Judiciaire et Préventif (SEJUP) : Créé par arrêté n°08 du 30 avril 2007, le SEJUP est un service relevant de la tutelle du Ministère de la Population, de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant et est présent dans plusieurs villes du pays pour apporter aide et conseil aux mineurs en conflit avec la loi ou en danger ; son rôle est essentiellement préventif et

éducatif et se traduit notamment par la prise en charge précoce de toute situation de l'enfance en danger, l'assistance éducative, la

réinsertion sociale des mineurs et les enquêtes sociales.

6.2. Programmes et interventions organisationnels

La présente étude a exploré les activités et contributions des structures institutionnelles et organisationnelles par rapport à la protection des mineurs victimes d'exploitation sexuelle en général, et de la prostitution en particulier.

6.2.1 Caractéristiques des structures intervenant dans la protection des mineurs

Des responsables de 10 structures ont participé à cette enquête. Le *tableau 41* fait le point sur la nature des structures interviewées, leur champ d'intervention ainsi que leur couverture géographique.

Tableau 41 : Répartition des structures enquêtées selon la catégorie et le champ géographique de couverture en matière de protection des mineurs

MODALITÉS	EFFECTIF	PROPORTION (%)
Nature des structures interviewées		
Structures publiques	2	20
Structures de santé	2	20
ONG et associations	4	40
Forces de défense et de sécurité publique	2	20
TOTAL	10	100
Champ géographique de couverture des structures interviewées		
Couverture nationale	6	60
Couverture départementale	3	30
Couverture communale	1	10
TOTAL	10	100

Ces résultats ne montrent que des structures locales s'occupant de mineurs en situation de prostitution dans le domaine préventif, sécuritaire, éducationnel et sanitaire. Des structures internationales telles que Save the

Children, UNICEF, Plan, FNUAP, etc., n'ont pas pu être interviewés dans le cadre de cette enquête.

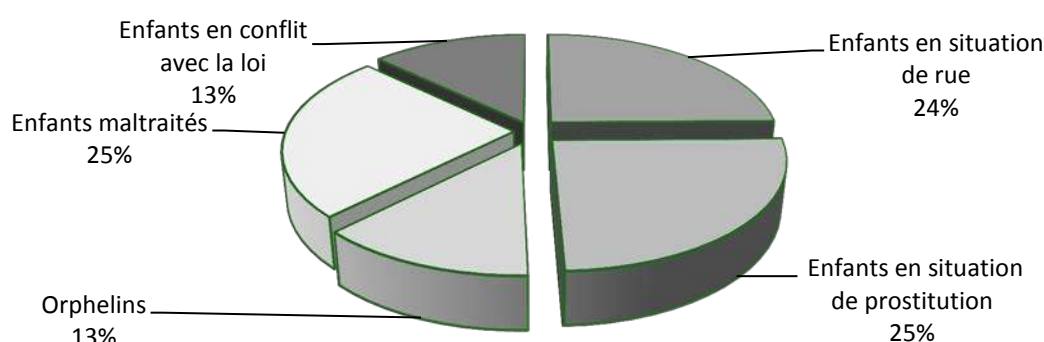
6.2.2. Activités et collaboration des structures en réponse à la prostitution des mineurs

Institutions publiques

Les 2 institutions publiques ayant participé à l'enquête sont la Direction Régionale de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant et le SEJUP.

Le *graphique 10* montre la répartition des activités des deux structures publiques selon les catégories d'enfants pour lesquelles elles ont des programmes. Une proportion de 25% des activités des deux institutions publiques porte sur les enfants en situation de prostitution. Une proportion similaire d'activités porte sur les enfants en situation de rue.

Graphique 10 : Catégories d'enfants assistés par les structures publiques (en %)

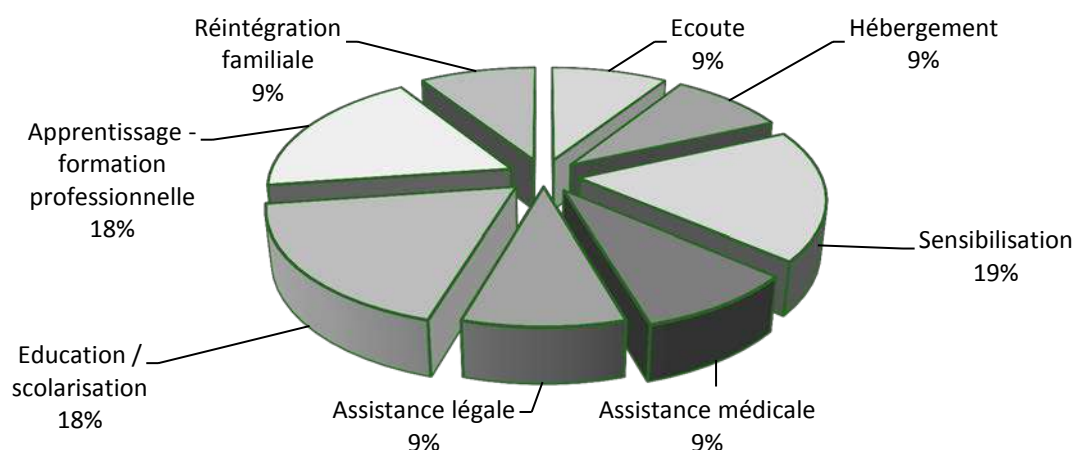


Domaines d'intervention et activités

Dans le cadre de la prévention, la protection et/ou la réinsertion d'enfants victimes de prostitution, les institutions publiques mènent diverses activités, parmi lesquelles la

sensibilisation, l'éducation / scolarisation, l'apprentissage ou formation professionnelle, et autres. C'est ce que met en exergue le *graphique 11*.

Graphique 11 : Répartition (%) des activités menées par les structures publiques dans le cadre de la prévention, la protection et/ou la réinsertion des enfants victimes de prostitution



Il ressort que la sensibilisation, l'éducation / scolarisation et l'apprentissage / formation professionnelle constituent les principales activités que mènent ces structures avec une proportion de 18% dans chaque cas. Vient ensuite l'assistance légale, l'écoute, l'hébergement, la réintégration familiale et l'assistance médicale pour une proportion de 9% chacun. Ces structures mènent des actions de sensibilisation à l'endroit des acteurs clés (intermédiaires de traite, gendarmes, agents de la police, ONG) sur les droits des enfants et les lois sur la traite des enfants et sur la violence faite aux filles. Elles participent également au renforcement des capacités des acteurs de terrain (ONG, acteurs judiciaires). La plupart des structures publiques se sont véritablement penchées sur les questions de protection des mineurs de façon récente (il y a environ 7 ans).

Les résultats des entretiens avec les structures publiques ont révélé que ces dernières ont connaissance des dispositifs légaux mis en place par les instances de préservation des droits des enfants pour lutter contre la question de l'exploitation sexuelle des mineurs au Niger.

En ce qui concerne les facteurs limitant le succès de ces structures dans la mise en œuvre de leurs activités, on note le manque de moyens matériels et financiers, la non application des textes légaux et le manque d'appui et de responsabilité des parents pour compléter leurs actions.

Collaboration

Ces institutions travaillent en collaboration avec d'autres structures ou agences pour la prise en charge d'enfants victimes d'ESEC. La collaboration se situe essentiellement autour des activités suivantes :

- L'organisation de séances de sensibilisation à l'endroit des acteurs (intermédiaires de traite, gendarmes, police et ONG) ;
- La sensibilisation sur les droits des enfants, la traite des enfants et les violences faites aux filles.

Dans la ville de Niamey, les structures publiques travaillent en collaboration avec divers partenaires tels que : l'ANTD, SOS femmes victimes de violences, l'EPAD, Save The Children et l'AFETEN. Par ailleurs, les structures enquêtées travaillent également en collaboration avec d'autres services et agences de l'Etat comme les SEJUP, et la police à travers le Service de Protection des femmes et des mineurs et la Direction régionale de la protection de l'enfant.

Structures de santé

Les 2 structures de santé sont constituées de la Direction Régionale de la Santé Publique (DRSP) et du Centre National de Référence sur les IST/VIH (CNR).

Domaines d'intervention et activités

Les principaux domaines d'intervention des structures de santé enquêtées sont les services de santé sexuelle, les services de soins de base et les services de santé publique. Les 2 structures interrogées sont opérationnelles et ont au moins une vingtaine d'années d'ancienneté. Elles disposent d'un service psychosocial et de counseling. 1 structure sur 2 a accueilli des filles mineures en situation de prostitution dans les 5 années avant l'étude. Ces filles se rendent gratuitement dans les structures de santé pour avoir des informations, pour se procurer des préservatifs et pour recevoir des soins de base. Aussi, les résultats montrent que les 2 structures de santé enquêtées disposent de spécialistes pour la prise en charge des IST, du VIH/SIDA et des violences basées sur le genre (prise en charge des cas de viol notamment).

Collaboration

Pour ce qui est de la collaboration, les 2 structures de santé enquêtées ont collaboré avec des ONG et associations et des structures de service public pour des activités liées à la protection des enfants. Les ONG avec

lesquelles ces deux structures de santé ont collaboré incluent : SOLTIS, Consortium ASR, Farhan et Karkara, et des services et agences de l'Etat comme les Services des Ministères de l'Education, de l'Hydraulique, de l'Environnement, la Police Judiciaire, et le Centre de Traitement Ambulatoire. Par ailleurs, les structures de santé enquêtées collaborent avec les structures religieuses et traditionnelles à travers les leaders religieux et les chefs de quartiers.

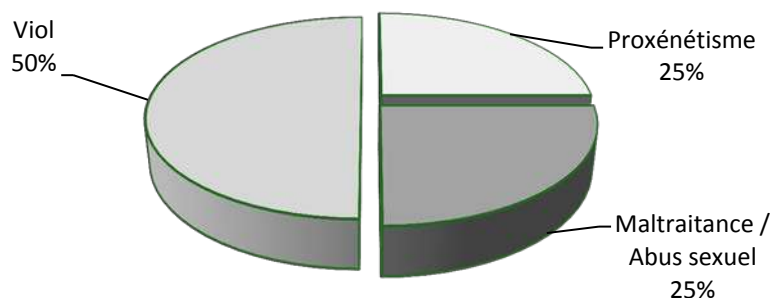
Structures des forces de défense et de sécurité

Des responsables de 2 structures de forces de défense et de sécurité publique ont été interviewés dans le cadre de cette enquête : le commissariat central de la ville de Niamey et la Police judiciaire.

Domaines d'intervention et activités

Le *graphique 12* présente les proportions des types de violences et d'exploitation sexuelle à l'encontre des enfants pour lesquels les structures de forces de défense et de sécurité enquêtées ont fait des interventions. Ces résultats montrent les mobiles sur lesquels interviennent les forces de défense et de sécurité lorsqu'il s'agit d'atteintes aux mineures. Les 2 structures enquêtées disposent d'un service spécifique dédié aux enfants victimes de violences.

Graphique 12 : Répartition (%) des types de violences/exploitations sexuelles contre les enfants pour lesquels les forces de défense et de sécurité ont fait des interventions



Les 2 structures des forces de défense et de sécurité interviewées ont déclaré qu'aucun cas d'ESEC n'a abouti à des emprisonnements ou à des arrestations d'auteurs d'abus. A noter que les structures enquêtées confient que les auteurs ne risquent aucune condamnation selon les textes de loi du Niger, ce qui traduit leur méconnaissance des textes de lois en la matière car le code pénal prévoit bien des sanctions à l'endroit des auteurs de la prostitution des mineurs tout comme

l'ordonnance visant à prévenir et réprimer la traite des personnes. Il est donc urgent de renforcer les connaissances de ces structures sur les textes de lois en la matière afin qu'elles puissent faire face à la lutte contre ce phénomène.

Le travail de protection des forces de défense et de sécurité n'est pas sans difficulté, comme illustré par le *tableau 42* :

Tableau 42 : Difficultés rencontrées par les structures des forces de défense et de sécurité dans la lutte contre l'ESEC

Types de difficultés	Spécifications
Sur le plan matériel et technique	✓ difficulté d'arrêter et/ou d'emprisonner les auteurs d'abus ✓ rareté de cas qui aboutissent à un procès
Sur le plan des ressources humaines	✓ insuffisance d'agents spécialistes des violences sexuelles ou d'ESEC
Sur le plan de la collaboration avec la population	✓ réticence des populations à dénoncer les cas d'abus ou de violence sexuels sur les mineurs ✓ désengagement des parents de mineurs victimes
Sur le plan de l'accueil et de la prise en charge des victimes d'ESEC	✓ manque de centres d'hébergement pour les mineures récupérées ou qui ont échappé à leurs exploiters ✓ difficulté de prise en charge psychosociale et médicale des victimes.

Collaboration

Les 2 structures de force de sécurité ont des expériences de collaboration dans le cadre de traitement de cas d'ESEC. Elles travaillent avec différents types d'organisations pouvant aider dans la prise en charge des enfants. La collaboration des structures de force sécurité a lieu avec 3 principales catégories de partenaires :

- Les ONG nationales intervenants dans le domaine,
- Les services déconcentrés de l'état et les autorités municipales (Ministère de la Population, de la Justice et de l'Educa-

tion, le Service de Protection des mineurs et des femmes, les formations sanitaires, etc.),

- Les associations religieuses.

Selon ces structures, la collaboration de la police avec les ONG est cruciale pour le partage de l'information, la visite médicale des enfants, le référencement et la prise en charge des mineurs. De façon spécifique, cette collaboration consiste au partage d'informations et à la prise en la charge des enfants.

ONG et Associations

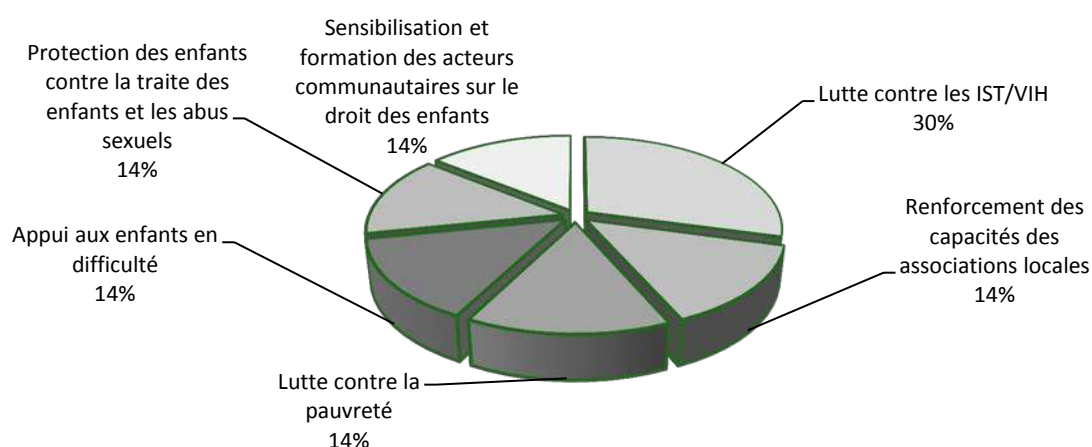
Au cours de l'enquête de terrain, des responsables de 4 ONG et associations intervenant dans la protection des enfants en général et l'assistance aux filles mineures victimes d'ESEC en particulier ont été interviewés.

Domaines d'intervention et activités

Chacune des ONG et associations intervient dans plusieurs domaines d'intervention : la

lutte contre les IST/VIH (29%), le renforcement des capacités des associations locales de lutte contre l'ESEC (14%), l'appui aux enfants en difficultés (14%), la protection des enfants contre la traite et les abus sexuels (14%), la lutte contre la pauvreté (14%) et la sensibilisation ainsi que la formation des acteurs communautaires sur le droit des enfants (14%) (*Graphique 13*).

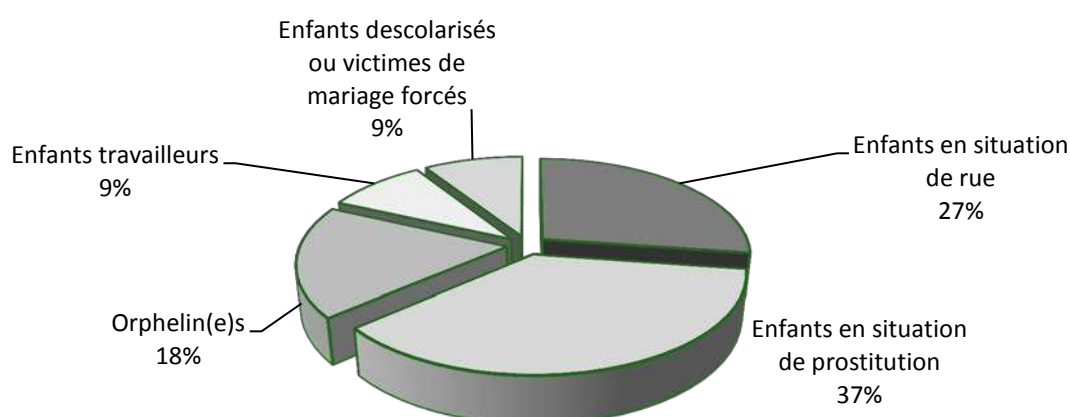
Graphique 13 : Répartition des ONG et associations sur la base de leurs domaines d'activités



Les ONG et associations enquêtées travaillent pour la plupart avec des enfants en situation de prostitution (36%), des enfants en situation de rue (27%), des orphelins (18%), des

enfants travailleurs (9%) et des mineurs déscolarisés ou victimes de mariage forcé (9%) (*Graphique 14*).

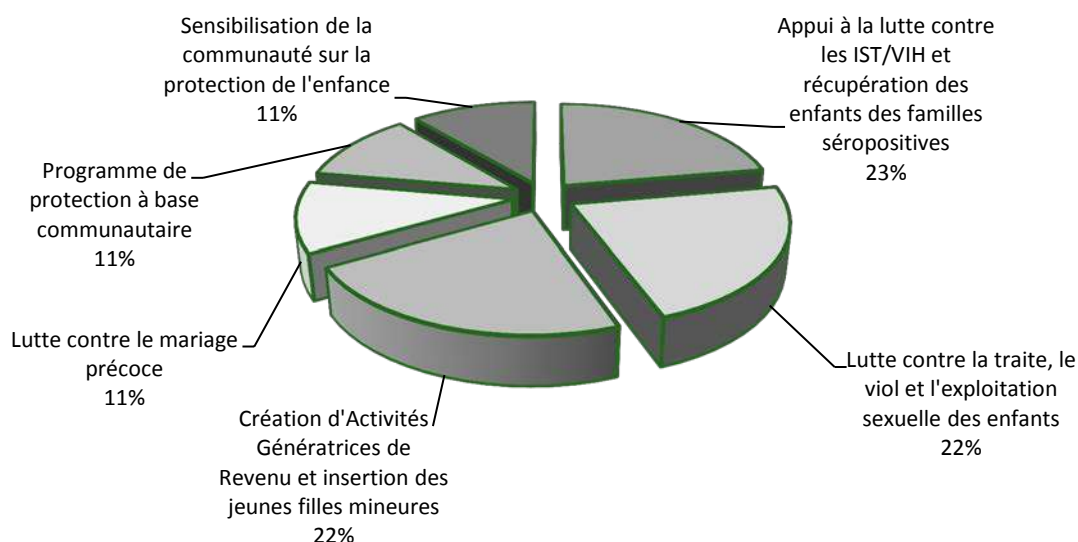
Graphique 14 : Répartition (%) par catégories d'enfants avec qui les ONG travaillent



Au cours des 5 dernières années avant l'étude, les ONG et associations enquêtées ont exécuté plusieurs types de projets d'assistance ou de protection de l'enfance. La plupart de ces projets concernent la lutte contre la traite, le viol et l'exploitation sexuelle des enfants (22%), l'appui à la lutte

contre les IST/MST ainsi que la réinsertion des enfants des familles séropositives (22%) et la création d'activités génératrices de revenus pour la reconversion des mineurs en situation de prostitution (22%) (*Graphique 15*).

Graphique 15 : Répartition (%) des structures selon les types de projets d'assistance ou de protection des enfants réalisés

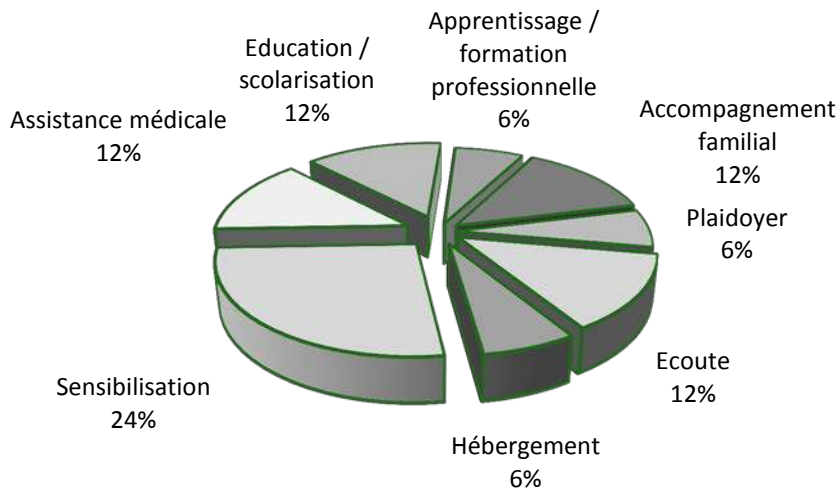


Par rapport aux cas d'exploitation sexuelle des enfants reçus, les interventions faites par les ONG et associations peuvent être résumées selon la série d'actions suivantes :

- Accueillir, écouter et assister les victimes,
- Assurer la prise en charge (psychosociale, sanitaire, hébergement, vestimentaire, restauration),
- Interpeller les auteurs par voie de recours,
- Orienter des mineurs vers les structures étatiques et ONG intervenant dans le domaine,
- Assurer la réinsertion des victimes.

Tel que le montre le *graphique 16*, les activités menées par la quasi-totalité de ces structures sont principalement la sensibilisation (24%), l'assistance médicale (12%), l'écoute (12%), l'éducation/scolarisation (12%) et l'accompagnement familial (12%). Sur la base de ces résultats, on pourrait penser que les enfants victimes de prostitution bénéficient grâce à ces structures d'un encadrement pouvant assurer leur réinsertion sociale. Mais les données sur les mineurs enquêtés montrent que les structures d'assistance n'arrivent pas à atteindre ou assister la majeure partie des mineurs en situation de prostitution.

Graphique16 : Répartition (%) des types d'activités menées par les ONG et Associations à l'endroit des enfants victimes d'exploitation sexuelle



Toutes les ONG ayant participé aux entretiens ont connu des réussites, parmi lesquelles :

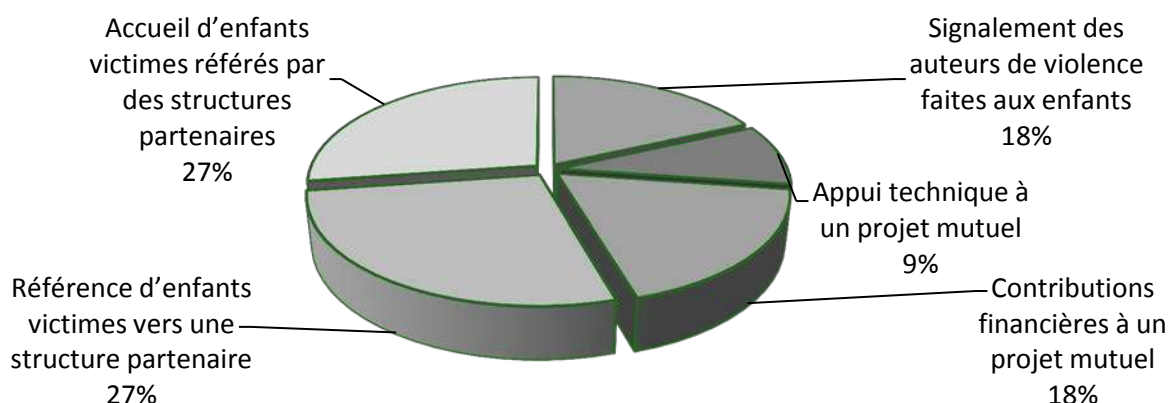
- Sensibilisation des mineurs ainsi que les membres de leurs familles,
- Réinsertion socioprofessionnelle de mineurs retirés de la prostitution,
- Prise en charge médicale des mineurs et réintégration dans leur famille,
- Indépendance économique de mineurs précédemment en situation de prostitution par des assistances à leur formation socioprofessionnelle et des appuis à des activités génératrices de revenus,
- Plaidoyer à l'endroit des structures à même de la prise en charge de ces enfants.

Collaboration

Les contributions des ONG et associations enquêtées dans le cadre de collaborations inter-organisationnelles consistent souvent à accueillir des enfants victimes référés par des structures partenaires (27%), à référer les

enfants victimes vers une structure partenaire (27%), à contribuer financièrement à un projet mutuel (18%), ou à signaler les auteurs de violences faites aux enfants (18%). (Graphique 17). Chaque ONG participant à cette étude a collaboré avec en moyenne 3 autres organisations et agences pour des activités de protection ou d'assistance aux enfants victimes d'exploitation sexuelle. Il s'agit des structures telles que CONAFE, RENIP, SONGES, SOS Violences faites aux femmes et aux enfants ou encore Save the Children. Les entretiens révèlent une forte collaboration au sein des ONG et associations dans l'exécution de leurs activités et programmes organisationnels. Elles travaillent aussi en collaboration avec des services et agences de l'Etat pour la prise en charge des enfants d'ESEC, tels le SEJUP, la police, la gendarmerie, le ministère de la famille le ministère de la santé, etc. Les ONG et associations collaborent également avec diverses structures religieuses telles que l'Association islamique du Niger.

Graphique 17 : Répartition (%) des types de contributions spécifiques des ONG et associations dans le cadre de la collaboration avec d'autres structures



Les résultats de l'étude montrent que les ONG et associations qui ont participé à l'entretien sont membres de plusieurs réseaux associatifs qui œuvrent dans le cadre de la protection des enfants dont le principal est la Coalition des ONG Africaines en faveur de l'Enfant (CONAFE) pour laquelle 75% des ONG sont membres. Sur la base des résultats des entretiens, on peut dire que le CONAFE est un groupe d'organisations qui paraît incontournable pour toutes initiatives ou projets d'assistance aux mineurs en situation vulnérable quelconque au Niger.

En conclusion, dans la lutte contre la prostitution, il paraît difficile qu'une action isolée et cloisonnée apporte des résultats probants. Une collaboration intersectorielle par rapport à la problématique de la prostitution des mineurs est nécessaire. Sur le terrain, les différentes structures intervenant dans le domaine de la prostitution à Niamey, à savoir les organisations de la société civile et les structures étatiques interviewées, le démontrent à travers des rapports de collaboration, des réseaux, ou par des rapports individuels inter-structurels. Mais le constat fait au travers des propos des interviewés laisse entrevoir des insuffisances dans cette collaboration au regard de la rareté des cadres de concertation et le manque de moyens pour prendre en charge convenablement les enfants en situation de prostitution.

6.3. Limites de la réponse nationale à la lutte contre la prostitution des mineurs

Malgré les efforts fournis par les structures et acteurs clés pour lutter contre la prostitution des mineurs, on constate, sur la base des entretiens, que le phénomène prend de l'ampleur dans la ville de Niamey. L'analyse des données montre que non seulement le problème de prostitution des mineurs est très prévalent dans la ville, mais surtout que les réponses apportées par les structures d'assistance ne couvrent pas tous les besoins des cibles touchées.

Selon les structures interviewées, les défis peuvent se résumer à :

- La déresponsabilisation des parents face au phénomène de prostitution de leurs enfants,
- l'insuffisance de moyens matériels et humains pour mettre en œuvre des activités proposées,
- la mobilité des mineurs en situation de prostitution,
- l'absence d'une loi spécifique sur l'ESEC et l'ignorance des textes de lois sur cer-

taines infractions assimilées par certains acteurs clés de lutte contre le phénomène,

- la faible collaboration entre toutes les structures,
- l'absence de données statistiques actualisées et exhaustives,
- un déficit dans le suivi des actions du fait de l'absence d'un mécanisme de suivi et évaluation,
- la peur de porter plainte pour les parents et les mineurs, due aux agissements des intermédiaires.

Sur le plan juridique, le défi majeur reste l'adoption d'une loi spécifique sur l'ESEC qui soit conforme au protocole additionnel sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. Une telle loi devrait prévoir et réprimer les infractions liées à la prostitution des mineurs et aux autres formes d'ESEC.

Recommendations

Au regard des différents résultats obtenus, et afin de définir des propositions d'actions efficaces, concrètes et complètes, les recommandations ci-après sont faites à l'endroit des structures étatiques, des Organisations

de la Société Civile, des partenaires techniques et financiers et des acteurs qui œuvrent dans la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants, et plus spécifiquement la prostitution.

Prévenir la prostitution des mineurs

Information et sensibilisation

- ✓ Informer et sensibiliser le grand public sur les droits de l'enfant et sur l'ESEC.
- ✓ Informer et sensibiliser les enfants et jeunes sur leurs droits et sur les dangers liés à l'ESEC.
- ✓ Renforcer les capacités des enfants et des jeunes sur les techniques d'autoprotection par des méthodes ludiques et participatives (ex : création de clubs de jeunes, formation de pairs éducateurs, etc.).
- ✓ Informer et sensibiliser les parents et les communautés sur les dangers liés à l'ESEC et les risques liés à la mobilité précoce des enfants afin de renforcer leur vigilance et responsabilité parentale.
- ✓ Donner aux enfants et aux parents des informations concrètes sur le signalement de cas d'ESEC et les structures de prise en charge.
- ✓ Promouvoir le dialogue familial entre parents et enfants, notamment sur les questions de sexualité, de violences sexuelles et de santé reproductive.
- ✓ Informer et sensibiliser les acteurs de l'éducation sur la prévalence de la prostitution chez les mineurs élèves.
- ✓ Mettre en œuvre des campagnes de sensibilisation à destination du grand public sur les facteurs favorisant l'entrée en prostitution des mineurs (les grossesses non désirées, etc.).

- ✓ Impliquer les leaders communautaires, religieux et coutumiers dans la lutte contre la prostitution.
- ✓ Former les journalistes sur la problématique de l'ESEC et sur l'utilisation des données concernant les victimes et constituer un réseau de journalistes spécialisés sur la thématique, afin de communiquer des informations justes et préventives sur l'ESEC.

Prise en charge des publics vulnérables ou exposés

- ✓ Veillez à l'application de la gratuité de la scolarisation jusqu'à 16 ans et développer des systèmes d'aide pour les familles les plus vulnérables.
- ✓ Proposer des formations professionnelles adaptées (courtes, faible coût, etc.) pour les jeunes afin de leur assurer une insertion économique et sociale réussie.
- ✓ Mettre en place des actions spécifiques de sensibilisation et d'éducation auprès des enfants et jeunes fortement exposés aux risques (enfants en situation de rue, enfants en situation de mobilité, etc.).
- ✓ Mettre en place des centres d'écoute et d'orientation pour les mineurs qui rencontrent des difficultés scolaires, familiales et font face à d'autres vulnérabilités.
- ✓ Accompagner les familles démunies afin que les parents puissent garantir une protection effective de leurs enfants, no-

tamment à travers des activités génératrices de revenus incluant une formation, un accompagnement psychosocial, etc.

- ✓ Assurer une prise en charge spécifique des filles mères et de leurs enfants.
- ✓ Développer un dispositif de prise en charge des mineurs victimes d'abus sexuels.
- ✓ Mettre en place des centres d'accueil transitoire pour les mineurs vulnérables en migration ou en déplacement.

Renforcement des pratiques

- ✓ Appuyer les structures étatiques et les ONG pour des formations spécifiques sur l'ESEC au profit des différents acteurs de protection des enfants.
- ✓ Renforcer les capacités techniques des acteurs intervenant dans la lutte contre la prostitution des mineurs (approfondir les connaissances sur la question de l'ESEC et sur la prise en charge des mineurs victimes, mettre à leur disposition un cadre de référencement, etc.).

Protéger les mineurs en situation de prostitution

Protection et assistance

- ✓ Informer les mineurs en situation de prostitution sur les risques liés à la pratique de la prostitution, les structures d'aide et les lieux de dépistage du VIH/SIDA, avec les lieux d'approvisionnement en préservatifs gratuits ou payants.
- ✓ Répertorier les centres de santé de référence pour la prise en charge médicale des mineurs en situation de prostitution dans chaque département du pays, afin de proposer une meilleure orientation et prise en charge des victimes.
- ✓ Assurer des visites médicales des mineurs en situation de prostitution, et des visites régulières aux mineurs hospitalisés.

Protection et prise en charge

- ✓ Créer ou renforcer les solutions d'accueil et de prise en charge des mineurs en situation de prostitution (orientation vers des centres étatiques existants, appui psycho-social, réunification familiale, formation professionnelle, etc.).
- ✓ Mettre en place dans chaque ville des centres d'écoute pour la prise en charge psycho-sociale des enfants victimes.
- ✓ Accompagner les enfants victimes dans leur prise en charge sanitaire et alléger le dispositif d'accès au certificat médical, document essentiel à la poursuite de l'action judiciaire.
- ✓ Développer des stratégies de réintégration familiale des mineurs en situation de prostitution.
- ✓ Développer le mécanisme des familles d'accueil (création d'un répertoire de familles volontaires, etc.).
- ✓ Développer des stratégies de sortie de la prostitution adaptée aux profils des victimes (formations professionnelles courtes, activités génératrices de revenus, suivi spécifique pendant et après les phases de réinsertion).

- ✓ Développer des stratégies et des mesures spécifiques pour une prise en charge holistique des enfants des mineures en situation de prostitution : juridique (acte de naissance, certificat de nationalité, etc.), accompagnement psychosocial (accueil, hébergement, médiation, recherche de paternité), sanitaire et toxicologique (effets des drogues utilisées comme somnifères sur les enfants), éducative, etc.

Renforcement des pratiques

- ✓ Mettre à jour, de manière régulière, la cartographie des sites de prostitution, afin de mieux cibler les interventions de terrain.

- ✓ Proposer des formations au personnel de la gendarmerie, de la police et de la justice sur les législations spécifiquement liées à la lutte contre l'ESEC, sur les procédures d'identification et de référencement des victimes.
- ✓ Intégrer dans les curriculums de formation des agents des forces de l'ordre et de sécurité des modules sur l'écoute et l'audition des mineurs victimes et leur prise en charge.
- ✓ Intégrer dans les curriculums de formation des travailleurs sociaux des modules sur l'écoute des victimes et leur prise en charge et un module sur les problématiques de l'ESEC.
- ✓ Elaborer un guide à l'usage de la police qui reprend les différentes législations et les procédures applicables aux mineurs.

Pour des actions concertées et efficaces

Renforcement du système législatif et de son application

- ✓ Mener un plaidoyer au niveau des structures étatiques pour l'application des textes en vigueur et pour le renforcement de la législation sur la répression des proxénètes et des « clients » des mineurs en situation de prostitution, renforcer les textes en vigueur, notamment le Code pénal, en vue d'une répression sévère du proxénétisme. Cette réforme pourrait s'envisager sous la forme d'une loi spécifique relative à l'ESEC.
- ✓ Mener des plaidoyers auprès d'autres partenaires financiers et techniques pour renforcer les ressources affectées à la lutte contre l'ESEC.
- ✓ Avoir un plan d'action national de protection des mineurs et/ou accompagner les structures étatiques pour intégrer la

problématique de l'ESEC dans les plans nationaux de protection de l'enfance.

- ✓ Vulgariser les textes de lois relatifs à la traite et à l'exploitation sexuelle des enfants.
- ✓ Faire appliquer les lois punissant les coupables d'abus ou d'harcèlement sexuels à l'encontre des mineurs.
- ✓ Appliquer de manière effective toutes les dispositions juridiques et réglementaires relatives à la prostitution des mineurs.

Renforcer la coopération et la coordination entre les structures

- ✓ Mettre en place un cadre de concertation impliquant les différents acteurs intervenant dans la lutte contre la prostitution des mineurs.

- ✓ Renforcer le dispositif pour le contrôle des passages de mineurs en zones transfrontalières.
- ✓ Harmoniser aux différents niveaux de l'administration locale, les fiches d'autorisation de sortie (définies par décret du gouvernement) des enfants de leur localité dans le cadre de leur mobilité.
- ✓ Mettre en place un service d'appel téléphonique d'assistance gratuit et d'autres mécanismes de détection et de signalement de cas de violences sexuelles dont sont victimes les mineurs.
- ✓ Renforcer la coopération et la communication inter-états entre les forces de défense et de sécurité par rapport à la lutte contre l'ESEC.
- ✓ Contribuer à une large diffusion du rapport de la présente étude auprès des partenaires afin d'aider à mieux comprendre le phénomène et de partager les recommandations.
- ✓ Instaurer au niveau des partenaires techniques et financiers un système de suivi et d'évaluation des programmes d'assistance et de protection des mineurs en situation de prostitution.

Conclusion

La présente étude visait à identifier les critères de vulnérabilité des mineurs en situation de prostitution et les éventuels liens avec la mobilité. Les résultats révèlent que pour la majorité des 205 mineurs interrogés, la prostitution constitue leur occupation principale. Bien que les résultats font apparaître une forte mobilité des mineurs dans la pratique de la prostitution au sein de la ville de Niamey, ils indiquent une faible mobilité transfrontalière des enquêtés. Certains mineurs pratiquent la prostitution pour subvenir à leurs besoins tandis que d'autres se sentent obligés de le faire pour aider leur famille.

Une observation frappante de cette étude est que la plupart des mineurs en situation de prostitution résident avec leurs parents ou d'autres membres de leur famille, qui semblent être complices en bénéficiant des revenus de l'exploitation sexuelle des enfants (souvent davantage que les gérants de sites de prostitution). Ce résultat démontre que la cellule familiale ou la présence des parents n'assure pas le rôle protecteur des enfants tel qu'il devrait être. Ainsi, il est important d'orienter les interventions et les ressources investies auprès de cette cible afin de garantir un environnement protecteur aux enfants.

Bon nombre des mineurs enquêtés se prostituent de façon indépendante. La tendance de certaines études qui soulignent que les enfants sont soumis à la prostitution par des proxénètes ou des intermédiaires membres de réseaux n'est donc pas vérifiée parmi les mineurs enquêtés à Niamey.

Bien que l'arsenal juridique du Niger en matière de protection des enfants soit bien fourni, il n'assure pas une protection effective des enfants victimes d'ESEC en général, et de prostitution en particulier. L'analyse

des activités et interventions des structures et acteurs clés enquêtés montre que les ressources disponibles pour assister les mineurs en situation de prostitution sont insuffisantes et proviennent surtout des structures non gouvernementales. En effet, les données montrent que les réponses apportées par les structures ne couvrent pas tous les besoins de cette population cible.

Cette étude a permis d'explorer de façon approfondie le profil et les caractéristiques des mineurs en situation de prostitution à Niamey en même temps qu'elle offre des informations sur les liens entre la situation de prostitution et la mobilité des mineurs. Elle apporte des réponses à bon nombre de questions que beaucoup de personnes évitent de poser ou que des autorités évitent d'affronter par rapport aux éléments suivants : l'ampleur de la prostitution des mineurs dans Niamey, notamment celle des garçons mineurs, les motivations des mineurs dans cette situation et les difficultés de diverses natures auxquelles cette population vulnérable est de plus en plus confrontée. Les résultats permettent de mieux comprendre les facteurs de risque et de vulnérabilité des mineurs à la pratique de la prostitution. Ils fournissent une richesse de données aux structures intervenant dans la protection des enfants qui manquaient de statistiques fiables pour documenter leurs demandes de ressources techniques et financières afin de répondre aux besoins à court terme et à long terme des mineurs en situation de prostitution. Par ailleurs, cette enquête attire l'attention des décideurs dans les sphères exécutifs, judiciaires et législatives sur la nécessité d'initier une politique sociale qui prenne en compte la situation socioéconomique des mineurs en situation de prostitution.

Références bibliographiques

1. AGENCE CANADIENNE DE DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL (2006), *Rapport général des deux études de surveillance de seconde génération (SSG) pour le suivi de la prévalence IST/VIH et des comportements sexuels chez les professionnelles du sexe et leurs clients dans la communauté urbaine de Niamey en 2003 et 2005*, Projet d'appui à la lutte contre le sida en Afrique de l'ouest—SIDA 3, Volet Niger Volet 14000: « Appui aux opérations du Niger ».
2. BIT/IPE (2007), *Lignes directrices concernant l'élaboration de stratégies d'action directe visant à combattre l'exploitation sexuelle commerciale des enfants*, Genève, 53 p.
3. CARITAS NIYONZIMA & IBC (2012), *Evaluation rapide sur l'exploitation sexuelle commerciale des enfants, filles et garçons au Burundi*, Rapport de l'Evaluation, 122 p.
4. CIPCRE (2009), *Etude sur la traite des enfants à des fins d'exploitation sexuelle. Rapport final*, 133 p.
5. COULIBALY, A. (2010), *Migration de travail des jeunes filles et exposition au risque de prostitution: cas des travailleuses de bar de l'arrondissement de Konsa (Bobo-Dioulasso)*, mémoire de maîtrise, Université de Ouagadougou, 79 p.
6. COMPAORE, M. P. K. (2007), *La prostitution dans la commune de Ouagadougou : cas des mineures burkinabè de 14 à 17 ans*, Mémoire pour l'obtention du Diplôme supérieur en travail social international, Collège Coopératif Provence Alpes Méditerranée, France, 113 p.
7. COORDINATION INTERSECTORIELLE DE LUTTE CONTRE LES IST/VIH/SIDA et AGENCE CANADIENNE DE DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL (2006), *Manuel de directives de paquet minimum d'activités nationales de prévention et de prise en charge des IST/VIH/SIDA chez les Professionnelles de sexe (PS) et leurs clients au Niger*, 40 p.
8. COORDINATION INTERSECTORIELLE DE LUTTE CONTRE LES IST/VIH/SIDA, *La cartographie des professionnelles de sexe et des homosexuels au Niger*, 2010, février 2010
9. CHILD FRONTIERS LTD. (2011), *Cartographie et Analyse du Système de Protection de l'Enfant au Niger*. Rapport final. Kowloon, HONG KONG, 167 p.
10. ECPAT Luxembourg (2014), *L'Exploitation Sexuelle des Enfants à des fins Commerciales dans les localités de Kayes, Sikasso, Ségou, Mopti et le District de Bamako*, 196 p.
11. ECPAT FRANCE & ECPAT LUXEMBOURG (2014), *Comprendre les violences sexuelles. Un guide à destination des acteurs de protection de l'enfance pour une prise en charge intégrée au Bénin, Burkina Faso et Niger*. Bureau de coordination Afrique de l'Ouest Ouagadougou, Burkina Faso, 76 p.
12. ECPAT INTERNATIONAL (2007), *Global monitoring report on the status of action against commercial sexual exploitation of children*, 32 p.
13. ECPAT INTERNATIONAL (2005), *The psychosocial rehabilitation of children who have been commercially sexually exploited. A training guide* (2nd ed.) by Stephanie Delaney & Colin Cotterill.
14. ECPAT Luxembourg (2014), *L'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales dans les localités de Kayes, Sikasso, Ségou, Mopti et le District de Bamako*.
15. ECPAT INTERNATIONAL (2008), *Faire respecter le droit des enfants à vivre sans exploitation sexuelle à des fins commerciales : Interventions and Recommandations*.
16. INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE (INS) (2012), *Enquête Démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples (EDSN-MICS IV)*, 486 p.
17. JESSICA ASHLEY (2008), *The commercial sexual exploitation of children and youth in Illinois, January*. Illinois Criminal Justice Information Authority.
18. JODY RAPHAEL & BRENDA MYERS-POWEL (2009), *Interviews with Five Ex-Pimps in Chicago*.

- DePaul University, College of Law.
19. JODY RAPHAEL & JESSICA ASHLEY (2008), *Domestic sex trafficking of Chicago women and girls*, Illinois Criminal Justice Information Authority, DePaul University College of Law.
 20. JODY RAPHAEL & BRENDA MYERS-POWELL (2009), *Interviews with Five Ex-Pimps in Chicago*. DePaul University, College of Law.
 21. MINISTERE DES FINANCES & I.N.S. (2012), *Présentation des résultats globaux définitifs du quatrième (4eme) recensement de la population et de l'habitat (RGP/H) de 2012*, 351p.
 22. MINISTERE DE LA JUSTICE (2011), *Code Pénal (Loi N° 2003-025 du 13 juin 2003 modifiant la loi N° 61-27 du 15 juillet 1961, portant institution du Code Pénal, Journal Officiel spécial N° 4 du 7 avril 2004)* Edition 2007 enrichie de la réforme consolidée du 27 Janvier 2011. Mise à jour de l'ordonnance n° 2011-12 du 27 Janvier 2011.
 23. MPFPE, INS, & UNICEF (2008), *Analyse de la Situation de l'enfant et de la femme au Niger*.
 24. MPATDC, INS & UNICEF (2013), *Analyse de la situation des enfants et des femmes du Niger* 2013. 107 p.
 25. MPFPE, INS & UNICEF (2009), *Analyse de la situation de l'enfant et de la femme au Niger – 2008*.
 26. MARIA DE KONINCK (2005), *Projet Petites Filles, Volet Niger, Volet Genre et Développement, Projet SIDA 3*, 15 p.
 27. NATIONS UNIES (2008), *Résolution II, Résolution concernant les statistiques sur le travail des enfants*, ICLS-Rapport IV-FINAL-[2008-12-0147-01]-Fr.doc/v.3, 12 p.
 28. NICOLA JONES & JESSICA ESPEY (2008), *Increasing visibility and promoting policy action to tackle sexual exploitation in and around schools in West Africa*. Overseas Development Institute, commissioned by Plan West Africa.
 29. OBSERVATOIRE ACP SUR LES MIGRATIONS (2012), *La migration des filles mineures en Afrique de l'Ouest: Le cas du Sénégal*. Dossier d'information ACPOBS/2012/DI05.
 30. ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS (2009), *Les migrations au Niger: état des lieux, enjeux et perspectives*.
 31. O.I.T. & INS-NIGER (2011), *Rapport de l'enquête nationale sur le travail des enfants au Niger de 2009*, 122 p.
 32. PROJET « MOBILITES » (2011), *Quelle protection pour les enfants concernés par la mobilité en Afrique de l'Ouest ? Nos positions et recommandations », Rapport général de synthèse*, 84 p.
 33. RICHARD TAYLOR & STEFANIE CONRAD (2008), *Briser le silence : prévenir l'abus et l'exploitation sexuels des enfants dans l'enceinte et autour des écoles en Afrique. Brochure sur les abus sexuels en Afrique*. Plan Afrique de l'Ouest.
 34. SEJUP, OIT & INS-Niger (2012), *Rapport de l'enquête nationale sur le travail des enfants au Niger de 2009, IPEC/BIT*, 122 p.
 35. UNICEF (2009), *Etude sur la pauvreté et les disparités chez les enfants au Niger*.
 36. UNICEF (2008), *Troisième Congrès. Exploitation et abus sexuels des enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre: Evaluation de la situation, progrès accomplis et défis à surmonter depuis le Congrès de Yokohama (2001) et la Conférence arabo-africaine de Rabat (2004)*, 76 p.
 37. U.S. Department of State (2014), *Trafficking in persons report, country narratives—Niger*, pages 285-368.

Annexes

Annexe 1 : Tableaux supplémentaires

Tableau A1 : Répartition des enquêtés selon le niveau d'étude et la raison de la poursuite de la prostitution

Quel est ton niveau d'étude ?		Pour payer mon loyer/nourriture/ factures		Total
		Oui	Non	
Masculin	Primaire	4	4	8
		36,4%	36,4%	72,7%
	Secondaire	2	1	3
		18,2%	9,1%	27,3%
		6	5	11
		54,5%	45,5%	100,0%
Féminin	Primaire	58	40	98
		42,0%	29,0%	71,0%
	Secondaire	21	17	38
		15,2%	12,3%	27,5%
	Supérieur	0	2	2
		0,0%	1,4%	1,4%
Total	Primaire	79	59	138
		57,2%	42,8%	100,0%
	Secondaire	62	44	106
		41,6%	29,5%	71,1%
	Supérieur	23	18	41
		15,4%	12,1%	27,5%
		0	2	2
		0,0%	1,3%	1,3%
		85	64	149
		57,0%	43,0%	100,0%

Tableau A 2: Commune/ville de provenance des mineurs enquêtés

Quelle est ta commune/ville d'origine ?	Sexe de l'enquêté (e)		Total
	Masculin	Féminin	
	1	4	5
BALLAYARA	0	1	1
BANIBANGOU	0	1	1
BENIN (pays)	0	1	1
BURKINA (pays)	0	1	1
COTE D'IVOIRE (pays)	0	1	1
DAMANA	0	1	1
DIFFA	0	2	2
DOSSO	1	5	6
DOUTCHI	0	3	3
FILINGUE	0	4	4
GHANA	0	1	1
KANE	0	1	1
KOLLO	0	1	1
LOGA	0	3	3
MALI	0	5	5
MARADI	0	5	5
N DOUNGA GUESSELBODI	0	1	1
N GOMGAZAMA	0	1	1
NIAMEY1	0	4	4
NIAMEY2	1	22	23
NIAMEY3	9	13	22
NIAMEY4	0	80	80
NIAMEY5	0	17	17
NIGERIA (pays)	1	2	3
SAY	0	1	1
SENEGAL (pays)	0	1	1
TAHOUA	0	1	1
TERA	0	1	1
TESSAOUA	0	1	1
TILLABERY	0	3	3
TOGO (pays)	0	2	2
YENI	0	1	1
ZINDER	0	1	1
Total	13	192	205

Annexe 2 : questionnaires et guides d'entretiens

QUESTIONNAIRE INDIVIDUEL MINEUR

ETUDE SUR LA PROSTITUTION DES MINEURS ET SES LIENS AVEC LA MIGRATION ET LA TRAITE DANS LA VILLE DE NIAMEY, AU NIGER

NIGER

Mars 2014

FICHE DE COLLECTE

FICHE N° (A NE PAS REMPLIR) |__|__|__|

PAYS _____|__|

REGION _____

ARRONDISSEMENT COMMUNAL _____|__|

QUARTIER _____|__|

SITE DE DENOMBREMENT _____|__|

LIEU D'ENTRETIEN _____|__|

NOM ET CODE DE L'ENQUÊTEUR : _____|__|

DATE D'INTERVIEW |__|__|__| 2014

HEURE DE DEBUT : H. |__|__| : M. |__|__|

Contrôlé par : _____|__|

Supervisé par : _____|__|

CONSENTEMENT ECLAIRE DE PARTICIPATION A L'ETUDE

Bonjour, je m'appelle _____.

Je travaille pour le compte d'ECPAT France et ECPAT Luxembourg dans le cadre d'une enquête qui porte sur les enfants. ECPAT France et ECPAT Luxembourg sont deux organisations de solidarité internationale et membres du réseau international ECPAT (End Child Prostitution, Child Pornography and Trafficking of Children) ayant pour objectif de lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales (ESEC) dans le monde. Je souhaite que tu participes à cette étude qui porte sur la prostitution des enfants. Selon la Convention internationale des droits de l'enfant, les enfants sont toutes les personnes âgées de moins de 18 ans. Spécifiquement, j'aimerais que tu me parles de ce que tu sais au sujet des enfants et jeunes, y compris toi-même, qui ont des relations sexuelles avec d'autres jeunes ou des adultes et qui en échange reçoivent une contrepartie (financière ou autre). Tu peux poser les questions que tu veux avant d'accepter de participer à cette recherche. Ta participation dans cette étude est volontaire.

But de l'étude

Des informations montrent que des adultes peuvent profiter de la situation de vulnérabilité des enfants qui se déplacent en Afrique de l'Ouest pour abuser d'eux et les exploiter. Cette étude a donc été initiée pour mieux comprendre les liens qui existent entre la situation des enfants qui sont amenés à se déplacer en Afrique de l'Ouest pour notamment travailler et le fait qu'ils se retrouvent en situation de prostitution, afin de proposer un renforcement des actions de lutte contre leur exploitation sexuelle.

Avantage de l'étude

L'avantage général de cette étude est qu'elle peut aider les organisations de protection et d'assistance sociale des enfants à améliorer leurs services à l'endroit des enfants victimes d'exploitation sexuelle en général et de la prostitution en particulier.

Confidentialité

C'est possible que tu te sentes gêné(e) ou étonné(e) des questions qui te seront posées. Si cela arrive, tu peux choisir de ne pas répondre à des questions auxquelles tu ne veux pas répondre. Mais ce serait bien si tu pouvais répondre à toutes les questions. Je te prie de répondre avec sincérité aux questions afin d'aider à mieux comprendre la situation des enfants victimes d'exploitation sexuelle commerciale.

Toute information que tu fourniras en rapport avec l'étude pouvant t'identifier sera confidentielle. Tu ne seras pas identifié(e) par ton nom sur les questionnaires. Plutôt, il te sera attribué un numéro d'identification. Aucune information te concernant ou que tu auras fournie lors de cette étude ne sera révélée à d'autres personnes sauf si les responsables de l'étude pensent que tu es en danger ou si tu exprimes un besoin d'assistance sociale, médicale ou sécuritaire. Par ailleurs, je te précise qu'il n'y aura pas de photo à prendre ni d'enregistrement audio à faire pendant l'enquête.

Qui devrais-tu contacter si tu avais des questions?

Tu peux poser n'importe quelle question que tu as maintenant. Si tu as des questions plus tard, tu peux contacter M. Abdou MAINA, Consultant National pour l'étude au Niger au téléphone.....ou Dr. Charles HOUNMENO, Consultant International pour l'étude au téléphone

Signature

J'ai lu ou on m'a lu les informations ci-dessus. J'ai eu l'opportunité de poser des questions et d'avoir des réponses. J'accepte de participer à l'étude. Ma participation est volontaire. J'ai reçu une copie de ce formulaire de consentement que j'ai signé.

Numéro d'identification et signature de l'enquêté(e) / __/__/__/ _____

Date : Jour/___/___/ Mois/___/___/ Année /_2/_0/_1/_4_/

Nom et Signature de l'enquêteur : _____

Date : Jour /___/___/ Mois /___/___/ Année /_2/_0/_1/_4_/

Numéro d'identification et signature de l'enquêté(e) /___/___/ _____

Date : Jour /___/___/ Mois /___/___/ Année /_2/_0/_1/_4_/

Nom et Signature de l'enquêteur : _____

Date : Jour /___/___/ Mois /___/___/ Année /_2/_0/_1/_4_/

N°	QUESTIONS	REPONSES	CODES	SAUT
Code Enfant/___/___/___				
Section I. CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES DE L'ENQUETE (E)				
Q101	Sexe de l'enquêté (e)	Masculin Féminin	1 2	
Q102	Quel âge as-tu ? (en années révolues)	/___/___/ ans		
Q103	Quelle est ta nationalité ?	1. Nigérienne 2. Togolaise 3. Nigériane 4. Béninoise 5. Burkinabé 6. Ghanéenne 7. Malienne 8. Ivoirienne 9. Autre (préciser)_____	/___/	
Q104	Quelle est ta commune/ville d'origine ?	_____		
Q105	Quelle est ta religion ?	1. Traditionnelle 2. Chrétienne 3. Musulmane 4. Sans religion 5. Autre (à préciser)_____	/___/	
Q106	Quel est ton statut de scolarisation ?	1. Non scolarisée 2. Déscolarisée 3. Scolarisée 4 alphabétisé	/___/	Si 1 ou 4 aller à 108
Q107	Quel est ton niveau d'instruction?	1. Primaire 2. Secondaire 3. Supérieur 4. Ecole coranique	/___/	
Q108	Quelle est ta situation matrimoniale?	1. Célibataire 2. Mariée 3. Divorcée/Séparée 4. En union libre 5. Veuf/veuve	/___/	
Q109	Est-ce que tu as des enfants ?	1. Oui 2. Non	/___/	Si 2, aller à Q112
Q110	Combien d'enfants as-tu?	/___/		
Q111	Est-ce que ton ou tes enfants vivent avec toi ?	1. Oui 2. Non	/___/	
Q112	Y a-t-il d'autres personnes qui sont à ta charge ?	1. Oui 2. Non	/___/	Si 2, aller à Q114
Q113	Combien d'autres personnes sont à ta charge ?	/___/		
Q114	Avec qui vis-tu en ce moment? <i>(Enquêteur, le code 5 ne peut pas être renseigné pour Q114 si le code 1 est renseigné au Q108).</i>	1. Seule 2. Père seul 3. Mère seule 4. Les deux parents biologiques 5. Avec mon époux 6. Un concubin 7. Autre membre de famille 8. Personne sans liens de parenté 9. Autre (préciser).....	/___/	Si 2, 3, ou 4 aller à Q116

Q208	Qui sont ces intermédiaires qui reçoivent tout ou une partie de l'argent ou des biens que tu gagnes pour tes services sexuels ?	a) Les responsables des sites de prostitution b) Mon/ma patron(ne) de formation c) Mes parents d) Autre membre de ma famille e) Un membre du ménage où je vis f) Mon petit ami g) Souteneur/protecteur h) Autre (préciser) _____	Oui Non 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2	
Q209	Quel rôle spécifique ces intermédiaires jouent-ils dans le cadre de tes services sexuels ?	1. M'aident à trouver des clients 2. Me « protègent » 3. Me fournissent un lieu de passe 4. Autre (préciser) _____	Oui Non 1 2 1 2 1 2 1 2	
Q210	Quel pourcentage de tes rémunérations les intermédiaires prennent-ils ?	1. Moins de 25% 2. Environ 25% 3. Environ 50% 4. Environ 75% 5. Plus de 75%	/ _ /	
Q211	Depuis combien de temps offres-tu des services sexuels? (Exprimer cette période en mois)	/ _ / _ / en mois		
Q212	Habituellement quelles sont les périodes où tu offres des services sexuels ?	a). Jour b).Nuit c).Week-end d) Saisonnier e). Plein temps f). Autre (préciser) _____	Oui Non 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2	
Q213	Pour un jour ordinaire, pendant combien d'heures en moyenne offres-tu des services sexuels ?	/ _ / _ / en heures		
Q214	Pour un jour ordinaire, environ combien de rapports sexuels/passes fais-tu en moyenne ?	/ _ / _ /		
Q215	Dans une semaine ordinaire, pendant combien de jours en moyenne offres tu des services sexuels ?	/ _ /		
Q216	Dans une semaine ordinaire, approximativement, avec combien de clients différents tiens-tu de rapports sexuels ?	/ _ / _ /		

Q217	As-tu vécu une ou certaines des situations suivantes avant de devenir prostituée ? (Enquêteur, lisez chaque modalité)	a) Mariage précoce b) Mariage forcé c) Viol d) Abus sexuel e) Grossesse non désirée f) Confiage à un parent/proche/connaissance g) Guide de mendiants h) Mendiant(e) i) Domestique j) Déplacée suite à un conflit ou une catastrophe naturelle k) Rupture familiale l) Autre (préciser)_____	Oui 1	Non 2	
Q218	Pour quelles raisons continues-tu de pratiquer la prostitution?	a). Désengagement des parents b). Décès d'un ou des 2 parents c) Pour soutenir mes parents d) Pour soutenir mes enfants. e) Pour échapper aux effets de mariage précoce/forcé f) Pour payer mes études g) Pour payer mon loyer/nourriture/factures h) Pour avoir les moyens d'acheter des biens non essentiels (téléphone, ordinateur, i-pad). i) Pour explorer ma sexualité et m'amuser j) Des heures de travail flexibles k) Activité très rentable l). Forcée par un souteneur ou tuteur m). Pour rembourser des dettes n) Handicap physique des parents o). Autre (préciser)_____	Oui 1	Non 2	
Q219	Comment le contact s'établit-il avec les partenaires pour négocier tes services sexuels ?	a) Les partenaires m'abordent sur mon lieu de travail ou d'apprentissage b) Contacts téléphoniques enregistrés dans des hôtels et motels c) Adresses mises dans des journaux locaux d) Sites internet de rencontres e) Racolage f) Par un intermédiaire, souteneur ou petit ami g) Exhibition physique sur les lieux publics et trottoirs h) Tours des bars, boîtes de nuits et vidéo clubs i) Je remorque les partenaires sur ma moto j) Tours sur les parcs véhicules gros porteurs k).Autre (préciser)_____	Oui 1	Non 2	Si 2 pour d, aller à Q221

Q220	Sur quels types de sites internet rencontres-tu des clients?	a) Sur des sites de rencontre pour amitié ou relations discrètes b) Sur des sites de petites annonces de rencontre c) Sur des sites de chat gratuit d) Sur des sites de rencontre pour adolescents e) Sur des sites populaires de réseau social (Facebook, MySpace, etc.) f) Autre (préciser) _____	Oui 1 Non 2	
Q221	Habituellement, où retrouves-tu tes clients?	a). Chambre de passage b). Maison close/bordel c). Maison privée d). Hôtel de grande classe e). Hôtel/Motel de basse classe f). Aux abords des lieux de loisirs g). Aux abords des places publiques h). Sur des parkings de véhicules gros porteurs i). Aux abords des marchés ou gares j). Salon de massage k). Striptease clubs/clubs de dénudement l). Autre (préciser) _____	Oui 1 Non 2	
Q222	Habituellement, quelle est la tranche d'âge de tes clients ?	a). Moins de 20 ans b). 20 ans-40 ans c). 40 ans-60 ans d). Plus de 60 ans e). Ne sais pas	Oui 1 Non 2	
Q223	As-tu jamais eu de clients de même sexe que toi ?	1. Oui 2. Non	/ _ /	
Q224	Connais-tu des garçons de moins de 18 ans qui offrent des services sexuels ?	1. Oui 2. Non	/ _ /	Si 2, aller à Q301
Q225	Habituellement, quel est le genre des clients des garçons de moins de 18 ans qui offrent des services sexuels ?	a). masculin (garçon/homme) b). féminin (fille/femme) c). mixte	Oui 1 Non 2	
Q226	Où est-ce qu'on peut trouver habituellement des garçons de moins de 18 ans qui offrent des services sexuels?	1) _____ 2) _____ 3) _____		
N°	QUESTIONS	REPONSES	CODES	SAUT
Section III. MOBILITE DES MINEURS EN SITUATION DE PROSTITUTION				
Q301	Quel est ton lieu de résidence actuel (commune/arrondissement) ?	Arrondissement communal/Commune _____ Village/quartier de ville _____ Autre _____ Pays _____		

Q302	Quelle est la nature du lieu de résidence actuel ?	1. Urbain 2. Rural	/ _ /	
Q303	Quel est ton lieu de résidence dans l'enfance, c'est-à-dire avant tes 6 ans (commune/arrondissement) ?	Arrondissement communal/Commune _____ Village/quartier de ville _____ Autre _____ Pays _____		
Q304	Quelle est la nature du lieu de résidence dans ton enfance ?	1. Urbain 2. Rural	/ _ /	
Q305	Si tu as quitté ta famille, quel âge avais-tu lorsque tu es parti(e) pour la première fois pour aller résider ailleurs ?	1) Je n'ai pas quitté ma famille 2) Moins de 6 ans / 3) Entre 6 et 12 ans / 4) Entre 13 et 15 ans / 5) Entre 16 et 18 ans / 6) Je ne sais pas	/ _ /	
Q306	Est-ce qu'il t'est arrivé de changer de lieu de résidence (commune/ville) au moins une fois au cours de ces 6 dernières années ?	1. Oui 2. Non	/ _ /	Si 2, aller à Q309
Q307	Dans quel lieu de résidence (commune/ville) habitais-tu avant de venir dans cette ville ?	Arrondissement communal/Commune _____ Village/quartier de ville _____ Autre _____ Pays _____		
Q308	Pour quelle raison principale as-tu quitté ton lieu de résidence antérieur pour venir dans cette ville ?	1. Décision de migrer pour chercher du travail 2. Manque de soutien des parents 3. J'ai suivi l'un ou mes 2 parents 4. Pour rejoindre un membre de ma famille 5. Pour continuer mes études 6. Pour apprendre un métier 7. Pour aider aux activités domestiques/ économiques 8. Pour cause de décès d'un ou de mes 2 parents 9. Fuyant la maltraitance des parents 10. Fuyant un mariage forcé 11. Fuyant des abus/violences sexuels 12. Un intermédiaire a donné de l'argent à mes parents 13. Une tierce personne m'a promis du travail 14. Enlèvement ou kidnapping 99. Autre (préciser) _____	/ _ / _ /	Si réponse autre que 12 et 13, et si besoin, 99, aller à 311.

Q309	Qui est cet intermédiaire ou cette tierce personne qui t'a fait venir dans cette ville?	1. Membre de ma famille 2. Ami(e) très proche de ma famille 3. Mon petit ami 4. Habitant(e) de ma localité 5. Originaire de ma localité vivant ailleurs dans le pays 6. Originaire de ma localité vivant à l'étranger 7. Une personne que je ne connaissais pas 8. Autre (Préciser) _____	/ _ /	
Q310	Sais-tu si cet intermédiaire ou tierce personne a l'habitude d'amener d'autres enfants en ville pour travailler?	Oui Non Ne sais pas	1 2 3	
Q311	Depuis combien de temps es-tu en situation de prostitution dans cette ville ? <i>(Enquêteur, vérifiez que Q311 ≤ à Q211. Si l'enquêté(e) n'a pas migré, vérifiez que Q311=Q211)</i>	/ _ / _ / en mois		
Q312	As-tu exercé une autre activité que la prostitution dans cette ville ?	1. Oui 2. Non	/ _ /	
Q313	Y a-t-il d'autres quartiers de cette ville où tu te prostitues?	1. Oui 2. Non	/ _ /	Si 2, aller à Q315
Q314	Quels sont les quartiers de cette ville où tu fais le même travail ?	a) _____ b) _____ c) _____ d) _____ e) _____		
Q315	Y a-t-il des villes du Niger où tu t'es prostitué(e) avant d'arriver dans cette ville-ci ?	1. Oui 2. Non	/ _ /	Si 2, aller à Q317
Q316	Cite la ou les villes de ce pays où tu t'es prostitué(e) avant d'arriver dans cette ville-ci ?	a) _____ b) _____ c) _____ d) _____ e) _____		
Q317	Y a-t-il d'autres pays dans lesquels tu t'es prostitué(e) avant de venir dans ce pays-ci ?	1. Oui 2. Non	/ _ /	Si 2, aller à Q401
Q318	Cite le ou les pays dans lesquels tu as offert des services sexuels avant de venir dans ce pays-ci ?	a) _____ b) _____ c) _____ d) _____ e) _____		
N°	QUESTIONS	REPONSES	CODES	SAUT
Section IV.SANTE ET SECURITE DES MINEURS EN SITUATION DE PROSTITUTION				
Q401	Selon toi, quels sont les risques et les conséquences liés à la pratique de cette activité sur ta santé ?	a). Infection et maladies sexuellement transmissibles (IST/MST/SIDA) b). Grossesse non désirée c). Agression/viol d). Rafle et harcèlement de la police e). Rejet par la famille/communauté f). Autre (préciser) _____	Oui Non 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2	

Q402	Quelle est ta fréquence d'utilisation de préservatifs/condoms avec tes clients ?	1. Toujours 2. Souvent 3. Parfois 4. Rarement 5. Jamais	/ _ /	Si 1, aller à Q404																										
Q403	Pourquoi n'utilises-tu pas <u>toujours</u> de préservatifs/condoms avec tous tes clients?	1) Je ne veux pas 2) Refus du partenaire sexuel 3) Pas de préservatif à ma disposition 4) cela dépend du prix offert 5) je n'en ai pas besoin avec mon « petit ami » 6) Autre (préciser) _____	/ _ /																											
Q404	Où peux-tu te procurer des préservatifs/condoms quand tu en as besoin ?	a) Centre de santé local b) Boutique/kiosque c) Pharmacie d) Centre de planning familial e) Au restaurant/hôtel f) Par le biais d'ami(e)s g) Distributeur automatique h) ONG/Association i) Vendeurs ambulants j) Au près des proxénètes k) Ne sais pas l) Autre (préciser).....	<table border="0"> <tr> <td>Oui</td> <td>Non</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>2</td> </tr> </table>	Oui	Non	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	
Oui	Non																													
1	2																													
1	2																													
1	2																													
1	2																													
1	2																													
1	2																													
1	2																													
1	2																													
1	2																													
1	2																													
1	2																													
1	2																													
Q405	Comment te procures-tu les préservatifs/condoms dont tu as besoin ?	1) En les achetant 2) En les recevant gratuitement 3) En les achetant et en les recevant gratuitement	/ _ /																											
Q406	Utilises-tu des méthodes contraceptives autres que le condom (pilules, injections, stérilets, etc.)?	1. Oui 2. Non	/ _ /	Si 2, aller à Q408																										
Q407	Quelle est ta fréquence d'utilisation de ces autres méthodes contraceptives autre que le condom ?	1. Toujours 2. Souvent 3. Parfois 4. Rarement 5. Jamais	/ _ /																											
Q408	As-tu jamais contracté une infection ou maladie sexuellement transmissible (IST/MST/VIH/SIDA) dans ta vie ?	1. Oui 2. Non 3. Ne sait pas	/ _ /	Si 2 ou 3, aller à Q411																										
Q409	Où as-tu reçu des soins médicaux pour cette maladie contractée ?	1. Automédication 2. Au centre de santé public 3. Dans une clinique privée 4. Hôpital. 5. ONG/Association 6. Chez guérisseur traditionnel 7. Pas reçu de soins pour cela 8. Autre (préciser) _____	/ _ /	Si réponse autre que 6, aller à Q411																										
Q410	Pourquoi n'as-tu pas reçu des soins médicaux pour cette maladie contractée ?	1) Manque de temps 2) Soins trop chers 3) Lieu de soin trop loin 4) Manque de respect du personnel de santé envers les prostituées 5) honte/gêne 6) Pas nécessaire 7) Autre (préciser).....	/ _ /																											
Q411	Je ne veux pas connaître le résultat, mais as-tu jamais fait le test de VIH/SIDA?	1. Oui 2. Non	/ _ /	Si 2, aller à Q413																										

Q412	Si oui, quand l'as-tu fait pour la dernière fois?	1) Il y a moins de 3 mois 2) Entre 3 et 6 mois 3) Entre 6 mois et 9 mois 4) Entre 9 et 12 mois 5) Il y a plus de 12 mois	/ _ /	Aller à Q414
Q413	Si non, pourquoi n'as-tu jamais fait le test de VIH/SIDA ?	1) Par peur de savoir que je suis peut-être infecté(e) 2) Manque d'argent pour demander le test 3) Ne sais pas où aller pour le test 4) Autre (préciser) _____	/ _ /	
Q414	Habituellement où vas-tu pour des conseils et soins de santé?	a) Nulle part b) A un centre de planning familial c) Au centre de santé public d) Dans une clinique privée e) Autre (préciser) _____	Oui Non 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2	
Q415	Est-ce qu'il arrive que tes clients soient violents avec toi ?	1) Oui, souvent 2) Oui, parfois 3) Oui rarement 4) Non, jamais	/ _ /	
Q416	Est-ce qu'il arrive qu'un partenaire sexuel refuse de te payer après une passe ?	1) Oui, parfois 2) Oui, souvent 3) Non, jamais	/ _ /	Si 3, aller à Q418
Q417	Si oui, à qui as-tu recours pour réclamer tes droits ?	1) Police/gendarmerie 2) Agents de sécurité privée proche du lieu d'agression 3) Souteneur ou petit ami 4) Camarades prostituées 5) Un parent 6) Je n'ai recours à personne 7) Autre (préciser)	/ _ /	
Q418	Est-ce que tu as été victime de violence de la part des personnes de ta communauté qui ne sont pas d'accord avec ce que tu fais?	1. Oui 2. Non	/ _ /	
Q419	T'es-tu jamais plainte aux forces de sécurité à propos de violences dont tu as été victime alors que tu étais dans une situation de prostitution ?	1. Oui 2. Non	/ _ /	Si 2, aller à Q421
Q420	En cas de violence, à quelle agence ou à qui as-tu recours?	1) Police/gendarmerie 2) Agents de sécurité privée proche du lieu d'agression 3) Souteneur ou petit ami 4) Camarades prostituées 5) Un parent 6) ONG/associations 7) Je n'ai recours à personne 8) Autre (préciser)	/ _ /	
Q421	Lors des interventions de police, est-ce que tu as été victime de violence ou de maltraitance ?	1. Oui 2. Non	/ _ /	
Q422	T'arrives-tu d'avoir de contacts avec des structures d'assistance et protection aux enfants (ONG, Centre Social, Brigade des Mineurs, organisations religieuses, service social, etc.) ?	1. Oui 2. Non	/ _ /	Si 2, aller à Q424

Q423	Qu'est-ce que ces structures d'assistance et protection aux enfants t'apportent comme soutien quand tu leur fais recours?	a). Conseils d'orientation b). Aide pour m'en sortir c). Aucune espérance de ces structures d) Pas besoin de collaborer avec elles e). Ces structures ne répondent pas à mes besoins f).Autre (préciser)_____	Oui Non 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2	
Q424	Es-tu membre d'une association ou club de filles en situation de prostitution?	1. Oui 2. Non	/___/	Si 2, aller à Q426
Q425	Quelles sont les activités que cette association ou club mène à l'endroit de ses membres ?	a). Défense des droits des membres b). Entraide/solidarité c). Sensibilisation sur les IST/MST d) Autre (préciser)_____	Oui Non 1 2 1 2 1 2 1 2	
Q426	As-tu l'intention d'abandonner un jour cette activité ?	1. Oui 2. Non 3. Je ne sais pas encore	/___/	Si 2, aller à Q429
Q427	A quelles conditions pourrais-tu abandonner un jour cette activité ?	a) Que ma famille me reprenne à la maison b) Que je trouve un ménage d'accueil c) Que je trouve un autre travail d) Que je reçoive une assistance sociale e) Que je reçoive une assistance économique f) Que j'arrive à rembourser mes dettes g) Que je me marie avec un homme que j'aime h). Autre (préciser)_____	Oui Non 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2	
Q428	Avec qui as-tu une fois discuté de ton souhait d'avoir de conseils ou d'aide pour abandonner cette activité?	a)Aucune personne b)Avec un(e) ami(e) c) Avec un membre de ma famille d) Avec mon petit ami/souteneur/protecteur e) Avec un agent de service social f) Avec un dirigeant religieux g) Avec une travailleuse de sexe adulte h) Autre (préciser)_____	Oui Non 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2	
Q429	Que faire pour que des mineur(e)s ne soient pas exploité(e)s sexuellement ?	a). Sensibiliser les parents b). Enseigner aux enfants leurs droits c). Recenser et former les mineures en situation de prostitution d). Prévenir la traite des enfants e). Sensibiliser les mineures sur les dangers de cette activité f). Autre (préciser)_____	Oui Non 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2	

Commentaires libres de l'enquêté(e)

Ne pas oublier de remercier l'enquêté(e) pour cet entretien.

Observations de l'enquêteur

HEURE DE FIN H. / __ / __ : M. / __ / __

Guide d'entretien avec les représentants d'institutions publiques

N°	Questions	Réponses	Codes
I. IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE			
Q101	Sexe	Masculin Féminin	1 2
Q102	Quelle est votre position dans votre structure (département, service ou centre)?		
Q103	Quelles sont les principaux domaines d'intervention de votre structure?		
Q104	Quel est le champ géographique de couverture des interventions de votre structure en matière de protection des mineurs ?	1) Niveau national 3) Niveau départemental 4) Niveau communal 5) Niveau Arrondissement 6) Niveau Quartier	/___/
II. ACTIVITES et INTERVENTIONS de la STRUCTURE EN MATIERE DE PROSTITUTION des MINEURS			
Q201	Quels sont les implications de votre structure par rapport aux questions de migration des enfants et à la problématique des enfants en situation de prostitution ?		
Q202	Depuis combien d'années votre structure est-elle active dans ce ou ces domaines?	/___/___/ ans	
Q203	Disposez-vous des structures de prise en charge des enfants ?	1. Oui 2. Non	/___/ Si non aller à la question Q205
Q204	Si oui quel est le profil d'enfants accueillis par ces structures ?	a) Enfants en situation de rue b) Enfants en situation de prostitution c) Orphelin(e)s d) Enfants maltraités e) Autre (préciser) _____	Oui Non 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2
Q205	Est-ce que votre structure travaille sur d'autres projets d'assistance ou de protection de l'enfance?	a) Les enfants maltraités (dont les enfants victimes d'abus) b) Les enfants en situation de rue c) Le travail des enfants d) Autre (préciser).....	Oui Non 1 2 1 2 1 2 1 2

Q206	Au cours des cinq dernières années, quels types de projets d'assistance ou de protection votre structure a-t-elle réalisés ?	1). 2).																									
Q207	Quels types de projets d'assistance ou de protection de l'enfance sont en cours de réalisation par votre structure ?	1). 2).																									
Q208	Quelles sont les activités de votre structure dans le cadre de la prévention, la protection et/ou la réinsertion des enfants victimes de prostitution ?	a) Ecoute b) Hébergement c) Sensibilisation d) Assistance médicale e) Assistance légale f) Education/scolarisation g) Apprentissage/formation professionnelle h) Réintégration familiale i) Plaidoyer j) Renforcement des compétences des acteurs de la lutte contre les abus sexuels k) Autre (préciser)	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Oui</th> <th>Non</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>1</td><td>2</td></tr> <tr><td>1</td><td>2</td></tr> <tr><td>1</td><td>2</td></tr> <tr><td>1</td><td>2</td></tr> <tr><td>1</td><td>2</td></tr> <tr><td>1</td><td>2</td></tr> <tr><td>1</td><td>2</td></tr> <tr><td>1</td><td>2</td></tr> <tr><td>1</td><td>2</td></tr> <tr><td>1</td><td>2</td></tr> <tr><td>1</td><td>2</td></tr> </tbody> </table>	Oui	Non	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2
Oui	Non																										
1	2																										
1	2																										
1	2																										
1	2																										
1	2																										
1	2																										
1	2																										
1	2																										
1	2																										
1	2																										
1	2																										
Q209	Quelles sont les principales réussites ou contributions de votre structure par rapport à la protection des enfants victimes d'exploitation sexuelle commerciale ?																										
Q210	Quels sont les dispositifs légaux dont vous avez connaissance pour lutter contre la question de l'exploitation sexuelle des enfants dans votre pays ? Savez-vous si ces textes légaux sont appliqués ?																										
Q211	Quelles difficultés rencontrez-vous dans l'exécution de ces activités ?																										
3. COLLABORATION et PARTENARIAT AVEC AUTRES STRUCTURES																											
Q301	Si votre département ou agence travaille en collaboration avec d'autres structures ou agences pour la prise en charge des enfants victimes d'ESEC, quelles sont celles avec lesquelles vous avez déjà travaillé ?	Des ONG / Associations ? Lesquelles ? : Des services et agences de l'Etat ? Lesquels ? : Structures religieuses ? Lesquelles ? :																									
Q302	Spécifiquement en quoi consiste les contributions de votre département ou agence dans le cadre de ces collaborations ?																										
Q303	De quels réseaux associatifs votre organisation est-elle membre par rapport à la protection des enfants ?																										
Q304	Quelles sont vos recommandations pour mieux protéger et assister les enfants en situation de prostitution concernant la prévention/ la protection/ la réhabilitation ?																										

Guide d'entretien avec les représentants de services de sante

°	Questions	Réponses	Codes
I. IDENTIFICATION Du REPRESENTANT ET DE LA STRUCTURE DE SANTE			
Q101	Sexe	Masculin Féminin	1 2
Q102	Votre structure de santé est-elle publique, privée ou associative?	1. Publique 2. Privée 3. Associative	/ _ /
Q103	Pour quelle unité de votre structure travaillez-vous?	_____	
Q104	Quel est l'effectif du personnel de votre structure ?	/ _ / _ /	
Q105	Y-a-t-il un service psychosocial et de counseling dans votre structure ?	4. Oui 5. Non	/ _ /
II. ACTIVITES et INTERVENTIONS de la STRUCTURE EN MATIERE DE PROSTITUTION des MINEURS			
Q201	Depuis combien d'années votre structure de santé est-elle active sur le terrain en matière de santé et de bien-être des enfants ?	/ _ / _ / ans	
Q202	Accueillez-vous dans votre structure des mineurs en situation de prostitution	1. Oui 2. Non	/ _ /
Q203	Si oui en général pour quelles raisons viennent-ils vous voir ?	1) pour avoir des informations 2) des préservatifs 3) des soins de base 4) des méthodes contraceptives 5) pour soigner des blessures (victimes d'agression)	/ _ /
Q204	Est-ce que vos services sont payants ? Si oui lesquels ?	_____	
Q205	Est-ce que les mineurs en situation de prostitution doivent payer pour vos services ? Si oui combien ?	_____	
Q206	Avez-vous des spécialistes de MST, de SIDA et des violences basées sur le genre (prise en charge des cas de viol notamment)	1. Oui 2. Non	/ _ /
Q207	Si oui, combien sont-ils dans votre structure de santé à se concentrer principalement sur la prise en charge médicale des cas de violence sur des enfants en situation de prostitution?	/ _ / _ /	
Q208	Environ, quel est le nombre total de cas de violence physiques (coups et blessures) et d'agressions sexuelles sur des enfants en situation de prostitution pris en charge par votre structure au cours des 5 dernières années ?	/ _ / _ /	
	Avez-vous reçu de formations spécifiques sur les violences?	1. Oui 2. Non	/ _ /

	Si oui, prenez-vous en charge dans ces cas de violence des enfants en situation de prostitution ?	1. Oui 2. Non	/ _ /
Q209	Quel genre de difficultés rencontrez-vous dans vos services à l'endroit des enfants en situation de prostitution victimes de violences physiques ?		
III. COLLABORATION et PARTENARIAT AVEC AUTRES STRUCTURES			
Q301	Si votre structure travaille en collaboration avec d'autres structures ou agences pour la prise en charge des enfants en situation de prostitution, quelles sont celles avec lesquelles vous avez déjà travaillé ?	Des ONG / Associations ? Lesquelles ?: Des services et agences de l'Etat? Lesquels ?: Structures religieuses? Lesquelles ?:	
Q302	Est-ce que votre structure travaille avec d'autres structures/ départements/unités sur des cas de mineurs en situation de prostitution?	1) souvent 2) parfois 3) rarement 4) jamais	/ _ /
Q303	Spécifiquement en quoi consiste cette collaboration?		
Q304	Auriez-vous des propositions à faire dans le cadre de votre travail pour améliorer la protection des enfants en situation de prostitution?		
Q305	Quelles sont vos recommandations concernant notamment d'autres acteurs, pour prévenir ces situations et protéger et assister ces enfants ?		

Guide d'entretien avec les représentants d'ONG et associations

N°	Questions	Réponses	Codes
II. IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE			
Q101	Sexe	Masculin Féminin	1 2
Q102	Quelle est votre position dans votre organisation?	_____	
Q103	Sous quel nom votre organisation est-elle connue ?	_____	
Q104	Quelles sont les principaux domaines d'intervention de votre organisation?	_____	
Q105	Quel est le champ géographique de couverture des interventions de votre organisation en matière de protection des mineurs ?	1) Niveau international 2) Niveau national 3) Niveau départemental 4) Niveau communal 5) Niveau local	/ _ /
2. ACTIVITES DE LA STRUCTURE			
Q201	Sur quels types de problématique liée à la protection de l'enfance votre organisation travaille-t-elle ?	1- Violences familiales et abus 2- Enfants en situation de rue 3- Travail des enfants 4- Prostitution des enfants/traite des enfants à des fins d'exploitation sexuelle 5- Autre (préciser).....	/ _ /
Q202	Depuis combien d'années votre organisation est-elle active sur le terrain en matière de protection des enfants ?	/ _ / _ / ans	
Q203	Quel est le profil d'enfants avec qui vous travaillez ?	a) Enfants en situation de rue b) Enfants en situation de prostitution c) Orphelin(e)s d) Enfants qui travaillent f) Autre (préciser)_____	Oui Non 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2
Q204	Au cours des cinq dernières années, quels types de projets d'assistance ou de protection votre structure a-t-elle réalisé ?	1). _____ 2). _____ 3). _____	
Q205	Quels types de projets d'assistance ou de protection de l'enfance sont en cours de réalisation par votre structure?	1). _____ 2). _____ 3). _____	
Q206	Quels sont les types d'exploitation sexuelle des enfants pour lesquels votre organisation a fait des interventions?	1) La prostitution 2/ L'abus sexuel 3) Mariage forcé 4) Autre (préciser).....	Oui Non 1 2 1 2 1 2 1 2

Q207	Quelles sont les activités de votre organisation dans le cadre de la prévention, la protection et/ou la réinsertion des enfants victimes de prostitution?	a) Ecoute b) Hébergement c) Sensibilisation d) Assistance médicale e) Assistance légale f) Education/scolarisation g) Apprentissage/formation professionnelle h) Accompagnement familial i) Plaidoyer, j) Autre (préciser) _____	Oui 1 1 1 1 1 1 1 1 1	Non 2 2 2 2 2 2 2 2 2
Q208	Qu'est ce qui a été spécifiquement fait par votre organisation par rapport aux cas d'exploitation sexuelle des enfants reçus?	_____ _____ _____ _____		
Q209	Quelles sont les principales réussites ou contributions de votre organisation par rapport à la protection des enfants victimes d'exploitation sexuelle commerciale?	_____ _____ _____ _____		
Q210	Quelles difficultés rencontrez-vous dans l'exécution de ces activités ?	_____ _____ _____ _____		
3. COLLABORATION et PARTENARIAT AVEC AUTRES STRUCTURES				
Q301	Si votre organisation travaille en collaboration avec d'autres structures ou agences pour la prise en charge des enfants d'ESEC, quelles sont celles avec lesquelles vous avez déjà travaillé ?	Des ONG / Associations ? Lesquelles ? : _____ _____ Des services et agences de l'Etat? Lesquels ? : _____ _____ Structures religieuses? Lesquelles ? : _____ _____ Structures traditionnelles ? Lesquelles ? : _____ _____ _____		
Q302	Spécifiquement en quoi consiste les contributions de votre organisation dans le cadre de ces collaborations?	a) Référence d'enfants victimes vers une structure partenaire b) Accueil d'enfants victimes référés par des structures partenaires c) Contributions financières à un projet mutuel d) Appui technique à un projet mutuel e) Autre (préciser).....	Oui 1 1 1 1 1	Non 2 2 2 2 2
Q303	De quels réseaux associatifs ou coalitions votre organisation est-elle membre par rapport à la protection des enfants?	_____ _____ _____ _____		
Q304	Quelles sont vos recommandations pour mieux protéger et assister les enfants en situation de prostitution ou à risques de prostitution?	_____ _____ _____ _____		

GUIDE D'ENTRETIEN AVEC DES INTERMEDIAIRES DANS LA PROSTITUTION**I. ACTIVITÉS ET RELATIONS DE L'INTERMEDIAIRE AVEC LES MINEURS*****Pour un intermédiaire de traite d'enfants pour ESEC***

1. De quelles régions du pays ou de la sous-région sont les filles que vous amenez en ville ?

2. Comment s'effectue le voyage ? (moyen de transport, durée du voyage, ...)

3. Combien de filles en moyenne avez-vous transporté dans cette ville dans les 12 derniers mois ? _____

4. Est-ce que vous connaissez leurs parents? Si oui, est-ce que leurs parents vous donnent de l'argent ou est-ce vous qui donnez de l'argent aux parents?

5. Gardez-vous des liens avec les filles une fois qu'elles sont arrivées sur place ? Si oui, savez-vous où elles sont logées

Pour un gérant de lieu de loisir ou restauration, ou un souteneur

6. Pouvez-vous décrire comment vous arrivez à avoir les filles en situation de prostitution dans votre établissement ou sous votre autorité?

7. D'où proviennent-elles (Pays, commune) ?

8. Environ combien percevez-vous par passe chez une mineure en situation de prostitution dans votre établissement par jour?

9. Combien de personnes à part vous-même reçoivent une partie de l'argent que les filles trouvent pour les passes?

10. Combien de filles (au total mineurs et adultes) sont en situation de prostitution dans votre établissement ?

11. Parmi elles, combien sont mineures ? _____

12. Elles ont entre quel âge et quel âge ? _____

13. Fournissez-vous des préservatifs aux filles ? _____

14. Est-ce que vous avez des demandes spécifiques des clients qui veulent des filles avec un âge précis ? (voir notamment demande de pédophiles donc avec des filles de moins de 12 ans)

15. En général combien de temps restent-elles dans votre établissement ? Savez-vous ce qu'elles font après ?

16. Est-ce que vous êtes parfois contrôlé par la police ? _____

17. Que risquez-vous si la police trouve des filles mineures en situation de prostitution ?

18. Avez-vous des demandes pour des garçons en situation de prostitution ? Si oui, est-ce que des garçons se prostituent dans votre établissement ? Si non, savez-vous où on peut les trouver ?

II. RELATIONS DE L'INTERMEDIAIRE AVEC LES MINEURS ET SECURITE

19. Quel type de relation existe entre les enfants en situation de prostitution et vous-même ?

- Protégée—tuteur/souteneur/protecteur
- Servante-employeur
- Locataire-propriétaire
- Femme-mari
- Amie-petit ami
- Autre.....

20. Les mineures travaillant avec vous sont-elles suivies médicalement dans un centre de santé? Si oui, à quelle fréquence sont-elles suivies médicalement dans un centre de santé?

21. Comment assurez-vous la protection des mineurs qui ont affaire à des clients violents ?

22. Pouvez-vous nous indiquer d'autres intermédiaires que nous pouvons rencontrer pour discuter ?

COMMENTAIRES DE L'ENQUETE(E)

OBSERVATIONS DE L'ENQUETEUR

Annexe 3 : Acteurs clés mobilisés pour l'atelier de cadrage – 10 mars 2014

Nom et prénoms	Structure	Fonction
Abdou Maina		Consultant national
Amadou Sadou	DPJ	Officier de police
Djibril Bâ Issoufou	LUCOFVEM	Vice-président
Dr Charles Hounmenou		Consultant principal
Ganda Saley	ADDEMA	Président
Harissou Oumarou	Personne ressource	
Idrissa Amadou ANTD		Coordonnateur
Issa Karimoun	SONGES	R S & E
Kadoum Moustapha	ANTD	Chef d'Antenne Niamey
Kankaye Doudou Amadou	Police	Chef de division statistique
Labo Seyni	CNESS Bozari	
Mamane Saidou	ONG Karkara	GRH
Mme Abdoul Nassirou F		Justice
Mme Bachir Balki	GIN/PDSS	CN
Mme Issoufou Hadiza	ANTD	
Mme Mohamed Salamatou	DRSP	SPIS
Mme Moussa Amina	DRP/PF/PE	Action sociale
Mme Saidou Absatou	CONAFE	
Moumouni Djida	MP/PF/PE	Action sociale

Annexe 4 : Liste des structures interviewées

Numéro	Structure
Structures étatiques	
1	Point focal suivi-évaluation, pour la collecte des données, Institution publique: Direction Régionale de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant
2	Spécialiste travail social, SEJUP
ONG/Associations	
3	Animatrice, Bureau consortium ASR, Consortium Animas Songes
4	Coordonnatrice, LUCOFVEM, Bureau CONAFE
5	Chef d'antenne de Niamey, Bureau ANTD
6	Responsable Volet Filles de Niamey, Bureau ANTD
7	Coordonnateur, ONG SONGES
Structures de défense et de sécurité	
8	Responsable Division Documentation et Statistiques, Commissariat Central de Niamey, Service de Protection des Mineurs et des Femmes
9	Chef de Division Mineurs, Police Judiciaire, Niamey
Structures de santé publique	
10	Agent du service de l'information et de la programmation sanitaire, Services de santé, Direction Régionale de la Santé Publique (DRSP)
11	Agent de liaison entre les Professionnelles de Sexe le Consortium des ONG, Services de santé, Centre National de Référence sur les IST/VIH (CNR)

Annexe 5 : Atelier de restitution du rapport préliminaire de l'étude au Niger, 15 mai 2014

Nom et Prénoms	Position et structure
Monsieur Abdou Maïna	Consultant national
Monsieur Hamani Mounkaïla	INS – Statisticien
Docteur Igodoe Madjinta	CONAFE – Représentante du SG
Commissaire Mariama Fanami	DM/PM/DPS – Commissaire de police
Monsieur Idrissa Amadou	ANTD – Président/directeur
Madame Saratou Adamou	ANTD – Responsable volet filles
Monsieur Kadoum Moustapha	ANTD – Chef antenne Niamey
Monsieur Sankara Karim	ECPAT France/Luxembourg – Chargé de projet
Madame Eléonore Chiossone	ECPAT France – Conseillère technique protection de l'enfance

Annexe 6 : Liste du personnel de l'étude au Niger

Nom et Prénoms	Position dans l'étude
Abdou MAINA	Consultant national
Ibrahim MAAZOU	Appui technique
Ali ARZIKA	Cartographe
Mahamidou G. M. Moustapha	Chef d'équipe et Personne Ressource
Harissou Oumarou	Chef d'équipe
Issakou Chaibou	Enquêteur
Marafa Maimouna	Enquêteur
Mahamadou Habou	Enquêteur, responsable Action de rue, ANTD
MATO Chaibou	Enquêteur
Lawan Maman Elh Ibrahim	Enquêteur
Dan Tchoukou Mariama	Enquêteur
Saratou Seyni	Enquêtrice, responsable Volet filles ANTD

**Bureau de Coordination régionale –
Afrique de l'ouest
01 BP 2159 Ouagadougou 01 (Burkina Faso)
Téléphone : +226 50 36 19 12**